

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 65^e SEANCE

2^e Séance du Mercredi 20 Novembre 1974.

SOMMAIRE

1. — **Eloge funèbre** (p. 6788).
MM. le président, Chirac, Premier ministre.
2. — **Questions au Gouvernement** (p. 6788).
DETTE DU CHILI ENVERS LA FRANCE
MM. Chandernagor, Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.
CONSÉQUENCES DE CERTAINS REDRESSEMENTS FISCAUX
M. Abadie, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.
« PRÊTS DE RÉCOLTE » AUX AGRICULTEURS
MM. Lagorce, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.
DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES CONSÉCUTIVES A LA RÉCOLTE DU MAÏS-FOURRAGE
MM. Claude Michel, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.
SOLUTION DES CONFLITS EN COURS
MM. Ducloné, Chirac, Premier ministre.
CALAMITÉS ATMOSPHÉRIQUES DANS L'OUEST ET LE NORO-PAS-DE-CALAIS
MM. Carlier, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.
ADMINISTRATION DES OFFICES MUNICIPAUX D'H. L. M.
MM. Jans, Galley, ministre de l'équipement.
INCIDENCE DES LICENCIEMENTS DE PERSONNELS A LA COMPAGNIE T. W. A.
MM. Kalinsky, Cavallé, secrétaire d'Etat aux transports.
ATTEINTE A LA LIBERTÉ D'INFORMATION
MM. Robert-André Vivien, Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).
DÉCLARATION DE M. ARAFAT
MM. Soustelle, Destremau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.
CRUES DE LA VILAINE
MM. Le Douarec, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.
ALLOCATION DU FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ
MM. Bertrand Denis, Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés).

IMPLANTATION D'UNE USINE DE LA CHEMISCHE WERKE A MARCKOLSHEIM
MM. Zeller, Jarrot, ministre de la qualité de la vie.

CONSÉQUENCES DES RÉCENTES INTEMPÉRIES POUR LES ÉLEVEURS DU CALVADOS

MM. Bisson, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

PROPAGANDE POLITIQUE DANS LES UNIVERSITÉS

MM. Rolland, le président, Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.

Rappel au règlement : MM. Krieg, le président.

3. — **Loi de finances pour 1975 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6794).

Budget annexe des postes et télécommunications (suite).

MM. Corréze, Rolland, Zeller, Lucas, Gravelle, Ginoux, Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications ; Marie, Duroure, Weisenhorn, Boudet, Laurissergues, Pons, Hamel, Gilbert Faure.

MM. le secrétaire d'Etat, Laurissergues, Lucas, Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les postes et télécommunications.

Suspension et reprise de la séance (p. 6813).

M. le secrétaire d'Etat.

Art. 27. — Adoption des crédits.

Art. 28 :

MM. Laurissergues, Lucas, Hamel, Pons, Schloesing.

Adoption, par scrutin, des autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 28.

Amendement n° 183 de M. Wagner : MM. Wagner, le secrétaire d'Etat. — Retrait.

L'amendement n° 183 est repris par M. Lucas : MM. Lucas, Ribes, rapporteur spécial ; le secrétaire d'Etat. — Rejet, par assis et levé.

MM. Duroure, le président.

Adoption, par scrutin, des crédits ouverts au paragraphe II de l'article 28.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

4. — **Ordre du jour** (p. 6815).

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

ELOGE FUNEBRE

M. le président. Le 11 mars 1973, Jean Lassère était élu député de la sixième circonscription de la Haute-Garonne. (Mmes et MM. les députés se lèvent.) Ainsi parvenait à son épanouissement une carrière faite de fidélité et de constance, fidélité à un terroir géographique, le Comminges, constance dans une orientation politique, le socialisme.

Le 13 novembre 1974, hélas! notre collègue nous était enlevé sans avoir eu le temps d'acquiescer parmi nous l'autorité que n'eussent pas manqué de lui valoir ses mérites, sa droiture et son dévouement. Pourtant, ce n'est pas seulement la mélancolie qui doit s'attacher à l'évocation de ce destin interrompu : l'unité même d'une vie, tout entière tendue dans un seul sens est en quelque sorte sa propre récompense et son accomplissement.

Jean Lassère était né le 1^{er} mars 1917 à Aspet, en Haute-Garonne. Son père était exploitant forestier et possédait une scierie. Sa mère était institutrice. Il fit ses études à l'école professionnelle de Tarbes, avant d'aller à l'école des arts et métiers d'Aix, ce qui fut l'une des rares occasions où il sortit de sa petite patrie, une autre étant le service militaire et la troisième, tardive, son accession au Parlement.

Très tôt, en effet, il revint se fixer chez lui et il renonça même à une carrière d'ingénieur qui aurait pu être brillante, pour reprendre l'exploitation paternelle, à Soueich. C'est là qu'il revint après la guerre qu'il avait faite comme sous-lieutenant d'artillerie; c'est là qu'il devait entrer dans l'armée de l'ombre.

Que le militant socialiste qu'il était depuis son plus jeune âge, le notable local à qui sa position à Soueich donnait la possibilité de servir d'exemple, et le patriote enraciné sur sa petite terre se soient ainsi exprimés en lui par cet engagement dans la Résistance, quoi de plus naturel?

Jean Lassère fut ainsi président du comité de Libération, puis maire de Soueich en 1944, mandat qu'il assura sans interruption depuis lors. Il devait accumuler d'autres responsabilités dans le Comminges, ce Comminges qu'il aimait tant et sur l'évocation duquel se clôt sa profession de foi électorale.

Un domaine privilégié de son engagement social devait être la mutualité. Elu en tant qu'exploitant forestier aux instances régionales de la mutualité agricole, il était devenu président de la caisse régionale d'assurances mutuelles agricoles de Toulouse. Aussi devait-il tout naturellement s'inspirer de ses préoccupations mutualistes et sociales dans l'exercice de son mandat de député.

Les interventions qu'il eut le temps de faire en séance publique furent consacrées à des sujets qu'il connaissait bien et d'expérience directe. A propos du budget annexe des prestations sociales agricoles et du projet de loi réformant l'indemnité viagère de départ et aménageant le régime des cumuls, il évoqua avec compétence les aspects humains du problème agricole, tant pour les jeunes ménages que pour les agriculteurs âgés.

Jean Lassère avait compris tout naturellement ce que doit être un rôle essentiel de parlementaire: superposer et, le cas échéant, opposer à la compétence juridique et abstraite des bureaux une compétence non moins solide, directe et de contact sensible qui est celle de l'expérience.

Cette forme de spécialisation, que nous devrions tous cultiver chacun pour notre part dans le domaine de notre choix, sans préjudice des vues générales que le parlementaire a mission d'exprimer au nom du peuple, c'est celle qui permet de faire de toute assemblée élue une chambre de réflexion et d'aboutir à des lois justes et bonnes, applicables et appliquées. A cet égard, chaque parlementaire est en quelque sorte ou devrait se considérer comme un parlementaire en mission.

Il est dans la vie professionnelle de Jean Lassère un fait émouvant, car on peut le considérer comme la pierre de touche de son engagement politique. Elu député en 1973 et considérant qu'il n'avait plus le temps d'assumer personnellement, outre ses mandats électifs et ses fonctions d'intérêt général, la direction de l'exploitation forestière et de la scierie familiales, il en remit la direction collectivement à son personnel.

Ce fait sonne dans sa vie comme une note juste et forte. On y entend toutes les harmoniques de la coopération, de ce

socialisme à la française, tel qu'il a été conçu et exprimé par Proudhon, un homme venu d'une région qui ressemble au Comminges par ses montagnes, ses forêts et ses entreprises « à l'échelle humaine ».

C'est cette leçon d'efficacité et de générosité que nous voulons retenir de cette carrière politique, longue et généreusement remplie dans sa petite patrie, si elle fut écourtée dans la grande.

Que la famille de Jean Lassère, ses proches, ses amis, ses collègues de son groupe sachent que l'Assemblée nationale tout entière prend part à leur douleur et les assure de sa profonde sympathie.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Le Gouvernement souhaite s'associer à l'éloge qui vient d'être rendu à M. Lassère.

Depuis son entrée à l'Assemblée nationale, chacun avait pu apprécier non seulement ses qualités personnelles mais aussi la haute conception qu'il avait de son mandat d'élu de la nation. Elu local, profondément attaché à son pays et à ses compatriotes, il apportait dans cette enceinte son expérience et sa connaissance des problèmes agricoles.

Le Gouvernement tient à adresser à sa famille et à ses amis l'expression de sa profonde sympathie.

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

DETTE DU CHILI ENVERS LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Chandernagor.

M. André Chandernagor. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. En son absence, j'espère qu'un membre du Gouvernement pourra néanmoins me répondre.

Est-il exact que le gouvernement français ait, le 13 septembre 1974, renégozié, dans des conditions très avantageuses pour le gouvernement de fait du Chili, le règlement de la dette de ce pays envers la France pour 1974.

Dans l'affirmative, nous souvenant des difficultés rencontrées auprès des juridictions françaises par le gouvernement Allende pour l'exportation du cuivre chilien, nous référant aussi à la résolution de l'assemblée générale des Nations Unies du 6 novembre, qui exprime sa profonde inquiétude devant la persistance, au Chili, de la violation des droits fondamentaux de l'homme et des libertés, nous serions en droit de vous demander sur quel principe et au nom de quelle considération le Gouvernement français apporte son aide à la junte chilienne. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Bernard Destremau, secrétaire d'Etat. En l'occurrence, monsieur Chandernagor, le Gouvernement français ne fait rien de plus que ce que font tous les gouvernements étrangers avec lesquels il se trouve lié dans ce qu'on appelle un consortium.

Les institutions financières ont été mises en place à l'époque de M. Allende, sous le régime duquel les deux premiers moratoires ont également été adoptés. Il s'agit seulement pour les entreprises françaises d'essayer de récupérer à la longue l'argent qui leur est dû. Il est tout à fait inexact de dire que nous apportons une aide à la junte chilienne. C'est une contrevérité et je m'inscris en faux contre votre affirmation. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

CONSÉQUENCES DE CERTAINS REDRESSEMENTS FISCAUX

M. le président. La parole est à M. Abadie.

M. François Abadie. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Les redressements fiscaux portant sur les quatre dernières années mettent en péril la trésorerie de nombre de Quinzaines commerciales. Les associations de commerçants et d'artisans à but non lucratif ne contestent pas le bien-fondé de ces opérations, mais uniquement les effets de leur rétroactivité.

C'est ainsi que le 2 octobre dernier, vos services, monsieur le ministre, mettaient en recouvrement 311 559 francs à l'encontre des organisateurs de la Quinzaine commerciale de Tarbes.

Or, le paiement de cette somme risque de provoquer la mise en vente d'une colonie de vacances créée par les anciens combattants et prisonniers de guerre et seule bénéficiaire de cette manifestation. En prendrez-vous la responsabilité, monsieur le ministre ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. S'agissant de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée, les manifestations organisées sous l'angle des Quinzaines commerciales sont redevables de l'impôt comme les autres manifestations.

Sur le point précis soulevé par M. Abadie, c'est-à-dire le rappel rétroactif d'une somme de 311 559,47 francs pour la Quinzaine commerciale de Tarbes, c'est bien volontiers que j'étudierai le dossier pour éviter, comme il le souhaite, la mise en vente de cette colonie de vacances. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

« PRÊTS DE RÉCOLTE » AUX AGRICULTEURS

M. le président. La parole est à M. Lagorce.

M. Pierre Lagorce. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

D'après une information parue récemment dans la presse, la Caisse nationale de crédit agricole n'assurerait plus aux caisses régionales les avances permettant à celles-ci d'aider les agriculteurs à attendre la commercialisation de leur récolte, en leur accordant des prêts spéciaux.

Cette mesure dérogatoire à l'encadrement du crédit, rendue possible grâce aux remboursements par la Banque de France des pénalités encourues pour dépassement et valable seulement jusqu'au mois de juillet dernier, n'aurait pas encore été renouvelée à cette date.

Les caisses régionales ne pouvant plus désormais consentir de « prêts de récolte » aux agriculteurs, ceux-ci risquent de se trouver dans une situation particulièrement difficile, principalement les viticulteurs produisant des vins d'appellation contrôlée, qui ne pourront plus toucher les « prêts de vieillissement » qui leur sont indispensables.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, comment vous entendez régler cette nouvelle difficulté qui vient s'ajouter à celles déjà nombreuses et préoccupantes que connaît, dans la conjoncture présente, le monde agricole, et notamment la viticulture. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Les indications de M. Lagorce me surprennent, dans la mesure où rien n'a été changé aux directives qui avaient été données par la Caisse nationale de crédit agricole et qui devaient permettre tout à la fois de rentrer les récoltes et d'assurer la vendange.

Les prêts de vieillissement sont, je le reconnais, d'une nature différente de celle de prêts à moyen terme, comme leur objet même le laisse à penser. Ils sont, eux, soumis effectivement à des règles strictes d'encadrement du crédit qui ont pu soulever certaines difficultés. Je serais reconnaissant à M. Lagorce de me les signaler afin de voir s'il est possible d'y remédier.

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES CONSÉCUTIVES A LA RÉCOLTE DU MAÏS-FOURRAGE

M. le président. La parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. Ma question s'adresse également à M. le ministre de l'agriculture.

Dans les départements déclarés sinistrés, les militaires du contingent ont été mis à la disposition des cultivateurs pour participer à la récolte du maïs-fourrage.

Or, les agriculteurs supportent, du fait de cette intervention, des dépenses supplémentaires importantes.

Jusqu'à présent, cette aide semble être mise entièrement à leur charge.

La situation financière des exploitants agricoles étant particulièrement précaire en cette fin d'année, pouvez-vous m'indiquer, monsieur le ministre, si vous avez l'intention, par des moyens appropriés, d'indemniser les cultivateurs pour ces dépenses supplémentaires ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je remercie M. Claude Michel de me donner l'occasion de remercier M. le ministre de la défense d'avoir bien voulu mettre à la disposition des agriculteurs se trouvant dans des situations diffi-

ciles du fait des conditions climatiques qui prévalent en France depuis plusieurs semaines, des militaires du contingent pour que les récoltes soient sauvées, ce qui était vraiment l'essentiel. Cela dit, en tout état de cause, il aurait bien fallu rémunérer d'une manière quelconque ceux qui auraient participé à ces travaux.

Dans certaines zones particulièrement touchées, les préfets peuvent mettre en œuvre des procédures dites de « calamités agricoles » qui permettent de mieux cerner le sinistre qui a pu être subi par tel ou tel exploitant. C'est au vu des conclusions résultant de l'examen de chacun de ces dossiers qu'éventuellement des mesures pourraient être prises.

Mais, je le répète, l'essentiel est que les récoltes soient sauvées et qu'elles puissent être commercialisées dans des conditions satisfaisantes. (Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.)

SOLUTION DES CONFLITS EN COURS

M. le président. La parole est à M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le ministre, avant-hier à la télévision vous avez refusé de répondre à trois questions précises posées par les secrétaires généraux de la C.G.T. et de la C.F.D.T. en vue de permettre la négociation.

Vous avez préféré répéter les mêmes propos sur la nécessité de l'autorité et de la fermeté pour vous opposer aux revendications essentielles des travailleurs des P.T.T.

Or hier, des millions de salariés du secteur public... (Exclamations et interruptions sur de nombreux bancs de la majorité) et du secteur privé ont participé à la journée de grève nationale contre les conséquences insupportables de votre politique.

Plusieurs centaines de milliers de travailleurs ont manifesté à Paris et en province.

M. Pierre-Charles Krieg. A Marseille, sans doute ?

M. Guy Ducloné. Tiendrez-vous compte, monsieur le Premier ministre, de leur volonté puissamment exprimée de voir s'engager des négociations sérieuses ? Entendez-vous que celles-ci ne soient pas seulement l'acceptation des décisions gouvernementales, mais qu'elles permettent de trouver une solution aux conflits en cours ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition. — Exclamations sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur Ducloné, quelques instants avant de prendre la parole à la télévision, j'ai effectivement appris, en lisant la presse, que M. Séguy et M. Maire m'avaient envoyé une lettre. (Sourires sur les bancs de la majorité.)

Votre appréciation sur la suite qui a été donnée par les travailleuses et les travailleurs français aux mots d'ordre de M. Séguy et de M. Maire ne me confirme pas spécialement dans la conviction que ces deux dirigeants syndicaux sont les représentants exclusifs de ces travailleurs. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Interruptions sur les bancs de l'opposition.)

Pour répondre aux préoccupations des travailleurs, en matière de conditions de travail, d'emploi et de rémunération, et qui sont légitimes, même si elles ne peuvent pas — et de beaucoup — être toutes satisfaites, à un moment où notre économie doit surmonter bien des difficultés, nous sommes décidés effectivement à emprunter la voie de la négociation. Et je puis vous donner l'assurance que l'esprit de concertation continuera à nous animer et que la politique contractuelle sera poursuivie.

J'ai indiqué que les négociations dans le secteur public et parapublic s'ouvriraient à la fin de l'année dans des conditions que je préciserai prochainement. Nous verrons à ce moment-là, compte tenu du respect d'un certain nombre d'imperatifs économiques et sociaux fondamentaux, comment s'exprimera cette véritable volonté de concertation chez les auteurs de la lettre publiée récemment dans la presse et à laquelle vous avez fait allusion. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

CALAMITÉS ATMOSPHÉRIQUES DANS L'OUEST ET LE NORD-PAS-DE-CALAIS

M. le président. La parole est à M. Carlier.

M. Edouard Carlier. Ma question s'adresse aussi bien à M. le ministre de l'agriculture qu'à M. le ministre de l'équipement.

Je voudrais appeler leur attention sur les graves conséquences qu'ont eues les calamités atmosphériques qui se sont abattues sur les régions de l'Ouest et du Nord-Pas-de-Calais.

Il faut absolument et rapidement : premièrement, venir en aide aux sinistrés en augmentant les moyens matériels, financiers et humains mis à la disposition des collectivités locales ; deuxièmement, classer l'ensemble des communes touchées en

zone sinistrée pour leur permettre de bénéficier des dispositions prévues par la loi en pareil cas : troisièmement, compléter la disposition prévue par une aide spéciale permettant à tous les sinistrés de recevoir, dans le délai d'un mois, une indemnisation en rapport avec le préjudice subi ; quatrièmement, permettre aux exploitants agricoles de bénéficier de formalités simplifiées pour avoir droit aux versements du fonds national d'indemnisation des calamités agricoles et aux autres différentes mesures prévues en leur faveur, avec notamment la suppression de l'obligation d'assurance. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. Qui répond ?...

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Piotowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Notre hésitation s'explique aisément, monsieur le président. Il s'agit, en effet, d'une question qui peut être traitée par un département ministériel ou par un autre.

L'intervention du ministère de l'intérieur peut se traduire — et c'est ce que nous sommes en train d'étudier — par l'envoi de secours d'extrême urgence. Par ailleurs, les victimes d'inondations peuvent bénéficier de l'aide du Fonds de secours interministériel pour l'indemnisation des victimes de sinistres. Mais cela suppose l'instruction préalable des dossiers par le préfet.

La procédure de secours prévoit l'attribution de prêts spéciaux : les artisans et les commerçants peuvent les obtenir auprès du Crédit hôtelier et commercial au taux de 5 à 6 p. 100 par an, avec un délai de remboursement s'étalant entre trois et dix ans ; les agriculteurs peuvent les obtenir auprès du Crédit agricole, au taux de 4 p. 100 sur quatre ans.

Enfin, les sinistrés peuvent demander aux services fiscaux de leur département des dégrèvements et des délais pour le paiement de leurs impôts. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.*)

ADMINISTRATION DES OFFICES MUNICIPAUX D'H. L. M.

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement.

Il devient évident que le Gouvernement profite de l'ambiguïté du décret de décembre 1963 concernant la composition des conseils d'administration des offices d'H. L. M. pour procéder à une cuisine peu ragoûtante et, en tout cas, fort nuisible au développement d'une politique favorable au logement social.

Dans trente offices d'H. L. M. à vocation municipale, les présidents sont des délégués désignés par le préfet et en opposition ouverte avec le conseil municipal élu par le suffrage universel.

M. Robert Wagner. Cela vaut mieux !

M. Parfait Jans. Il va sans dire que cette situation se produit uniquement dans des communes dirigées par des maires ne partageant pas les vues du Gouvernement.

Il va sans dire aussi que les administrateurs et présidents qui se prêtent à ces manœuvres sont tous des représentants de la majorité gouvernementale battus aux élections municipales dans ces villes. (*Interruptions sur de nombreux bancs de la majorité.*)

Vendredi dernier, des incidents se sont produits dans quatre communes du département des Hauts-de-Seine pour protester contre cette situation.

Pour le moment, seul le ministre de l'intérieur a répondu en envoyant plusieurs centaines de policiers contre les maires qui occupaient symboliquement les offices. Pour démontrer en quelque sorte sa qualité d'interlocuteur privilégié des communes !

Monsieur le ministre de l'équipement, quelles mesures comptez-vous prendre pour mettre fin à cette situation et rétablir les conseils municipaux d'opposition dans tous leurs droits ? Quelles mesures pratiques comptez-vous prendre pour que les offices municipaux d'H. L. M. restent un outil au service des conseils municipaux et pour que les élus, les locataires et les représentants des syndicats retrouvent leur place, toute leur place, dans les conseils d'administration des offices d'H. L. M. ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement.

M. Robert Galley, ministre de l'équipement. Je n'admets absolument pas que l'on parle ici de « cuisine peu ragoûtante », à moins que M. Jans en soit un spécialiste. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Antoine Gissingier. Il s'y connaît.

M. le ministre de l'équipement. Pour répondre à la question posée, je dirai seulement que les dispositions relatives aux conseils d'administration des H. L. M. sont d'ordre réglementaire et non législatif.

En 1963, un de mes prédécesseurs, pour faciliter le fonctionnement de ces conseils d'administration, avait ramené le nombre des membres les composant de 21 à 12, une exception étant prévue pour que ce nombre puisse être, dans certaines conditions, porté à 18.

Nous avons laissé toute liberté aux préfets pour faire appel, dans ces conseils d'administration, aux personnalités dont la compétence serait reconnue. (*Interruptions sur les bancs de l'opposition.*)

Mais je dois dire, monsieur Jans, que le fait d'envahir les sièges des offices municipaux d'H. L. M. ne peut être considéré comme la preuve d'une compétence particulière dans la gestion de ces organismes. (*Interruptions sur les bancs de l'opposition.* — *Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Enfin, je voudrais marquer très clairement que si la présence au sein de ces conseils d'administration de représentants des municipalités me paraît souhaitable, il serait dommage que les crédits des offices d'H. L. M. — qui sont en général des crédits d'origine budgétaire — soient remis à la discrétion de ces municipalités, surtout lorsque leurs représentants comme c'est le cas donnent l'exemple, en envahissant les locaux, d'une particulière incompétence. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

M. Guy Ducoloné. Et vive la démocratie !

INCIDENCE DES LICENCIEMENTS DE PERSONNELS A LA COMPAGNIE T. W. A.

M. le président. La parole est à M. Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. En même temps qu'est menée dans le domaine du transport aérien une politique de réduction des programmes d'études et des investissements se trouve accélérée la privatisation de certaines activités

Le personnel va-t-il faire les frais de cette politique ?

Les compagnies françaises comme les compagnies étrangères bloquent toute embauche. Des licenciements sont prévus.

Ainsi, la Compagnie T. W. A. envisage de licencier 180 personnes en violation du protocole d'accord signé en juillet dernier et donnant des garanties concernant l'emploi.

Le Gouvernement va-t-il faire respecter les lois par les compagnies étrangères employant du personnel de transport aérien dans les bases françaises ?

Envisagez-vous, monsieur le ministre, d'attribuer au transport aérien les crédits d'Etat nécessaires pour que puissent vivre et se développer nos compagnies « nationales » et pour que soient levées les menaces qui pèsent actuellement sur le personnel d'Air France, d'Air Inter et de l'Aéroport de Paris ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports.

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports. La question que vous avez évoquée, monsieur Kalinsky, se serait mieux inscrite dans le débat qui a eu lieu avant-hier ici même à propos du budget de l'aviation civile.

J'aurais pu, alors, vous répondre d'une manière plus détaillée.

Les difficultés que connaissent actuellement les compagnies américaines — et que vous avez évoquées — illustrent la crise qui affecte actuellement le transport aérien mondial. Loin d'en traîner, dans l'immédiat, des conséquences fâcheuses pour la France, elles pourraient même éviter, à terme, une saturation trop rapide de nos installations.

Si des menaces de licenciement planaient sur les personnels — mais je dois dire que je n'en ai pas encore été informé — nous veillerions à ce que la loi soit appliquée pour les protéger.

M. Guy Ducoloné. Recevez les syndicats ! (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat. Pour ce qui est des compagnies françaises, dont j'ai eu l'occasion de marquer ici même les difficultés, elles ont pris les mesures nécessaires pour assurer leur trésorerie pour l'exercice en cours, soit par augmentation de capital, soit par emprunt.

Pendant la durée de la période critique actuelle, elles pratiqueront une politique de rigueur tant dans leurs investissements que dans leur exploitation, en attendant, comme je l'ai indiqué avant-hier ici même, que le trafic aérien retrouve, rapidement sans doute, son expansion des dernières années. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

ATTEINTE A LA LIBERTÉ D'INFORMATION

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Je m'étonne d'ailleurs que personne ne l'ait posée sur les rangs de l'opposition et singulièrement du parti communiste car elle a trait à la liberté de l'information, à la liberté d'expression, c'est-à-dire à la liberté de la presse.

Monsieur le Premier ministre, depuis vendredi dernier, des événements graves se sont produits, le premier, par coïncidence, étant une dépêche d'agence tombant au moment où M. Leroy promu directeur, le même jour, de *L'Humanité*, parlait de la liberté et du libéralisme lors du débat sur le budget de l'information.

Je l'avais alors interrompu — et je dois à sa courtoisie d'avoir pu le faire — pour lui demander son sentiment sur un paragraphe d'un communiqué qui émanait d'une organisation syndicale et qui attaquait violemment le Gouvernement. Ce qui nous a surpris, mes amis de la majorité présidentielle et moi-même, ce n'était point l'attaque, mais le contenu de ce seul paragraphe dans lequel il était précisé que si ce communiqué ne paraissait pas dans les journaux, ces derniers ne paraîtraient pas : paragraphe du chantage, dont le journal était l'otage et le lecteur la victime. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

J'ai eu la satisfaction de voir mon intervention reprise dans *L'Humanité* du lendemain et je rends hommage à l'impartialité de son directeur et de ses journalistes.

En revanche, j'ai constaté, comme nous tous, que deux quotidiens parisiens ne paraissaient pas lundi. J'y ai vu la première atteinte à la liberté d'information et à la liberté d'expression.

M. Marc Bécam. C'est vrai.

M. Robert-André Vivien. Ma question, monsieur le Premier ministre, est liée à un problème technique qui a été abordé hier au Sénat par le ministre de l'industrie et de la recherche, celui de La Néogravure — mais je n'entrerai pas dans les détails.

Comment comptez-vous assurer la liberté d'expression et la liberté d'information si des hebdomadaires ne paraissent plus ? Ce syndicat du livre que j'ai dénoncé et condamné, vendredi, avait lancé dimanche une opération « portes ouvertes ».

La fierté avec laquelle étaient montrées les installations de La Néogravure était sympathique.

Mais il aurait été honnête d'expliquer aussi qu'en raison d'un système archaïque et en dépit de conditions de rémunération exorbitantes du droit commun du personnel, des machines capables de sortir trois millions d'exemplaires en vingt-quatre heures ne tournent que pendant quelques heures pour respecter les normes syndicales !

Il y a là une contradiction.

Monsieur le secrétaire d'Etat, porte-parole du Gouvernement, j'espère recevoir un apaisement, car je suis également fort inquiet des propos récents tenus par le président de l'imprimerie française. Il semble ne pas attacher une grande importance au conflit de La Néogravure, qui ne pose pas, selon lui, le problème de l'imprimerie française en général.

L'impartialité qui m'a toujours animé m'oblige à désapprouver publiquement certains comportements du syndicat du livre. Elle m'oblige aussi à demander au Gouvernement — et j'attends une réponse sur ce point — la réunion sans tarder d'une table ronde. Il l'a fait — et je l'en remercie — sur la fiscalité de la presse, qui, alliée à des difficultés de fabrication, risquait, à moyen terme, de condamner les journaux.

En résumé, monsieur le secrétaire d'Etat, comment le Gouvernement compte-t-il assurer la liberté d'imprimerie, c'est-à-dire la liberté tout court ?

Je tiens à préciser, monsieur le président, que cette question aurait dû être posée par M. Dominati. Seul l'ordre d'inscription des questions m'a conduit à la poser en son nom et avec son accord. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement).

M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Porte-parole du Gouvernement). Mesdames, messieurs, l'intervention de M. Robert-André Vivien fait suite effectivement à une observation qu'il avait déjà présentée au cours de la discussion du budget de l'information.

La question est double. Elle porte, tout d'abord, sur La Néogravure, à propos de laquelle M. le ministre de l'industrie et de la recherche a déjà répondu à plusieurs reprises. Un expert a été désigné. Il doit me remettre son rapport vendredi. En attendant, une nouvelle déclaration de la part du Gouvernement serait donc prématurée.

Je peux toutefois indiquer que M. le ministre de l'industrie et de la recherche a prévu un groupe de travail sur les problèmes de l'imprimerie, ce qui rassurera M. Vivien sur ce point.

La deuxième question porte sur la non-parution, lundi, de deux quotidiens. La fédération française du livre C.G.T. avait, en effet, exigé l'insertion de son communiqué dans l'ensemble des journaux. La direction du groupe *Parisien libéré*-*l'Equipe* a, samedi, publié ce texte, à l'exception du paragraphe incriminé par M. Vivien. Elle a ensuite considéré que le refus d'imprimer constituait à la fois une rupture du contrat de travail et une entrave à la liberté de la presse.

Les dirigeants du groupe, d'ailleurs, ont fait observer qu'ils n'avaient jamais accepté jusqu'à présent la moindre pression et qu'ils ne se soumettraient donc à aucun chantage.

En ce qui concerne le principe général, il est certain que le refus d'imprimer constitue une atteinte à la liberté de la presse. Selon la tradition, un journal est libre de dire ou de ne pas dire ; il est libre d'informer ; il est même libre de déformer, dans la limite évidemment des obligations légales ou judiciaires qui s'imposent à lui.

Par conséquent il appartient au directeur de la publication, responsable des écrits publiés, de décider du contenu de son journal et, éventuellement, de refuser l'insertion de textes qui ne correspondent pas à l'idéologie qu'il défend.

Telle est la réponse du Gouvernement sur sa conception de la liberté de presse.

Je viens d'apprendre à l'instant, et je vous en informe, que la discussion engagée entre ce syndicat et ce groupe de presse aurait abouti favorablement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

DÉCLARATION DE M. ANAFAT

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Je désirais poser une question à M. le ministre des affaires étrangères pour lui demander quelles conclusions il entend tirer des déclarations récentes faites devant l'Assemblée générale des Nations Unies par M. Yasser Arafat.

Je tiens à bien préciser le sens et les limites de ma question. Il ne s'agit pas d'évoquer la longue chaîne d'assassinats ou d'atrocités commis, revendiqués ou approuvés par l'O. L. P. depuis le meurtre du Premier ministre jordanien, M. Wasfi Tell, au Caire, jusqu'aux massacres d'enfants à Maalot, en passant par les prises d'otages et les tueries de Kharitoun, de Rome, d'Athènes et encore hier de Beth Shéan.

Il ne s'agit pas davantage de relever le caractère scandaleux de la vague de racisme et d'antisémitisme qui déferle à l'U. N. E. S. C. O. organisation dite « culturelle » qui chasse de son sein l'un des pays du monde qui possèdent la plus forte densité d'écoles, d'universités et de laboratoires.

Il ne s'agit même pas de nous étonner parce que, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, un orateur est monté à la tribune le revolver à la ceinture, et cela sous les ovations.

Il s'agit seulement de constater que dans son discours M. Yasser Arafat a clairement et sans détour voué Israël à la destruction.

Personne, en effet, ne saurait se laisser prendre à la phraséologie relative à un prétendu Etat palestinien démocratique et laïque, attrape-nigaud et camouflage destiné à masquer une hideuse réalité.

Cette réalité c'est le but de l'O. L. P., c'est-à-dire la « solution finale », pour reprendre l'expression de Himmler dont le grand mufti Eld Hadj Amine, précurseur d'Arafat, fut le complice pendant la deuxième guerre mondiale.

Dans cet état, les Israéliens auraient le choix d'une minorité ethnique, rejetée et noyée dans un océan d'hostilité, bref le choix entre le ghetto et l'extermination. On peut même douter que ce choix leur soit laissé.

Or la politique française au Moyen-Orient, fondée sur une interprétation très stricte de la résolution n° 242 des Nations Unies, comportait jusqu'à présent deux volets : d'une part, le retrait des forces israéliennes des territoires occupés en 1967 et en 1973, d'autre part, la reconnaissance du droit à l'existence et à la sécurité de cet Etat dans les frontières de 1967.

M. Raymond Offroy. Et le retour des Palestiniens !

M. Jacques Soustelle. Tout en faisant de vives réserves sur les prétendues frontières — car les conventions d'armistice de 1949 précisent expressément qu'il ne s'agit que de lignes de démarcation, de cessez-le-feu — au surplus irrationnelles et indéfendables, je souligne que la position de M. Yasser Arafat consiste à reprendre l'ensemble du territoire d'Israël, conformément d'ailleurs aux articles 1^{er}, 2 et 3 de la charte nationale palestinienne proclamée au Caire le 28 juillet 1968.

De ce fait, la base même de la politique française paraît bien se dérober : l'intransigeance de M. Arafat n'oblige-t-elle pas à repenser le problème ? Peut-on continuer à exiger d'Israël le retrait sur des lignes militairement indéfendables, sans aucune contrepartie, face à un ennemi dont le seul but est son annihilation ? Ce serait la première fois dans l'histoire qu'un Etat consentirait au suicide par persuasion. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Bernard Destreanu, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. S'agissant d'une question d'actualité, je n'entrerai pas dans le détail des circonstances qui ont entouré la venue de M. Arafat aux Nations Unies.

M. Soustelle doit toutefois savoir qu'au Moyen-Orient la France n'a jamais cherché à privilégier un camp par rapport à l'autre et que son seul objectif a toujours été de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à un règlement de paix.

Il y a un fait palestinien, qui a été reconnu depuis longtemps. Il y a des droits palestiniens que le Gouvernement jordanien lui-même reconnaît, puisqu'il vient de se dessaisir au profit des Palestiniens de tout droit de regard sur les négociations concernant cette partie du Proche-Orient.

M. Pierre-Charles Krieg. Il y a été contraint et forcé !

M. Bernard Destreanu, secrétaire d'Etat. Il y a aussi les résolutions des Nations Unies.

Nous sommes très fermes à cet égard et entendons qu'elles soient appliquées, notamment celle qui reconnaît à l'Etat d'Israël le droit de vivre dans des frontières sûres et reconnues. Si cette résolution était bafouée, nous en tirerions toutes les conséquences. (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Je vous indique sur ce point qu'il est possible que nous parvenions prochainement à une attitude commune avec nos partenaires européens. (*Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants.*)

CRUES DE LA VILAINE

M. le président. La parole est à M. Le Douarec.

M. François Le Douarec. Ma question s'adresse à la fois à M. le Premier ministre, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et à M. le ministre de l'équipement.

Rennes et sa région connaissent à nouveau des inondations désastreuses. A la suite de celles de 1968, la ville de Rennes avait financé un certain nombre de travaux d'aménagement.

Il est cependant urgent, pour éviter qu'à l'avenir les crues de la Vilaine ne soient aussi dévastatrices, d'en aménager le bassin. Un programme existe qui prévoit la construction de plusieurs barrages. Il est indispensable que l'Etat en accélère la réalisation.

J'aimerais, par ailleurs, savoir si l'Etat entend dédommager les personnes sinistrées du fait des dernières inondations.

M. Marc Bécam. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur Le Douarec, je rappellerai d'abord les mesures qui ont été prises sous la forme de secours d'urgence.

Dès lundi dernier, j'ai donné les instructions pour dégager des crédits au profit de l'Ille-et-Vilaine, à hauteur de 100 000 francs ; de la Mayenne, à hauteur de 40 000 francs ; du Calvados, à hauteur de 30 000 francs et de l'Orne, à hauteur de 20 000 francs.

M. le ministre de l'économie et des finances, de son côté, a bien voulu m'ouvrir une nouvelle dotation de 200 000 francs.

Pour faire face aux travaux, le fonds de secours interministériel pour l'indemnisation des victimes des sinistres et calamités pourra instruire les dossiers que lui soumettront les préfets des départements sinistrés.

Je l'ai indiqué tout à l'heure, d'autres procédures de secours prévoient des prêts spéciaux, par l'intermédiaire du Crédit agricole — prêts à 4 p. 100 sur quatre ans — ou du Crédit commercial et hôtelier — prêts à 5 ou 6 p. 100 pour trois à dix ans.

Les services fiscaux peuvent également consentir des délais de paiement ou des dégrèvements.

Des travaux d'aménagements, vous l'avez rappelé, ont été faits à Rennes. D'autres, plus importants, doivent être entrepris en aval. J'en fais actuellement étudier le coût. Ils seront réalisés par le ministère de l'équipement et par le ministère de l'agriculture.

Je serais d'ailleurs heureux de vous recevoir quand les prêts auront centralisé ces dossiers, avant de les transmettre aux ministères intéressés de l'agriculture et de l'équipement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

ALLOCATION DU FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. Ma question s'adresse au ministre du travail. En dépit de son apparence subalterne, je la crois importante.

Nous savons tous que le coût de la vie a augmenté. Dans de nombreuses régions, la plus petite maison a pris de la valeur parce qu'elle pouvait être transformée en résidence secondaire. Or, pour l'octroi de l'allocation du fonds national de solidarité, on tient compte, non seulement des revenus, mais aussi de la valeur de la maison que possèdent les personnes âgées qui demandent à en bénéficier. C'est à partir d'un seuil de 50 000 F que la récupération est effectuée sur la succession.

Ma question est la suivante : puisque ce dernier seuil est presque toujours largement dépassé, quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre en faveur des personnes défavorisées, en particulier de celles qui ne possèdent d'autre patrimoine que la maison qu'elles occupent, sans aucun revenu par ailleurs ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Travailleurs immigrés).

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Travailleurs immigrés). En l'absence de M. le ministre du travail, qui a dû se rendre au Sénat et vous prie de l'en excuser, je répondrai à la question posée par M. Bertrand Denis.

Le Gouvernement est bien conscient de la difficulté de la situation des personnes âgées. Le Président de la République lui-même l'avait évoquée au cours de la campagne pour les élections présidentielles.

Depuis quelque temps déjà, le Gouvernement a supprimé la référence à l'obligation alimentaire pour l'octroi de l'allocation du fonds national de solidarité. En outre, il a relevé de 40 000 à 50 000 F le seuil au-delà duquel les récupérations sont effectuées sur les successions.

Le Gouvernement partage la préoccupation de M. Bertrand Denis et fait siennes ses analyses. Des études ont été engagées par le prédecesseur de M. Durafour à partir d'hypothèses que vous connaissez. Elles sont encore en cours. Dans un premier temps, on a envisagé un doublement du montant du seuil à partir duquel sera effectuée la récupération, mais les études vont se poursuivre très attentivement.

Je peux vous donner l'assurance, monsieur Bertrand Denis, que des propositions seront incessamment faites à M. le Premier ministre à l'échelon interministériel, dans des conditions qui vous donneront, j'en suis persuadé, satisfaction. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.*)

IMPLANTATION D'UNE USINE DE LA CHEMISCHE WERKE A MARCKOLSHEIM

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement qui s'est chargé, récemment, du dossier concernant l'implantation d'une usine de la Chemische Werke à Marckolsheim, après le ministre de la qualité de la vie et les autorités locales.

Le ministre de l'équipement n'estime-t-il pas possible de régler immédiatement ce problème dont toutes les données sont connues après la multiplication des expertises effectuées par des spécialistes appartenant à l'université ou au ministère de la qualité de la vie. L'hostilité foncière de la population s'est manifestée, entre autres, par un vote massif. Enfin, il existe un risque réel de pollution, même s'il est reporté à une lointaine échéance, en raison des incertitudes relatives à l'évolution du produit polluant, le stéarate de plomb.

Je sais bien que le Gouvernement est intervenu pour corriger certaines erreurs d'appréciation commises au niveau régional, mais je trouverais difficilement acceptable que la stratégie gouvernementale table sur le pourrissement de la situation.

La population ne demande rien d'autre que le droit de décider librement de son destin. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la qualité de la vie.

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. Monsieur le député, avant même ma visite en Alsace, je savais que l'implantation d'une usine appartenant à la Chemische Werke, de Munich, et destinée à fabriquer du stéarate de plomb, posait un problème.

J'ai ordonné une enquête administrative complémentaire qui a été effectuée par un inspecteur général de l'environnement. Elle a conclu à la régularité des procédures administratives menées au titre des établissements classés. Sans supprimer toutes les menaces de pollution — mais quelle activité n'est pas polluante ? — on est parvenu à imposer à l'industriel allemand le respect des normes les plus basses du monde.

Il reste que l'opposition des populations, tant françaises qu'allemandes, s'est clairement manifestée. Elle a été confirmée par le suffrage universel.

Je ne vois pas comment, dans notre société éprise de liberté, nous pourrions aller plus avant sans engager une très large concertation à propos de ce problème. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

CONSÉQUENCES DES RÉCENTES INTEMPÉRIES POUR LES ÉLEVÉS DU CALVADOS

M. le président. La parole est à M. Bisson.

M. Robert Bisson. Les productions animales connaissent, depuis plusieurs mois, une situation très difficile. Elle vient de s'aggraver considérablement en raison des récentes intempéries.

Dans le Calvados, le maïs-fourrage, qui se récolte plus tardivement que dans les autres régions, est devenu depuis plusieurs années une base essentielle de l'alimentation animale. A ce jour, il n'est encore que très partiellement récolté.

De plus, les coûts de récolte ont doublé par rapport à l'année précédente et le produit récolté est souvent de très mauvaise qualité. Sur une grande superficie on ne pourra même pas ramasser la récolte.

Les conséquences financières sont considérables.

En premier lieu, beaucoup d'agriculteurs ne disposent pas actuellement des moyens de trésorerie nécessaires pour supporter les frais supplémentaires qu'entraîne la récolte. On a fait appel, par exemple, à du matériel lourd procuré par des entreprises venues de diverses régions de France.

En second lieu, le déficit en nourriture animale, dans l'immédiat comme pour l'hiver prochain, oblige les exploitants soit à l'achat d'aliments de substitution, dont les prix montent chaque jour, soit à un abattage prématuré d'animaux dont on ressentira le manque dans les mois à venir.

Le classement de la région en zone sinistrée, par application de l'article 675 du code rural, devrait permettre l'attribution de prêts spéciaux à taux réduit au titre des calamités mais la procédure a duré six mois, en 1972, pour un précédent sinistre. En attendant, il est indispensable que la caisse régionale de crédit agricole du Calvados obtienne immédiatement un contingent de prêts à court terme hors quota.

Le centre de gestion départemental a chiffré la première évaluation des besoins. L'accroissement des coûts de récolte se monte à six millions de francs à peu près. Le coût des aliments de substitution, achetés à l'extérieur, atteint soixante-dix millions environ.

Seules des mesures financières prises avec une urgence exceptionnelle permettront aux éleveurs du Calvados d'assurer la survie de leur exploitation et de leur famille.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'économie et des finances sont-ils disposés à les prendre ? (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Indépendamment des mesures d'urgence qu'il est possible de prendre en cas de sinistre, pour inondations notamment, et qui ont été évoquées tout à l'heure par M. le ministre d'Etat, des dispositions ont déjà été arrêtées dans le département du Calvados pour que soient déclarés sinistrés les arrondissements de Bayeux et Lisieux et plusieurs cantons. D'autres sont en préparation intéressant certaines vallées qui ont été également victimes d'inondations lors des derniers week-ends. Pour faire face à cette sorte de sinistre, nous utilisons donc la procédure prévue par l'article 675 du code rural, comme l'a rappelé M. Bisson. Elle présente un caractère exceptionnel, dans la mesure où elle se situe hors encadrement du crédit.

Certes, il n'y a pas de dispositions spéciales, je le reconnais, tendant à l'octroi de prêts à court terme. En fait, la constitution d'un dispositif nouveau risquerait de prendre autant de temps que l'instruction des dossiers en application de l'article 675 du code rural. D'autre part, le Gouvernement ne peut pas admettre que l'on ouvre une brèche dans la politique d'encadrement du crédit.

Cependant, des directives ont été données à la caisse nationale du crédit agricole pour que des dossiers hors quota et à moyen terme soient instruits avec une particulière célérité.

Ainsi, j'espère que ne se reproduiront pas des retards aussi déplorables que ceux que M. Bisson a signalés. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

PROPAGANDE POLITIQUE DANS LES UNIVERSITÉS

M. le président. La parole est à M. Rolland.

M. Hector Rolland. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux universités.

Actuellement, dans les mouvements qui touchent nos universités, on ne compte pas moins de vingt-quatre organisations universitaires influencées ou contrôlées par les marxistes. (Rires et exclamations sur les bancs de l'opposition.)

M. Marc Lauriol. C'est vrai !

M. Hector Rolland. C'est une belle réussite qui illustre l'état d'esprit qui règne dans une démocratie libérale. Pour la V^e République, c'est un piège qui risque de se refermer sur elle un jour ou l'autre. (Rires et exclamations sur les mêmes bancs.)

Personne n'ignore que dans certaines universités des professeurs donnent un enseignement politique fondé sur les vertus du marxisme. J'en ai eu encore la preuve jeudi dernier en visitant l'université de Vincennes. Les affiches politiques y prolifèrent, appelant à la grève, à des manifestations ou au soutien de partis politiques de gauche français ou étrangers. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

On y voit surtout des centaines d'affiches attaquant « l'arrêté Soisson » — je suppose que cela vous concerne, monsieur le secrétaire d'Etat ! Bien entendu, des milliers de tracts jonchent les planchers dans les salles de cours et les couloirs.

Qui a réglé, monsieur le secrétaire d'Etat, les frais de raccordement d'installations téléphoniques servant uniquement à des gauchistes ? Qui paie leurs communications ? Qui fournit gratuitement des milliers de feuilles de papier payées, en fait, par les contribuables ? Qui permet que les panneaux soient couverts d'affiches n'ayant rien à voir avec l'enseignement donné dans cette université ?

Ne pourrait-on pas se préoccuper également de ce qui se passe à l'école normale supérieure le samedi après-midi et certains jeudis soirs ? (Exclamations et rires sur les mêmes bancs.)

Ma question ne vous intéresse pas. Naturellement, vous le savez, ce qui s'y passe ! (Mêmes mouvements.)

M. le président. Je vous prie, mes chers collègues, étant donné le minutage des questions, d'écouter l'orateur, qui semble d'ailleurs vous intéresser.

M. Hector Rolland. Il n'est pas rare de voir s'étaler de grandes affiches vantant la ligue du parti communiste dans des salles refaites à neuf il y a deux ans. Sur l'une d'elles figurait en gros caractères l'inscription : « Contre l'école, le communisme ! » Cela m'a beaucoup intrigué, mes chers collègues communistes !

En règle générale, les cours de géographie et d'histoire parlent surtout de la Russie. Des professeurs de mathématiques intitulent leur cours « Les mathématiques du capital », « L'histoire du capital », « L'armée du capital ».

Ce n'est certainement pas pour en vanter les mérites !

A moins que vous ne soyez d'accord, monsieur le secrétaire d'Etat, mais j'en doute, vous devez remédier rapidement à cette situation.

Depuis que vous occupez vos fonctions, avez-vous visité l'université de Vincennes ou d'autres universités de Paris ? Dans l'affirmative, vous avez dû être édifié en peu de temps. Que comptez-vous décider pour faire nettoyer les panneaux d'affichage intérieurs et extérieurs et pour faire rechercher qui paie les affiches, les communications téléphoniques et le papier ?

N'est-il pas temps de mettre fin au gaspillage dans cette université ?

Si le parti communiste était au pouvoir... (Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

M. Marc Bécam. C'est une simple hypothèse !

M. le président. Revenez à votre question, monsieur Rolland.

M. Hector Rolland. Le parti communiste au pouvoir ne tolérerait pas que des affiches d'origine gaulliste ou giscardienne mettent en cause de la sorte la politique du gouvernement. Votre rôle, monsieur le secrétaire d'Etat, doit être de manifester à propos des universités la même volonté que celle d'un gouvernement communiste s'il était au pouvoir.

Telles sont les trois questions auxquelles j'attends que M. le secrétaire d'Etat aux universités réponde. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux universités.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités. Monsieur Roland, ce qui nous distingue, vous et moi, des communistes, c'est que nous n'employons pas leurs procédés — il ne leur font d'ailleurs pas honneur. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.*)

En outre, nous assurons mieux qu'eux la transformation de la société française, dans le respect des libertés. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Dans les soixante-quatorze universités et centres universitaires français, la rentrée vient de s'effectuer dans des conditions normales : 150 204 nouveaux étudiants se sont inscrits en première année.

S'agissant de l'université de Vincennes, je ne reviendrai pas sur mon arrêté, qui tend à la soumettre au droit commun, dès l'instant qu'elle sort de son cadre expérimental.

Je ne toucherai pas, non plus, à son caractère expérimental qui lui permet d'ouvrir l'accès des études supérieures à des travailleurs non bacheliers.

Bien au contraire, je me propose d'instituer de nouvelles règles pour généraliser l'accès des travailleurs aux universités. Cette généralisation sera l'œuvre de la majorité, et non du parti communiste. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.*)

Ayant suffisamment manifesté ma volonté de négociation avec tous les responsables universitaires, j'indique très nettement que je ne tolérerai pas le développement de troubles dont la nature serait plus politique qu'universitaire...

M. Jean Fontaine. C'est déjà commencé !

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat. ... Pour la simple raison que si les universités françaises veulent rester crédibles, elles doivent conserver un caractère exemplaire car jamais la difficulté n'a excusé l'excès.

Ce n'est pas en autorisant les universités à délivrer n'importe quel diplôme à n'importe quel étudiant dans n'importe quelles conditions que l'on résoudra le problème fondamental de l'adaptation de l'Université de notre temps. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions au Gouvernement.

La parole est à M. Krieg, pour un rappel au règlement.

M. Pierre-Charles Krieg. Monsieur le président, les questions au Gouvernement dites spontanées sont incontestablement une chose excellente, à condition que la règle du jeu soit respectée par tous. Or, force est de constater qu'elle l'a été par l'opposition, dont les orateurs ont posé de brèves questions auxquelles le Gouvernement a répondu de manière concise ; il n'en a pas été de même pour certains membres de la majorité, qui ont prononcé de véritables discours.

Si nous poursuivons sur cette voie, nous allons en revenir aux traditionnelles questions orales : les questions spontanées ne seront plus écoutées par personne et perdront leur caractère d'actualité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. En réalité, vos observations, monsieur Krieg, s'adressent plus à vos collègues qu'à la présidence. Je le comprends ainsi.

Toutefois, je vous indique que j'ai pu appeler huit questions émanant de l'opposition et sept de la majorité. Les choses ont donc été assez bien partagées.

M. Pierre-Charles Krieg. Oui, mais je n'ai pas pu poser ma question.

M. le président. Je ne prétends pas que vous ayez tort.

En outre, le partage varie selon les séances. Récemment, la majorité a pu poser trois fois plus de questions que l'opposition. Le temps consacré à une question ne peut être uniforme : il dépend du sujet abordé comme de la personnalité de l'auteur de la question et de celle du ministre qui répond.

M. Pierre-Charles Krieg. Ma question était d'actualité. Elle va perdre ce caractère.

M. le président. J'espère que vous pourrez la poser la semaine prochaine et qu'elle sera encore d'actualité.

M. Pierre-Charles Krieg. Cela m'étonnerait !

M. le président. Vous trouverez sans doute dans l'actualité une autre raison d'intervenir !

(*M. François Le Douarec remplace M. Edgar Faure au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1975
(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
(Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 27 et 28.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Corréze.

M. Roger Corréze. Monsieur le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, les caméras de la télévision sont revenues avec vous.

M. Louis Darinot. Oui, mais ce n'est pas le même débat !

M. Roger Corréze. Mais c'est vous-même et vos amis qui avez demandé qu'elles reviennent !

M. Gilbert Faure. Il faudrait que M. Laurisergues recommence son intervention.

M. Roger Corréze. Je vous ai écouté attentivement, monsieur le secrétaire d'Etat, et j'ai relevé dans votre propos plusieurs points positifs, mais aussi quelques insuffisances, notamment en ce qui concerne la couverture du déficit des services financiers — qui, en dépit des progrès réalisés, reste très insuffisante — et le transfert des charges indues supportées par la poste.

Je ne reprendrai pas les développements des rapporteurs spéciaux ou pour avis, me limitant à quelques considérations sur votre politique des télécommunications qui a fait l'objet, on s'en souvient, du rapport d'une commission de contrôle de notre assemblée.

Vous ne serez pas surpris que, essayant de dépassionner le débat, je le porte sur un plan purement financier en situant le projet de budget par rapport aux conclusions de la commission de contrôle, ni que je m'interroge sur les moyens qu'il permettra de mettre en œuvre.

En juin 1974, la commission de contrôle estimait nécessaire de porter à 13,5 milliards de francs le budget d'investissement de 1974 — qui est, à l'heure actuelle, de 10,3 milliards de francs — et le chiffre de 18 milliards de francs, correspondant à une croissance en valeur de 33 p. 100, lui paraissait souhaitable pour 1975.

En effet, la faiblesse des investissements réservés aux télécommunications, depuis la fin de la guerre jusqu'au début du VI^e Plan, apparaît comme la cause majeure de la crise du téléphone qu'a amplifiée, depuis le début des années 1970, le changement de comportement des Français qui considèrent, à juste titre, le téléphone comme un bien d'équipement indispensable.

L'objectif visé par la commission, qui justifiait cette intensification des efforts d'investissement, était de rattraper à la fin de 1985 le niveau de nos partenaires du Marché commun dont le développement est équivalent au nôtre, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, alors qu'actuellement nous avons, du point de vue de la diffusion du téléphone, sept ans de retard sur l'Allemagne et près de dix ans sur la Grande-Bretagne.

Cet objectif est ambitieux et dépasse celui qu'avait fixé le Gouvernement à l'issue du conseil interministériel de janvier 1973, à savoir la constitution d'un parc de douze millions de lignes à fin 1978, ce qui aurait réduit notre retard sur nos voisins d'environ quatre ans.

Mais les moyens que le Gouvernement devait mettre en place supposaient que soient tenues des contraintes très dures en matière de prix. Par exemple, le coût des matériels soumis au contrôle des prix aurait dû baisser de 1 p. 100 par an en francs courants.

La hausse des matières premières, notamment du cuivre, et celle de l'énergie ont ruiné ces hypothèses et bien que le budget des télécommunications ait crû en 1974 de 23 p. 100 par rapport à 1973 et que les 12 775 millions de francs prévus au titre

de 1975 représentent 24 p. 100 de plus qu'en 1974, la progression en volume sera de l'ordre de 10 p. 100 en 1974 et inférieure en 1975 si l'on se réfère aux hypothèses de coûts du comité interministériel.

Cette situation est préoccupante. Certes, les télécommunications, comme toutes les administrations et toutes les entreprises, souffrent de la rigueur prévue pour 1975 et de l'incertitude de la conjoncture. Elles y sont d'autant plus sensibles que les conditions économiques imposent le ralentissement d'un effort de croissance dont le caractère indispensable avait été souligné à maintes reprises.

L'année 1975, en effet, verra la dernière étape du VI^e Plan, durant lequel des investissements massifs devraient permettre de tenir, à l'échéance de 1977, les objectifs assignés en 1970 par le Gouvernement et qui impliquaient la fluidité de l'écoulement du trafic téléphonique, l'automatisation intégrale du territoire et un parc de 9 650 000 abonnés. A ces fins étaient prévus, s'étalant sur les années 1971 à 1975, 35 900 millions de francs d'autorisations de programmes budgétaires et d'engagements des sociétés de financement.

Or si les prévisions du VI^e Plan en matière de parc d'abonnés ou d'automatisation ont été sensiblement tenues, en revanche, la progression de la demande a atteint plus de 34 p. 100 de croissance annuelle en 1972, par exemple, alors que l'on tablait sur une moyenne de 19 p. 100 par an. Elle a rendu caduques les hypothèses de délais de raccordement ou du nombre d'instances qui, de 490 000 à la fin de l'année 1970, dépassaient le million en 1973.

Devant ces faits, le Gouvernement avait décidé de relever les objectifs initialement prévus.

Or le renchérissement des matières premières, notamment du cuivre, et celui de l'énergie devaient, au cours de l'année 1974, ruiner les hypothèses avancées. La progression en volume de 1974 sera inférieure à 10 p. 100, en dépit d'une progression en valeur de 23,4 p. 100.

La commission de contrôle en a tenu compte dans son rapport de juin 1974, qui demandait que soit envisagé, pour 1985, un objectif de parc de vingt-huit millions de lignes principales, ce qui nous aurait permis de rattraper l'Allemagne. Sur le plan des moyens financiers, elle recommandait que les autorisations d'engagement atteignent, pour 1974, 13,5 milliards de francs, contre 10,3 milliards de francs actuellement, et 18 milliards de francs en 1975. Quant aux moyens en personnel, il était reconnu que, en dépit de l'accroissement de productivité, plus de 15 000 agents étaient nécessaires lorsque le parc de lignes nouvelles augmentait d'un million.

Compte tenu de ces consignes ou de ces recommandations successives, mais aussi face à la situation économique actuelle, comment se présente le budget des télécommunications pour 1975 ?

Deux chiffres sont déterminants : le montant des autorisations d'engagement et le nombre des créations d'emplois. Il est proposé, au total, 12 775 millions de francs d'autorisations d'engagements, dont 10 935 millions de francs de crédits budgétaires et 1 840 millions de francs d'engagements des sociétés de financement, soit une progression de 24 p. 100 par rapport à 1974, et, après arbitrage, la création de 1 500 emplois nouveaux.

En ce qui concerne les investissements, il convient d'examiner à la fois les années 1974 et 1975. En effet, les 10 300 millions de francs de 1974 impliqueraient une croissance des prix de l'ordre de 3 p. 100 par an. Or c'est plus de 13 p. 100 qu'il faut prévoir, compte tenu de la hausse de plus de 100 p. 100 du cuivre, qui participe pour près de 10 p. 100 au coût des matériels de télécommunications, et de celle des autres facteurs.

Pour maintenir, en volume, les investissements initialement prévus, il faudrait donc attribuer aux télécommunications plus d'un milliard de francs d'autorisations de programme supplémentaires, au titre de la loi de finances rectificative de 1974. Sinon, le budget pour 1975 serait amputé d'autant, en raison du report d'opérations prévues initialement en 1974.

Pour l'année 1975, la progression en valeur des autorisations d'engagements proposés atteint 24 p. 100 et, bien qu'inférieure aux recommandations de la commission de contrôle, respecte la lettre du comité interministériel de janvier 1973. Mais, par rapport aux hypothèses de coût retenues par les conclusions de ce comité, la croissance en volume n'est que de 4 p. 100, car 10 p. 100 sont absorbés par les hausses de coût non prévues de 1974 et 9 p. 100 par les hausses prévisibles de 1975.

Dans ces conditions, les engagements réels du VI^e Plan seront du même ordre de grandeur — puisque supérieurs de 3 p. 100 seulement si on les exprime en francs 1970 — que les engagements initialement prévus. C'est dire que l'accélération décidée par le comité interministériel a été absorbée, dans sa quasi-totalité, par l'inflation ; c'est reconnaître que le budget d'investissement pour 1975 implique un retard dans la constitution du parc de douze millions de lignes prévu pour la fin de 1978 par

le comité ; c'est admettre que nous relâchons notre effort dans le rattrapage des densités que connaissent dès aujourd'hui les pays voisins.

Pour les emplois, la situation est encore plus grave, car les effectifs des télécommunications françaises sont inférieurs à ceux que possédaient certains pays lorsque leur densité téléphonique était au niveau de la nôtre. Ainsi, en France, à la fin de 1973, la densité téléphonique était de 10,4 abonnés pour 100 habitants et l'effectif budgétaire de 112 800 emplois. Si nous suivions les normes de productivité du Japon, il nous faudrait, pour la même densité, 128 400 emplois et 174 800 si nous suivions celles de la Grande-Bretagne.

Le budget pour 1975 est donc un budget de pénurie relative, qui marque une cassure dans le rythme de l'expansion des télécommunications et le ralentissement du rattrapage des pays voisins et concurrents sur la scène internationale.

Cette pénurie est accentuée par la faiblesse du nombre des créations d'emplois proposées — 1 500 alors que 7 000 étaient jugées nécessaires — qui ne permettra pas d'assurer de manière satisfaisante l'exploitation du réseau, l'entretien des installations existantes et qui interdira, faute de personnel, un examen rigoureux des projets d'investissements, pourtant rendu nécessaire par la conjoncture actuelle.

De ce fait, le retard apporté à la solution de la crise du téléphone intervient à une époque où l'interdépendance et la complexité des décisions, que les agents économiques doivent prendre d'habitude dans un climat d'âpre compétition internationale, donnent un caractère quasi obligatoire à l'existence d'un réseau de télécommunications efficace, véritable tissu nerveux d'un système économique élaboré.

Les difficultés éprouvées par les télécommunications à satisfaire ainsi à l'obligation du service public sont encore aggravées, comme l'avait souligné la commission de contrôle, par le maintien d'une structure anachronique qui réunit artificiellement deux entreprises assurant toutes deux, certes, un service public, mais de nature très différente, la poste et les télécommunications.

Qui plus est, la fiction d'un budget annexe unique conduit à lui faire financer des dépenses que devrait assumer le budget général et, de ce fait, à grever la capacité d'emprunt des télécommunications, donc leurs possibilités d'expansion.

En effet, comme l'an passé, et malgré la récente et importante hausse des tarifs postaux, une partie des emprunts prévus servira non pas à financer les investissements, mais à combler le déficit chronique de la poste et des services financiers, au moins jusqu'en 1978, comme vous l'avez reconnu ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il me paraît important que des mesures volontairement audacieuses soient prises dès maintenant dans ces différents domaines.

Je reconnais l'effort important accompli depuis plusieurs années, mais prenons garde que son caractère bénéfique ne soit largement atténué par la crise et que nous ne perdions d'un seul coup les avantages modestes, mais certains, qu'une sagesse politique avait permis d'obtenir depuis cinq ans.

Ma dernière observation portera sur le projet que vous avez formé, semble-t-il, d'augmenter massivement la taxe de raccordement. Si cette augmentation apporte, sur le plan financier, un soulagement temporaire et factice, elle n'en règlera pas pour autant les problèmes que je viens d'évoquer. Elle constituera même une mesure de ségrégation par l'argent, en dissuadant de nombreux candidats aux ressources modestes et en les privant de l'accès à un nécessaire équipement.

Il serait donc regrettable d'adopter une telle mesure qui irait à l'encontre même de la notion de service public. A condition de les uniformiser et de les socialiser, je reste partisan du système des avances remboursables.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques réflexions que je voulais vous livrer. Vous avez été placé à la tête d'une grande entreprise dont le bon fonctionnement conditionne le développement de notre économie. Il convient que vous disposiez des moyens de la faire vivre.

Sur l'ensemble des crédits, mon ami M. Wagner et moi-même avions déposé en commission deux amendements qui ont été déclarés irrecevables. J'observe que celui que j'avais signé en premier se bornait à reprendre vos propres déclarations, selon lesquelles douze milles emplois nouveaux étaient nécessaires en 1975 pour la bonne marche du service.

La conjoncture est mauvaise, nul ne songe à le nier dans nos rangs. Mais nul ne souhaite non plus qu'elle profite à quiconque.

Je vous présente donc deux propositions.

Pour le budget des P. T. T. dont je persiste à penser qu'il n'a pas sa place ici et que tout est à revoir dans son élaboration, le marché des emprunts à l'étranger lui est largement ouvert comme aux grandes entreprises. La vôtre, vous l'avez souligné ce matin, est hautement rentable. Alors, profitez-en et contractez cet emprunt de 5 milliards de francs que nous vous demandons.

Par ailleurs, pour régler la situation sociale, au-delà du protocole d'accord que, pour ma part, je juge positif, je vous demande, pour les personnels, pour les usagers, pour l'économie de la France surtout de faire encore un pas, monsieur le secrétaire d'Etat. Chacun, dans cette Assemblée, vous en sera reconnaissant. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Rolland.

M. Louis Darinot. Encore !

M. Gilbert Faure. C'est un festival Rolland !

M. Hector Rolland. Mes chers collègues, je n'interviens pas sur le même sujet.

M. Louis Darinot. L'autre était un mauvais sujet !

M. Hector Rolland. C'est vous qui êtes un mauvais sujet ! (Rires.) Monsieur le secrétaire d'Etat, de la continuation de la grève dans vos services ou de la reprise du travail dépend, en grande partie, l'avenir du pays.

Cette grève, qui dure depuis plus d'un mois, paralyse l'économie nationale. En effet, les commandes ne sont plus acheminées ou, lorsqu'elles le sont, c'est avec beaucoup de retard. Il s'ensuit des annulations d'ordres sur le marché intérieur et, ce qui est plus grave, des annulations de commandes provenant de l'étranger et donc la diminution des exportations.

Tandis que nos industriels rencontrent de sérieux obstacles pour s'implanter sur les marchés étrangers...

M. Raymond Forni. Et les salariés ?

M. Hector Rolland. J'y viens, ne soyez pas si pressé. ... la grève des P. T. T. les pénalisent lourdement.

Au moment où notre économie se heurte déjà à de graves difficultés, s'en ajoute donc une autre qui la désorganise dans une grande mesure et qui pèse sur la situation de l'emploi. De plus, la carence des règlements met toutes les petites et moyennes entreprises devant de graves problèmes financiers dont pourrait être victimes les travailleurs.

M. Gilbert Faure. Dont ils sont victimes !

M. Hector Rolland. Il est donc indispensable que des décisions soient prises pour que la fin de la grève intervienne et que toute cette agitation s'apaise. Pour cela, il est nécessaire que les pourparlers reprennent avec les responsables des syndicats...

MM. Raymond Forni et Gilbert Faure. Lesquels ?

M. Hector Rolland. Tous, bien sûr. C'est cela la démocratie libérale.

Il est nécessaire que les pourparlers reprennent avec tous les responsables des syndicats, ne serait-ce que pour leur démontrer que cette grève démantèle notre économie, à l'évolution de laquelle les travailleurs des P. T. T. sont très attachés, et aussi pour trouver un terrain d'entente.

Nouveau secrétaire d'Etat aux P. T. T., vous avez hérité une situation qui plonge ses racines dans un passé déjà lointain, notamment en ce qui concerne les conditions de travail dans les grands centres postaux.

M. Gilbert Faure. Ce n'est pas gentil pour les prédécesseurs !

M. Hector Rolland. Pour améliorer cette situation, vous avez pris des décisions très importantes, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je pense que la construction de locaux nouveaux à Paris pour une surface de 400 000 à 500 000 mètres carrés y contribuera grandement et je vous en félicite, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le montant de votre budget — 35 milliards de francs, soit une augmentation de 35 p. 100 par rapport à 1974 en ce qui concerne les équipements — doit retenir notre attention. L'effort est important et il est normal de le reconnaître.

Depuis plusieurs années, monsieur le secrétaire d'Etat, je déplorais à cette tribune la procédure des avances remboursables qui étaient demandées aux candidats à l'installation d'une ligne téléphonique, procédure dont les principales victimes appartenaient au monde rural, notamment les agriculteurs qui habitent les écarts. Je demandais que le coût de l'installation téléphonique soit égal pour tous.

Vous avez souscrit à cette demande et je vous en remercie très sincèrement, car c'est une mesure de justice à laquelle le monde rural sera très sensible.

M. Gilbert Faure. La justice, c'est le programme commun de la gauche !

M. Hector Rolland. Vous avez indiqué que la mise en œuvre des dispositions nouvelles demandera au moins deux ans.

Je souhaite, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire en d'autres circonstances, que la suppression des avances remboursables puisse être complètement réalisée en 1975. Vous avez accordé aux médecins, aux vétérinaires, aux industriels et aux artisans un droit de priorité pour le branchement au réseau et accepté un certain assouplissement des conditions d'installation. Là encore, il s'agit d'une décision heureuse.

Somme toute, n'étaient les difficultés de la grève, vous pourriez vous flatter d'avoir su réaliser, en peu de temps et avec beaucoup de volonté, un grand changement au sein de l'administration des P. T. T.

M. Raymond Forni. Si la situation laisse à désirer, ce n'est tout de même pas la faute des grévistes !

M. Hector Rolland. Quand aux difficultés sociales auxquelles vous vous heurtez actuellement et que nous déplorons tous, ne s'expliquent-elles pas en partie par le fait que les employés des P. T. T. ne sont pas aussi bien récompensés de leur travail que dans d'autres services publics ? En effet, les jeunes postiers qui ont quitté la province pour venir à Paris ne sont payés que 1300 francs par mois. Ces émoluments ne sont pas très élevés pour notre époque...

M. Raymond Forni. Vous le reconnaissez !

M. Hector Rolland. Je paie plus cher mes employés, mon cher collègue !

Ces émoluments, dis-je, ne sont pas très élevés et la vie à Paris n'est pas de nature à apporter à ces employés beaucoup de satisfactions.

Enfin, il semble anormal que les P. T. T. emploient près de 80 000 auxiliaires, dont certains sont remerciés après plus de dix années de présence. Il en résulte un malaise non négligeable et il serait indispensable d'établir un plan de titularisation afin de diminuer dans toute la mesure du possible le nombre des auxiliaires dans vos services.

Il arrive aussi fréquemment qu'une mère de famille, qui a demandé sa mise en disponibilité pendant quelques années pour se consacrer à ses enfants, ne se voie offrir à son retour qu'un poste d'auxiliaire, alors qu'elle avait autrefois consenti à se déplacer et à accomplir de gros sacrifices pour suivre des études et passer des concours afin d'être titulaire. Si cela est vrai...

M. Louis Darinot. C'est vrai !

M. Hector Rolland. Avez-vous travaillé dans les P. T. T. pour le savoir ?

M. Gilbert Faure. Et vous-même, monsieur Rolland, comment le savez-vous ?

M. Hector Rolland. Si cela est vrai, disais-je, il y a là matière à réflexion.

Au moment où des lois de plus en plus sévères sur la marche des entreprises sont imposées aux patrons, victimes d'une sorte de discrimination, et où la commission Sudreau étudie la réforme dans l'entreprise, réforme qui acceptera davantage encore l'emprise des comités d'établissement sur les entreprises, il me semble qu'il vaudrait beaucoup mieux se préoccuper des conditions de travail dans les entreprises publiques où le patron est, en maintes circonstances, éminemment moins humain que dans les entreprises privées.

M. Raymond Forni. Ce n'est pas votre problème !

M. Hector Rolland. Le problème est tout de même là ! Mon cher collègue, vous ne connaissez rien à l'entreprise privée pour n'y avoir jamais travaillé !

M. Gilbert Faure. Et vous, vous connaissez tout !

M. Hector Rolland. Enfin, en ce qui concerne les usagers du téléphone, il est anormal, lorsqu'un abonné quitte son appartement ou son commerce, que l'on impose non pas un transfert mais une nouvelle installation avec paiement bien entendu des droits correspondants.

Il y a là également un abus que je tenais à vous signaler, car j'estime que, lorsque quelqu'un se rend acquéreur d'un appartement ou d'un commerce équipé du téléphone en s'engageant à régler les redevances, il doit y avoir tout simplement transfert. Une telle disposition existait d'ailleurs il y a quelques années, mais elle était sans doute trop simple. Un technocrate est probablement passé par là pour faire disparaître cette simplicité et créer sur ce point un climat qui n'est pas de nature à donner satisfaction aux usagers.

Les P. T. T., comme de nombreux services publics, n'ont certainement pas l'esprit de la rentabilité. De ce fait, des avantages considérables sont accordés, notamment dans la distribution de la presse. On constate, en effet, qu'une lettre de dix grammes doit être affranchie à 0,80 francs alors qu'un journal de soixante-dix grammes, soit sept fois plus, n'est affranchi qu'à 0,01 franc.

Lorsqu'on sait qu'en 1973 2 150 millions de journaux ont été distribués, on peut penser qu'il y a là des ressources en puissance non négligeables.

Il existe, à mon avis, un autre moyen pour améliorer les recettes. Il y a, aux chèques postaux, des dépôts d'un montant de 42 milliards de francs. Or, pour 30 milliards et demi, le Trésor verse un intérêt de 1,50 p. 100 seulement, ce qui n'est pas très généreux, alors qu'ailleurs les intérêts ont considérablement augmenté depuis plus d'un an. Il serait parfaitement normal que le Trésor se montre plus généreux à votre égard.

M. Gilbert Faure. Assurément !

M. Hector Rolland. Je parlerai maintenant en tant que président, auprès du Premier ministre, des comités d'usagers.

Contrairement à ce qu'a déclaré M. Ségué, véritable professionnel des ondes de la radio ou de la télévision. (*Exclamations sur plusieurs bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Vous ne niez pas, messieurs, que M. Ségué passe à la télévision tous les jours. Tel n'est pas mon cas. C'est aujourd'hui la première fois que la télévision est présente alors que je suis à la tribune de l'Assemblée nationale.

M. Raymond Forni. Le reportage est terminé ! (*Sourires.*)

M. Hector Rolland. Donc, contrairement à ce que dit M. Ségué, les usagers sont ulcérés par la grève des P. T. T. et se demandent avec angoisse quand elle se terminera. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Car, si dans ce grand service parfaitement organisé, assumant avec honneur ses responsabilités, certaines insuffisances sont regrettables, il n'empêche que la sécurité de l'emploi, tant recherchée aujourd'hui, est un fait acquis. En revanche, des millions de travailleurs ne bénéficient pas de la même sécurité et s'inquiètent avec juste raison de leur sort en se demandant anxieusement si demain ils ne seront pas chômeurs et pour combien de temps.

Les petites et moyennes entreprises, qui emploient plus de huit millions de salariés, s'interrogent également, se trouvant devant l'obligation de réduire les horaires de travail en raison de cette grève. Il est donc difficile de soutenir que l'opinion publique ne se sent pas concernée.

M. Gilbert Faure. Il faut régler le problème !

M. Hector Rolland. Voilà tout un contexte qui ne plaide pas en faveur de M. Ségué et Maire. L'économie nationale commence à souffrir sérieusement d'une situation qui n'a que trop duré.

M. Guy Ducoloné. A qui la faute ?

M. Hector Rolland. Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, grâce au protocole du 6 novembre dont vous nous avez communiqué la teneur dans votre discours de ce matin, vous disposerez d'un crédit de 400 millions de francs en mesures nouvelles. Afin que puisse reprendre le travail, une discussion pourrait, me semble-t-il, s'engager sur cette base pour l'avenir.

J'attends avec impatience votre réponse. Je suis persuadé que les syndicats, forts de l'assurance que vous leur donnerez et de la première décision que vous avez prise, ainsi que les travailleurs des P. T. T. feraient certainement preuve d'une grande bonne volonté, identique à celle du Gouvernement. Cette grève devrait alors se terminer sous peu.

M. Gilbert Faure. Ce n'est pas coordonnateur que l'on aurait dû vous nommer, mais médiateur ! (*Sourires.*)

M. Hector Rolland. Vous êtes vraiment trop aimable à mon égard, mon cher collègue !

En conclusion, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous poser une question : pourquoi les représentants de la C. G. C. au sein des P. T. T. n'ont pas été appelés à participer aux discussions qui se sont déroulées du 25 octobre au 5 novembre ? Je serais très heureux que vous puissiez me répondre sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Mesdames, messieurs, je ne sais si les cinq minutes dont je dispose suffiront à poser l'ensemble des problèmes des P. T. T., de son malaise et de son budget, et demeurant déjà largement bouleversé — et dans la bonne direction — par le protocole d'accord du 5 novembre dernier.

Je me propose de regarder la situation assez froidement, mais en remarquant tout de même que cette crise est finalement, au moins dans ses aspects les plus techniques et les plus humains, l'aboutissement très logique et largement prévisible de dix années d'insuffisances et de négligences à différents niveaux,

d'ailleurs régulièrement signalées sur l'ensemble de ces bancs. Une telle constatation justifie a contrario une politique hardiment réformiste que nous n'avons cessé de réclamer dans ce domaine comme en d'autres.

Le budget de 1975 n'est pas un budget de pénurie — il faut le dire. Mais il porte encore trop — et vous le savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat — la trace des incohérences passées. Ainsi, les deux déficits chroniques littéralement imposés par l'Etat, celui qui résulte des tarifs pratiqués pour l'acheminement de la presse et celui qui est lié à l'insuffisante rémunération des dépôts aux chèques postaux, ne sont toujours pas correctement réglés, malgré des engagements formels antérieurs.

En chargeant ainsi le « bateau » d'une entreprise qui doit se moderniser et investir, et qui a pour cela besoin de ressources énormes, on a certainement et fondamentalement contrarié le fonctionnement normal de cette entreprise et détruit les bases mêmes d'une saine gestion.

Je n'évoquerai que très rapidement l'insuffisance des moyens en personnel, même si elle est moindre que ne le prétendent certains orateurs.

L'insuffisance des crédits d'équipement, qui conduit à des manques d'implantation — et pas seulement dans la région parisienne — entraîne des retards dans les opérations de modernisation de tout genre.

Enfin l'absence de choix dans la politique menée au sujet des centres de chèques postaux conduit ceux-ci à une stagnation relative et leur interdit de concurrencer à armes égales le secteur bancaire privé.

On a employé l'expression « dégradation du service public ». Si la situation n'est pas aussi dramatique qu'en Italie, cette expression recèle tout de même quelque vérité.

Pour ma part, je vous demande de réfléchir sur le point suivant. La fin de la croissance économique accélérée, à laquelle nous assistons, et peut-être pour longtemps, devrait permettre une remise en ordre fondamentale de tous les secteurs publics qui ont eu du mal à suivre dans la période d'une croissance harassante que nous avons connue. L'époque d'un véritable rattrapage commence. Il faudrait y procéder à travers ce budget.

Cette remise en ordre pourrait d'ailleurs également concerner le financement. A cet égard, j'aborderai un point particulier. Je trouve, personnellement, assez paradoxal que les P. T. T. rémunèrent à des taux très élevés les capitaux prêtés par des sociétés privées de financement — on parle de taux de 15 à 18 p. 100. A côté de ce type de financement, il y a les avances des collectivités locales.

Je me demande s'il ne faudrait pas, compte tenu du fait même que l'activité du téléphone est une activité fondamentalement rentable — le public ne le sait pas assez — rémunérer également la contribution des collectivités locales, ce qui permettrait de faciliter certaines décisions et éviterait des transferts à rebours que nous voudrions voir supprimés. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une telle mesure soit mise à l'étude. Il y a là un problème sérieux et il ne faudrait pas — je le dis avec toute la fermeté nécessaire — en rester au protocole du 5 novembre dernier. Il est indispensable d'avancer dans la voie d'une véritable politique de redressement à moyen terme qui fixe des étapes, des délais, des objectifs et qui revivifie définitivement ce service public essentiel.

Je soulignerai un deuxième point. Vous avez déclaré ce matin qu'il ne fallait pas remettre en cause les aspects juridiques découlant du statut de 1923. Pour ma part, je crois que la gestion d'entreprise ne doit plus dépendre, tant pour les équipements que pour le personnel, de la politique budgétaire et conjoncturelle du ministère des finances.

Il y a là une contradiction fondamentale. La politique de recrutement doit dépendre essentiellement de l'expansion des tâches de service public à entreprendre. Ces tâches manquent d'élasticité et ne sauraient être négligées une seule année. La nécessité d'une très large autonomie de gestion s'impose dans les faits. A défaut, c'est la dilution des responsabilités.

Après ces aspects structurels, je veux revenir au niveau des problèmes humains.

Des améliorations sont intervenues. Il faut le souligner. Mais il faut marquer également que les conditions de vie et de travail restent difficiles, particulièrement dans les grands centres. Dans un milieu urbain qui n'est pas le leur, trop de gens souffrent de déracinement sur tous les plans. Mais ce qui est en cause vous dépasse : la centralisation outrancière dans notre pays, laquelle nécessite également des réformes fondamentales.

Je veux également souligner la frustration profonde et permanente qu'entraînent la situation d'auxiliaire sans perspective, l'absence et l'insuffisance de promotion. Mais il y a aussi toute une série de frustrations et d'insuffisances plus limitées certes, mais peut-être plus révélatrices d'un certain état d'esprit et dont il n'a pas été question jusqu'à présent.

J'en donnerai un seul exemple : la situation faite aux préposés cyclistes, aux « facteurs ». On ne sait pas assez que ces gens particulièrement dévoués ne touchent que 180 francs en deux règlements dans toute leur carrière pour acheter la bicyclette nécessaire à la distribution du courrier. Ce chiffre, qui est rarement relevé, leur impose indirectement des dépenses anormales pour le compte même de l'administration, quand ils doivent changer de bicyclette.

Que diraient, monsieur le secrétaire d'Etat, nombre de hauts fonctionnaires de notre pays qui disposent d'une voiture de service si les pouvoirs publics les traitaient avec la même désinvolture ?

Enfin, je terminerai sur les problèmes humains, qui sont au fond les plus importants, en abordant le sujet très brûlant de la grève en cours.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut d'extrême urgence sortir de l'impasse actuelle. Seuls les casseurs de tous bords peuvent souhaiter au fond d'eux-mêmes le maintien du *statu quo* et la recherche d'une victoire à la Pyrrhus des uns sur les autres pourrait entraîner une catastrophe nationale. Je me demande franchement s'il ne faut pas offrir une porte de sortie aux protagonistes de l'affrontement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je crois en mon âme et conscience qu'il vous appartient de susciter dans cette affaire un événement nouveau permettant de sortir de l'impasse. Une telle démarche aurait au moins l'avantage d'indiquer clairement face au pays et le moment venu, où se situent les véritables responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Lucas.

M. Henri Lucas. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'Assemblée examine aujourd'hui le budget annexe des P. T. T. Cet examen intervient alors que depuis sept semaines travailleurs et travailleuses des P. T. T. sont en grève.

Soucieux de voir ce conflit se régler dans l'intérêt des travailleurs concernés, de millions d'usagers et de notre économie, notre groupe avait demandé plusieurs fois que ce débat soit avancé, afin de permettre aux élus de la nation que nous sommes d'utiliser pleinement leurs prérogatives.

Nos propositions ont été rejetées. Bien plus, comme si cela n'était pas suffisant pour prouver le dédain du Gouvernement envers notre Assemblée, on a laissé reculer d'une journée la date de ce débat. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Cela illustre bien la volonté de concertation qui anime le pouvoir en place. Il n'est pas étonnant, monsieur le secrétaire d'Etat, que le personnel des P. T. T. n'ait pu vous suivre si c'est dans cet esprit que vous avez engagé avec lui la concertation.

Le budget annexe des P. T. T. pour 1975 présente les mêmes caractéristiques, à peu de chose près, que ceux des années précédentes. Il est nettement insuffisant et ne correspond nullement aux besoins.

En privant les P. T. T. des moyens d'assurer leur mission, en préconisant, comme vous le faites, monsieur le secrétaire d'Etat, le recours à la sous-traitance dans tous les domaines et à l'endettement extérieur, vous poursuivez en fait, l'opération de démantèlement amorcée.

Ainsi, la lecture du projet de budget fait apparaître de nombreuses insuffisances : celle des créations d'emplois, si indispensables aux P. T. T. ; celle de l'ensemble des mesures catégorielles, celle encore de la modernisation des P. T. T. Si les télécommunications semblent bénéficier d'un certain effort, celui-ci est nettement inférieur aux propositions de la commission de contrôle sur la gestion du téléphone et même, si l'on tient compte de l'inflation galopante actuelle, la tendance serait plutôt à la stagnation.

Les choses sont claires : le Gouvernement persiste dans son orientation, qui mutilé le service public.

Ce projet de budget a été établi en toute connaissance de cause, en sachant les conséquences qu'il aurait sur notre économie, et malgré les clignotants dont le rôle est d'alerter le Gouvernement.

Chaque année, les rapporteurs de la commission de la production et des échanges et de la commission des finances, les députés qui interviennent dans le débat critiquent, dans l'un ou l'autre de ses aspects, l'insuffisance du budget des P. T. T.

Les nombreuses actions et les mouvements de grève de la corporation, avant et après votre arrivée, monsieur le secrétaire d'Etat, les nombreux avertissements des syndicats avant et dès votre arrivée, le profond mécontentement des usagers — que vous n'ignorez pas — les recommandations pressantes qu'a formulées la commission de contrôle de notre Assemblée, tout cela n'a pas fait bouger d'un pouce le Gouvernement.

Pourtant celui-ci était au courant, et parfaitement informé, même si vous, comme vous l'avez prétendu, monsieur le secrétaire d'Etat, ignoriez cette situation — encore que les faits indiquent le contraire. C'est si vrai que lors de la réunion le 22 juillet dernier du conseil supérieur des P. T. T. un vœu proposant d'émettre un avis défavorable sur le projet de budget n'a été repoussé — et cela est significatif, lorsqu'on connaît la composition de ce conseil supérieur — que par onze voix contre cinq, celles de la C. G. T., de la C. F. D. T., de F. O., et de deux directeurs régionaux.

Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, aviez demandé la création de 11 809 emplois que votre administration a reconnu comme indispensable, parce que vous redoutiez, avez-vous déclaré dans une interview accordée à *France-Soir* le 11 juillet, « l'effondrement total de la porte ». Par la suite, vous vous êtes déclaré soulagé par l'arbitrage du Premier ministre qui ne vous accordait que 4 000 emplois, ce qui montre le peu de cas que vous faites du conseil supérieur des P. T. T., de vos propres propos, des organisations syndicales représentatives du personnel, et qui marque la vraie nature de votre concertation !

Comme si cela ne suffisait pas, vous vous êtes livré à une véritable agression contre votre personnel en tenant à son endroit des propos inconsiderés qui ont été ressentis comme une véritable insulte par les employés des P. T. T. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Les mouvements de grève qui paralysent aujourd'hui les P. T. T. sont l'illustration du profond mécontentement du personnel, qui « en a assez ».

Il faut que le pays sache pourquoi les travailleurs et les travailleuses sont en grève.

Ils demandent au Gouvernement 200 francs d'acompte à valoir sur l'ensemble du contentieux des P. T. T. — et comment ne pas le comprendre, lorsqu'on sait que le traitement mensuel de début de milliers de jeunes auxiliaires est d'à peine 1 300 francs, que des milliers de jeunes titulaires touchant moins de 1 500 francs et que la grande masse des personnels des P. T. T. gagne à peine plus ? Peut-on honnêtement estimer exagérée la demande que la rémunération minimale soit portée à 1 700 francs par mois ?

C'est une revendication modeste et justifiée, qui ne devrait pas vous laisser indifférent, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous avez déclaré vous-même que vous ne pouviez pas pourvoir aux emplois parce que : « quand on ouvre des concours, les gens ne se présentent pas ».

Autre revendication essentielle, qui tient à cœur au personnel des P. T. T. : le problème des effectifs, décisif pour l'amélioration des conditions de travail, la qualité des services fournis aux usagers et le maintien du service public menacé de privatisation.

Le personnel désire aussi que soient examinés et réglés sans tarder les problèmes propres à son administration, entre autres la titularisation des auxiliaires, les mesures catégorielles indemnitaires, le service actif dans les bureaux de poste.

A l'ensemble de ces revendications, vous avez répondu par un « relevé de propositions » que le personnel a jugé insuffisant. Après en avoir pris connaissance et largement discuté, et en l'absence de toutes propositions sur l'essentiel, c'est-à-dire les rémunérations et les effectifs, il a donné la réponse que vous connaissez, et il continue son action.

Dernièrement, M. le Premier ministre a présenté à la télévision les propositions faites aux personnels des P. T. T. comme un « compromis » considérable. M. Châac a prétendu que l'effort accompli par le Gouvernement pour améliorer la situation des P. T. T. atteignait 500 millions de francs. Ce chiffre est dix fois trop élevé pour 1974, et pour 1975 nous sommes en droit d'en douter — vous l'avez d'ailleurs ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, ramené à 350 millions de francs.

Lorsqu'on examine bien vos propositions, on constate que, mise à part la prime d'exploitation, elles ont pour caractéristique de ne rien apporter dans l'immédiat aux milliers de jeunes de la corporation.

Quant à la titularisation de 6 000 auxiliaires, sur un total de 90 000, elle ne créera aucun emploi nouveau et, en fait, le tableau de mutation continuera d'être bloqué. En conséquence, le service public se trouvera toujours aux prises avec les mêmes difficultés de fonctionnement. En définitive, ces propositions, si elles soulagent certains cas catégoriels, ne règlent rien au fond.

Depuis lors, vous avez rompu toute discussion et passé le relais au « ministre de la police », dont on connaît l'attachement aux libertés, pour poursuivre la « concertation musclée ». (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Celle-ci étant jugée plus « libérale » par le Gouvernement.

Dans cette affaire, le masque est tombé : le véritable objectif de la politique contractuelle apparaît. Celle-ci vous a servi de butoir pour vous opposer aux justes revendications du personnel des P. T. T.

Quant aux menaces de privatisation, en dépit des engagements que vous prenez, notre méfiance et celle du personnel des P. T. T. demeurent et même s'accroissent. Car ce que vous dites et écrivez sur ce sujet est contredit, chaque jour, par les mesures prises qui visent à accélérer le processus de privatisation.

Ainsi, par le refus de donner aux P. T. T. des effectifs suffisants, vous accélérez le recours à la sous-traitance. Au moment même où vous discutez avec les organisations syndicales, où vous prenez des engagements écrits garantissant l'unité des P. T. T. et le maintien de leur statut, paraissent au *Journal officiel* des décrets modifiant les structures de la direction des télécommunications, introduisant à la tête de certaines directions ou services des directeurs « politiques » ; ainsi apparaît au service des relations publiques M. Patrice Dupuy de Clinchamps, précédemment chargé de mission au cabinet du Premier ministre.

Ainsi l'on voit très bien le démantèlement du C. N. E. T. s'inscrire dans un processus de privatisation commencé depuis longtemps déjà dans le domaine du financement, faute de moyens budgétaires, poursuivi par une politique de sous-traitance à outrance, faute de création d'emplois, et qui va pouvoir maintenant s'étendre au développement des matériels, à la qualité du service et au niveau des prix, qui seront « contrôlés » par un directeur « politique » venu de l'extérieur, M. Souviron.

N'avez-vous pas écrit vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, dans *Le Monde* du 9 octobre 1974 que « les industriels sont aujourd'hui pris à la gorge, le contrôle de l'administration étant presque trop serré » ?

En l'absence de toute prise de position officielle du Président de la République, mais en se rappelant d'anciennes déclarations de M. Giscard d'Estaing en 1967, on voit se dessiner un schéma qui a malheureusement, depuis la dernière réforme, toutes chances d'aboutir, sauf changement de régime : on commence par priver le service public des moyens nécessaires à son bon fonctionnement et à son développement puis, ayant ainsi excité le mécontentement des usagers, on le privatise en passant sans doute par l'étape intermédiaire d'un établissement public soumis aux mêmes contraintes. Le processus vient de se produire sous nos yeux pour l'O. R. T. F. A quand le tour des télécommunications ?

Le Gouvernement réduit considérablement à la fois les crédits des télécommunications et ceux du C. N. E. T. et laisse aller les industriels à leur pente naturelle de facilité : les possibilités de développement ne seront pas saisies. Un C. N. E. T. fort était également une garantie dans ce domaine essentiel du service public.

On fait en somme au C. N. E. T. le procès inverse de celui que l'on fait au C. E. A. et au C. N. R. S. : on lui reproche « d'en faire trop » pour le développement industriel des nouvelles techniques. Faut-il croire aujourd'hui qu'on a eu tort de donner au centre de Lannion une primauté mondiale dans les techniques numériques, qui seront généralisées avant dix ans ?

Verrons-nous de nouveau, comme avant-guerre, les équipements de transmission du réseau français plombés du sceau de l'I. T. T. ?

Voici cinq semaines que les travailleurs et les travailleuses des P. T. T. sont en grève dans tous les grands centres, et pas seulement dans les centres de tri comme vous le laissez entendre.

Le Gouvernement porte l'entière responsabilité de cette situation.

Il a fait trainer en longueur les discussions avec les organisations syndicales, en refusant d'examiner les revendications essentielles.

Après que la masse du personnel ait repoussé ses propositions, il s'obstine à toute reprise des négociations, malgré la demande des organisations syndicales — C. G. T., C. F. D. T., F. N. T. — de négocier, y compris pendant les fêtes du 11 novembre.

En fait, ce que vous recherchez, bien que ce matin vous vous en soyez défendu, c'est le pourrissement de la grève, avec l'objectif de dresser les usagers contre les travailleurs des P. T. T.

Peu vous importe le coup porté à l'économie nationale, à l'ensemble des usagers !

Mais cette manœuvre a échoué. Les usagers soutiennent le personnel des P. T. T. ...

M. André Bruggerolle. Ce n'est pas vrai !

M. Henri Lucas. ... parce qu'ils souhaitent avoir à leur disposition un véritable service public. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Ces millions d'usagers, vous leur avez fait subir ces derniers temps d'incroyables augmentations des tarifs... (*Exclamations sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*) ... sous le prétexte d'améliorer la qualité du service qui leur est fourni !

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Vous donnez dans la démagogie !

M. Henri Lucas. Pour le courrier, de 60 à 100 p. 100 ; pour le téléphone, de 120 à 133 p. 100 ; et maintenant, c'est la taxe de raccordement, qui passe de 500 à 1 100 francs !

Les usagers sont aujourd'hui avec le personnel des P. T. T., en droit d'exiger que vous donniez à ce service public les moyens en personnel et en matériel afin qu'il puisse assurer sa mission au service de la nation. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Ces moyens pour donner satisfaction au personnel et aux usagers existent.

Ainsi, le budget de fonctionnement est excédentaire de deux milliards de francs, en dépit des charges scandaleuses que supportent les P. T. T. Le Gouvernement qui ne leur accorde aucune subvention — vous l'avez vous-même reconnu en commission — prélève par contre sur ce budget des milliards de francs qui iront, plus ou moins directement subventionner le secteur privé.

Ce prélèvement, c'est notamment : 1 milliard de francs de tarifs préférentiels de presse, sur la poste ; 1 230 millions de francs, sur les chèques pour l'insuffisance de la rémunération des fonds mis à la disposition du Trésor ; près de 2 milliards de francs de T. V. A. prélevés sur les investissements ; des centaines de millions sur les marchés d'études.

Il y a plus scandaleux encore : les P. T. T. paient 480 millions de francs de T. V. A. au lieu et place des sociétés de financement, alors que dans le même temps les pétroliers bénéficient des largesses du Gouvernement qui ne leur fait pas payer d'impôts. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Le Gouvernement peut également dégager de l'argent du budget des charges communes, par exemple cent millions de francs de dotation à la société Erap qui ne paie pas d'impôts, quinze millions de francs de subventions d'études aux entreprises de l'armement et de l'aviation, dont une partie importante revient certainement à M. Dassault.

Il est donc clair que l'attitude du Gouvernement dans ce conflit est délibérée.

Face à une corporation qui formule des revendications précises et réalistes, le Gouvernement répond par la force. Du secrétaire d'Etat menaçant « que les autorités auront le dernier mot », en passant par le « ministre de la police » qui, tel un général sur le front, annonce sa victoire, au Premier ministre qui, de l'extérieur de notre territoire « voit les institutions et notre économie menacées », le caractère autoritaire et rétrograde du pouvoir apparaît ainsi.

La politique contractuelle, la concertation et le dialogue, tous ces oripeaux dont se couvrirait le Gouvernement se sont envolés.

Pour le Gouvernement, il n'y a qu'une seule vérité, la sienne. Ceux qui ne la partagent pas, ou en doutent, persiflent : ils désolent la nation.

Belle conception « de la liberté », « de l'esprit de tolérance », « d'une société plus libérale ».

Bien entendu, le C. N. P. F. est le garant de toutes ses affirmations. A chacun les siens, et le pouvoir avec la haute finance et le grand patronat.

Quant à nous, nous sommes aux côtés des travailleurs qui luttent pour obtenir l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie.

Le Premier ministre a parlé d'une « équipe de démolisseurs ». Il sait de quoi il parle, car qui démolit un service public en refusant de donner aux travailleurs des P. T. T. les conditions indispensables à son bon fonctionnement, sinon son Gouvernement ? Qui est responsable de la vie chère, du chômage grandissant qui sont autant de facteurs de désorganisation de la production nationale ? Qui, en refusant de négocier ces revendications les plus légitimes, contrainst les travailleurs à la grève, sinon le Gouvernement dont il est le chef de file ? En fait, les démolisseurs sont au pouvoir ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Roland Boudet. Ils sont à la tribune en ce moment !

M. Henri Lucas. Lors du vote de votre budget, notre groupe demandera un scrutin public. Ainsi chaque député sera placé devant ses responsabilités.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fait ce matin appel au personnel en grève afin qu'il reprenne le travail. Cela dépend de vous et des réponses que vous donnerez en conclusion aux questions qui sont au centre de ce débat. Etes-vous décidé à

prendre les mesures susceptibles de faire l'objet d'une négociation immédiate avec les organisations syndicales ? (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Gravelle.

M. André Gravelle. Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque, le 15 octobre, vous êtes venu devant la commission de la production et des échanges de notre Assemblée pour présenter et défendre votre projet de budget, vous avez déploré que soient méconnus l'importance et le rôle du grand service public dont vous avez la responsabilité.

Il est vrai que l'exemple est venu de haut. N'est-ce pas le Gouvernement lui-même, auquel vous avez accepté de participer, qui a voulu diminuer l'image de marque de l'administration des P. T. T. en rabaissant au rang de strapontin ce qui fut toujours un grand ministère à part entière ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Il est vrai aussi que, depuis le 15 octobre, vous avez beaucoup fait pour être encore un peu moins bien compris du grand public ! Car enfin, comment les déclarations contradictoires du « malheureux secrétaire d'Etat » que vous êtes — je reprends vos propres termes d'avant la grève — peuvent-elles contribuer à donner du standing à une administration dont vous avez considéré les fonctionnaires avec tout le mépris que l'on sait ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et cela est valable pour tous les secteurs, y compris celui des télécommunications, auquel je voudrais consacrer mon intervention au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche.

Au printemps dernier, après la publication du rapport de M. Corréze, établi au nom de la commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone, l'unanimité semblait faite pour mettre en œuvre des moyens propres à atténuer la crise du téléphone, qui est en effet flagrante, incontestable et permanente.

C'est ainsi que le montant minimal des autorisations de programme pour la période 1974-1975 aurait dû s'élever à 31,5 milliards de francs, dont 13,5 milliards en 1974 et 18 milliards en 1975.

Or, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez disposé que de 10,3 milliards en 1974 et vous ne nous avez proposé que 12,8 milliards pour 1975, plus, éventuellement, un complément de un milliard « si le marché financier le permet ».

Ainsi, pour cette période 1974-1975, le total des autorisations de programme sera en fait de 23 ou 24,1 milliards, soit inférieur de plus de 36 p. 100 aux prévisions faites par la commission de notre Assemblée en février dernier, c'est-à-dire avant le développement actuel de l'inflation. Voilà la vérité, la seule vérité, que ne sauraient cacher les artifices.

Par ailleurs, les créations d'emplois proposées au budget des télécommunications en 1975 ne s'élèveront qu'à 1 500, contre 1 700 en 1974. Cette insuffisance est particulièrement grave car elle remet en cause non seulement la qualité du service fourni dans l'immédiat, mais surtout les possibilités futures de l'administration. Chacun reconnaît que l'objectif 1985 implique que l'effectif total des télécommunications passe de 112 000 à environ 300 000 agents. Même régulière, une telle progression serait difficile à assurer. Le blocage actuel des créations d'emplois masque dangereusement les problèmes de recrutement qui seront d'autant plus malaisés à résoudre que l'on attendra plus longtemps.

Tant en ce qui concerne les autorisations de dépenses que les créations d'emplois, il y a donc complète incohérence entre les objectifs officiels, d'ailleurs modestes par rapport aux besoins, et les moyens prévus par le Gouvernement.

Chacun peut donc s'interroger pour déterminer les causes profondes de cette situation aberrante. S'agit-il de maladroites d'un gouvernement aux abois, ou bien y a-t-il volonté d'affaiblir l'administration en restreignant abusivement ses effectifs et ses moyens financiers pour démontrer son incapacité à résoudre la crise du téléphone ?

L'explication que vous trouverez sans doute « idiote » — pour reprendre un adjectif que vous affectionnez, mais qui a fait beaucoup de mal — figure probablement dans l'intérêt que vous portez aux industriels, dont vous regrettez, je vous cite, « qu'ils soient aujourd'hui pris à la gorge, le contrôle de l'administration étant presque trop serré ».

Pauvres industriels, pauvres sociétés de financement, qui font des télécommunications une chasse gardée, qui incitent l'administration à procéder à des expérimentations, l'Etat devant supporter les risques et les charges de la recherche, mais les constructeurs et les banquiers se réservant d'éventuels profits !

Et pendant ce temps, on exige toujours les avances remboursables. Je sais bien — et je vous en félicite — que vous avez reconnu que de telles avances représentent une atteinte au principe de l'égalité des citoyens devant le service public, ce qui n'est d'ailleurs pas très gentil pour vos prédécesseurs. Mais ce

ne est dans deux ans que ces avances seront supprimées et seulement pour les particuliers, les collectivités y restant assujetties.

Pour l'immédiat, il demeure donc que l'on continue d'imposer ces avances dont le montant de la recette, pour 1975, ne figure pas au « bleu ».

Pourrait-on connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, le montant de cette recette qui doit être assez rondelette si j'en juge par ce qui est réclamé dans ma petite ville : plus de 2 000 francs par candidat au téléphone — et ils sont plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines — compte non tenu d'une taxe de raccordement qui va passer de 500 francs à 1 100 francs.

Il y a d'ailleurs beaucoup à dire sur cette augmentation dont le produit supplémentaire, paraît-il, devait permettre de raccorder en priorité les handicapés, les malades, les personnes âgées, les personnes seules.

Quelle hypocrisie ! Car, en fait, en doublant — et même plus — le montant de cette taxe, vous allez tout simplement obtenir qu'un grand nombre de candidats au téléphone vont y renoncer, faute de moyens. Cela vous permettra de chanter un jour que nous avons fait un bond en avant, que votre politique a été couronnée de succès, que les demandes en attente diminuent.

Ce qui sera vrai, c'est que vous aurez opéré une sélection par l'argent et que ce ne sont pas les prioritaires qui auront été servis, mais les plus fortunés.

Mais cela n'est pas pour nous surprendre. Cette opération est bien dans le style de votre conception. Vous ne prétez qu'aux riches. Vous préférez la qualité au nombre. Mais nous n'avons ni l'une ni l'autre et votre répartition de la pénurie se fait dans la pire des injustices.

Car il est tout de même ahurissant de constater qu'en dépit d'un effort qui est, paraît-il, unique au monde, d'un matériel qui est moins cher que partout ailleurs, nous sommes parmi les plus mal desservis. A tel point que les municipalités, les conseils généraux, les conseils régionaux appellent au secours, que des zones industrielles sont vides, que des lots dans certains lotissements ne se vendent pas parce qu'il y manque le téléphone.

Ainsi, à travers les centralisations abusives, la sous-traitance, le sous-encadrement, le manque de formation, nous décelons les vraies raisons de la crise.

Tout en affirmant que les P. T. T. doivent conserver leur statut actuel, on privatise dans les faits, c'est-à-dire que l'on transfère le maximum d'activités, celles qui sont rentables, bien entendu, du secteur public au secteur privé tout en rendant les structures et les personnels responsables des erreurs dues aux pressions d'intérêts.

On gaspille les crédits dont on manque. On utilise, pour combler ailleurs des déficits d'exploitation artificiellement créés, le produit d'emprunts présentés comme devant servir à l'équipement des télécommunications.

Cela s'appelle incontestablement de la mauvaise gestion. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Mais, est-on vraiment décidé à améliorer la gestion des télécommunications et à modifier la présentation d'un budget qui, en mêlant tout, ne clarifie rien ? Ne cherche-t-on pas plutôt à démontrer, en laissant les choses en l'état, que seule la privatisation permettra de résoudre la crise ?

Dans tout cela l'usager, le particulier, est laissé pour compte. Comme nous sommes loin des exigences d'un véritable service public !

« Je ne céderai pas », avez-vous affirmé, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, lui non plus, ne cédera pas.

Parce que nous considérons que les télécommunications constituent l'un des secteurs fondamentaux de l'économie, au même titre que l'énergie ou les transports, nous ne permettrons pas leur remise en cause.

A propos de ce projet de budget, c'est un choix politique qu'il nous est demandé de faire. Or notre politique diffère de la vôtre. Elle vise au maintien intégral et absolu des télécommunications dans le secteur public et au service du public.

C'est pour cela que, nous élevant contre vos tentatives de démantèlement, nous disons « non » à votre budget tronqué. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Ginoux.

M. Henri Ginoux. Monsieur le secrétaire d'Etat, je sais bien que les retards dans la modernisation des équipements, dans les constructions de centres de tri et dans la mise à parité des rémunérations avec celles d'autres fonctionnaires ne sont pas votre fait.

Je vous ai, ce matin, écouté avec intérêt, et j'avoue que certains auraient pu, à vous entendre, se demander quelles sont les causes de la grève.

Privatisation ? M. le Président de la République et le Gouvernement entendent maintenir la loi de 1923, qui est bonne, et préserver le statut public. Il n'est nullement question de privatisation. Ces affirmations me semblent importantes pour un personnel qui est attaché à ses fonctions et qui forme un corps d'élite.

Depuis des décennies, la France, en effet, a toujours pu se flatter de posséder un service postal à la pointe du progrès, et il est incontestable que l'inquiétude qui s'est emparée d'une partie des employés quant à l'avenir de cette administration a pu les pousser à la grève.

Quoi qu'il en soit, je retiens de vos affirmations, monsieur le secrétaire d'Etat, que, hormis la sous-traitance de certains équipements, ce sera le personnel des postes qui, avec toute sa compétence, continuera à assurer le contrôle des travaux et des fournitures ainsi que les missions traditionnelles de ce service.

En ce qui concerne les salaires, il m'est plus difficile de vous suivre, tant est incompréhensible la distorsion qui existe entre les renseignements dont je dispose personnellement et que rien ne me permet de suspecter et ceux qui ressortent de vos déclarations que je crois, bien entendu, absolument sincères.

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Il n'y en a pas.

M. Henri Ginoux. Le 5 novembre dernier, vous annoncez 68 mesures catégorielles d'importance capitale, représentant une dépense de 500 millions de francs. Mais quelle différence entre les chiffres que vous avancez et les salaires tels qu'il apparaissent sur les feuilles de paye !

M. Gilbert Faure. C'est la mathématique moderne !

M. Henri Ginoux. Voyons la feuille de paie de ce préposé qui a trente ans d'ancienneté, puisqu'il est entré dans les postes le 28 septembre 1944 : primes de chaussures, de chauffage, de résidence, de transport comprises et déduction faite des cotisations sociales, il gagne 2 059 francs !

Or vous indiquez ce matin qu'il devrait gagner 2 850 francs au 1^{er} janvier 1975. Soyez sûr qu'après vous avoir entendu, monsieur le secrétaire d'Etat, ce préposé comprendra où est son intérêt et reprendra immédiatement le travail ! (Sourires.)

Voyons maintenant la feuille de paye de cet auxiliaire qui débute. Au bout d'un an, toutes indemnités comprises, il a reçu, le 30 octobre 1 340 francs. Or j'ai entendu dire ce matin qu'un débutant au tri toucherait, au 1^{er} janvier, 1 805 francs, mais que l'acompte réclamé de 200 francs ne pouvait être versé. Dans ces conditions, si, entre le 30 octobre et le 1^{er} janvier on arrive à passer de 1 340 francs à 1 805 francs, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes !

M. Bernard Marie. Vous oubliez que les jours de grève ne sont pas payés !

M. Henri Ginoux. Mon cher collègue, les jours de grève sont retenus sur six mois. Je n'en tiens donc pas compte pour le mois d'octobre.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Ginoux ?

M. Henri Ginoux. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Monsieur Ginoux, je voudrais vous expliquer les raisons de la discordance que vous constatez entre les feuilles de paye que vous lisez à la tribune, et les indications que j'ai données ce matin et que je confirme.

Cette discordance s'explique simplement, ce que chacun comprendra aisément, par le fait que ne sont pas inscrites sur les feuilles de paye mensuelles les primes payées annuellement, telles que la prime de rendement ou la prime de résultat d'exploitation, dont j'ai souligné l'importance — elle s'élèvera à 1 650 francs pour l'année 1975 — et que n'y figure pas non plus la rémunération des heures de nuit.

M. Henri Ginoux. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de cette précision.

J'en déduis que, compte tenu des horaires relativement réduits et des effectifs insuffisants, il est nécessaire de faire beaucoup d'heures de nuit ou de nombreuses heures supplémentaires pour que la prime de rendement atteigne les quelque 500 francs de différence entre votre chiffre et le mien. Même en admettant une revalorisation pour les deux mois à courir jusqu'au 1^{er} janvier, l'écart est assez grand.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Les primes ne sont pas supérieures à 300 francs.

M. Henri Ginoux. Je retiens ce chiffre.

Je voudrais également appeler votre attention sur le cas très particulier de ce personnel qui est en quelque sorte déplacé. Vos propositions pour recruter des titulaires dans la région parisienne étant insuffisantes, vos appels d'offres ne sont pas satisfaites. Vous recherchez donc du personnel en province, en Lozère, en Corrèze, dans les départements et les territoires d'outre-mer.

Les jeunes gens, célibataires pour la plupart, qui arrivent à Paris sont aimablement accueillis par le service social et logés pendant un mois, ou un mois et demi, dans un foyer.

Ensuite, ils doivent payer une chambre d'hôtel dont on connaît le prix à Paris, et faire face aux dépenses de nourriture et d'habillement.

Isolés de leur province, où ils ont laissé leur famille, peut-être un être cher, ils se retrouvent déracinés, déportés en quelque sorte — pardonnez-moi le terme. Et leur salaire ne contribue pas à les attacher à leur travail, d'autant que les locaux où ils exercent leur activité sont bien souvent sinistres et trop encombrés. Dans de telles conditions morales et matérielles, ils ne peuvent ni fournir un travail efficace ni se trouver satisfaits de leur sort et encore moins travailler dans la joie.

La situation est probablement la même dans certaines grandes villes de province, mais elle est particulièrement difficile dans la région parisienne. Il faut donc s'inquiéter du sort de ces jeunes isolés dont les moyens d'existence sont insuffisants.

J'évoquerais en quelques mots les effectifs. Sur ce point encore, je ne puis pas être d'accord avec votre analyse. Le trafic augmente de 4 p. 100 par an en moyenne. Vous estimez qu'il augmentera moins l'année prochaine en raison de la crise économique, mais, si la crise est évidente, l'augmentation du trafic est éventuelle. Or vous avez augmenté cette année de 4 000 unités le recrutement, si l'on y ajoute les 4 000 postes transformés ou récupérés, on obtient un total de 8 000. Mais vous ne pouvez oublier que, par rapport au plan, nous avons un retard de 17 000 et que, par rapport à l'hypothèse basse — 12 000 — du conseil supérieur des P. T. T., que vous avez vous-même admise, le retard est de 4 000 postes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il suffit de se rendre dans un bureau de poste, quel qu'il soit, pour s'apercevoir des difficultés éprouvées par le personnel pour faire face aux besoins du public. Il faut beaucoup de patience pour attendre qu'on vous remette une lettre recommandée. Au lieu d'envoyer quelqu'un chercher mon courrier, j'y vais moi-même précisément pour voir comment les choses se passent. Faites-en l'expérience vous-même et vous verrez que, dans la région parisienne, le personnel des centres de tri et des bureaux de poste est insuffisant. Le nombre des préposés l'est même à ce point que dès qu'un agent est malade ou qu'il y a des absents en congé ou pour récupération de journées, certaines tournées ne sont pas assurées dans plusieurs villes de la région parisienne.

J'attends ce que vous allez nous déclarer tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, et ce que vous annoncerez à l'occasion du prochain collectif, mais il est d'ores et déjà certain que les P. T. T. ne pourront pas travailler dans des conditions acceptables avec les effectifs que vous avez prévus.

Le temps ne me permet pas d'entrer dans les détails mais laissez-moi vous dire que les ingénieurs, les architectes et les vérificateurs qui sont chargés de contrôler les travaux et les fournitures du privé n'ont peut-être pas les satisfactions financières et matérielles auxquelles ils sont en droit de prétendre compte tenu de leurs responsabilités. C'est un point particulier, mais il y en a beaucoup d'autres.

Pour ma part, je souhaite qu'après les déclarations optimistes que vous avez faites ce matin vous puissiez nous présenter de nouvelles propositions concernant les effectifs et les primes, surtout pour les grandes villes et la région parisienne.

Puissiez-vous redonner enfin à ce corps d'élite que représente le personnel des P. T. T. le goût et la joie du travail ! (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Guy Ducloné. Vous voterez tout de même le budget !

M. Marcel Rigout. Evidemment !

M. Charles Josselin. C'est toute votre incohérence, monsieur Ginoux !

M. Henri Ginoux. Vous verrez bien, messieurs, ce que je ferai ! Permettez-moi de ne pas vous répondre pour l'instant.

M. le président. La parole est à M. Marie.

M. Bernard Marie. Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est en excluant toute démagogie que je voudrais vous parler du problème des télécommunications.

La priorité accordée au développement du réseau téléphonique français par les pouvoirs publics s'est traduite, au cours du VI^e Plan, par un effort financier sans précédent, d'ailleurs justifié par la demande croissante et par la nécessaire amélioration de la qualité du service.

L'administration des P. T. T. a bénéficié de crédits d'engagement en progression constante, qui lui permettaient d'envisager une très nette amélioration de la situation du téléphone avant la fin de la présente décennie.

Mais la conjoncture économique obère de façon très inquiétante la réalisation de cet objectif : la hausse des coûts de production, en 1974, est telle que la croissance, en francs courants, des crédits d'engagement des P. T. T. ne permet plus qu'une très faible augmentation du volume des commandes.

Pourtant, en matière de télécommunications, la France est loin d'atteindre les niveaux obtenus par les pays hautement développés, qu'il s'agisse des Etats-Unis, de la Suède, de la Suisse ou du Canada ; elle se classe même après les pays développés : sa « densité téléphonique » — nombre d'abonnés principaux par rapport au nombre d'habitants — est de 11.50 p. 100, contre 24 p. 100 pour le Japon, 21 p. 100 pour la Grande-Bretagne, 19 p. 100 pour l'Allemagne fédérale et 14 p. 100 pour l'Italie.

L'objectif, évoqué à différentes reprises, que la France se proposait d'atteindre en 1978 — 12 millions de lignes — représente ce dont disposent, en 1974, la République fédérale d'Allemagne ou le Royaume-Uni, pays qui comptent un nombre d'habitants comparable à celui de la France.

Il est clair que, à raison de un million de lignes nouvelles par an environ, et compte tenu de l'expansion modérée de chaque budget — c'est encore le cas cette année — nos 6 millions de lignes ne deviendront 12 millions que vers 1980. Cela veut dire qu'à cette époque notre situation sera celle que connaissent aujourd'hui nos voisins européens.

De leur côté, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, qui poursuivent leurs efforts, auront probablement réussi à gagner le groupe des pays très développés et la France, à nouveau, conservera le retard qu'elle a pris sur eux.

Si, dans les années passées, ce retard pouvait paraître de peu d'importance au point de vue économique, il risque de se révéler très critique dans quelques années, et cela sur trois plans.

Premièrement, en 1980, au moment où — on peut l'espérer — l'Europe sera enfin une réalité, la France apparaîtra comme une région sous-développée en matière de télécommunications, avec les réticences que cela entraînera concernant l'implantation, sur son territoire, des centres d'action ou de décision.

Deuxièmement, notre instrument de production, c'est-à-dire notre industrie, qui travaillera sur des programmes d'une ampleur deux fois moindre, apparaîtra comme subalterne et devra s'effacer devant le leadership de l'industrie allemande, avec Siemens ou Aeg-Telefunken, ou devant celui de l'industrie anglaise, avec General Electric ou Plessey.

Troisièmement, dans l'intervalle, nourries de commandes doubles et disposant d'une base de production nationale plus solide, les industries allemandes et anglaises se seront développées à notre détriment, ce qui entraînera des conséquences désastreuses pour la France sur deux points essentiels : l'emploi et les exportations.

En ce qui concerne l'emploi tout d'abord, l'industrie française des télécommunications crée, depuis plusieurs années, six ou sept usines nouvelles par an, dont la capacité d'emploi, de l'ordre de 300 personnes au départ, est, en moyenne, de 1 200 personnes au bout de deux ans.

Comptant sur une croissance du volume des commandes de plus de 20 p. 100 — c'est, je crois, ce qui était prévu — l'industrie des télécommunications a entrepris, dès le début de l'année 1974, les créations et extensions d'usines nécessaires à la satisfaction des besoins présumés de l'administration française. Il devait en résulter un accroissement d'effectifs de l'ordre de 7 500 personnes en 1974, dont près de 2 000 en Bretagne, 1 000 dans la région Centre et à peu près autant dans la région Poitou-Charentes, le reste étant réparti entre les autres implantations régionales de cette industrie.

Or la stagnation du volume des commandes qui s'est fait sentir dès les premiers mois de 1974 a incité les industriels à restreindre leurs prévisions d'embauche pour 1974 et, a fortiori, leurs prévisions d'investissements et d'embauche pour les années 1975 et 1976 : la réalisation des commandes de matériels s'étale, en effet, sur dix-huit mois environ pour la commutation, sur douze à quatorze mois pour la transmission.

En définitive, en l'absence de rallonge des crédits d'engagement pour 1974 et malgré une hausse sensible, en francs courants, de votre budget pour 1975, le retard, en matière de créations d'emplois, par rapport aux prévisions, sera de plus de 15 000 postes en trois ans, alors que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres branches industrielles, les besoins se développent tant sur le plan intérieur que sur celui des exportations.

Les conséquences de cette situation apparaissent très inquiétantes pour certaines régions qui s'appuient de plus en plus sur les télécommunications pour assurer leur développement économique, et cela au moment même où la récession entraîne, dans d'autres activités, des licenciements, voire des fermetures d'entreprises en difficulté.

C'est sur le problème des exportations que j'insisterai maintenant !

Poursuivant la progression qu'elle a connue en 1973, l'industrie française des télécommunications a obtenu, en 1974, de très brillants résultats à l'exportation, aux Etats-Unis comme en Norvège, en Amérique du Sud comme au Moyen-Orient et, plus récemment, en Pologne et en Bulgarie, faisant ainsi la preuve de son dynamisme et de sa compétitivité, dans les pays à économie capitaliste comme dans les pays à économie socialiste.

Une analyse un peu hâtive pourrait laisser penser qu'une réduction de la croissance des commandes de l'administration des P. T. T. dégagerait des capacités de production qu'il serait aisé de consacrer à l'exportation.

Il n'en est rien — vous le savez — car il est bien connu que la réalisation des investissements nécessaires pour l'exécution des commandes à l'exportation dépend largement des possibilités d'autofinancement de l'entreprise et, par conséquent, de ses capacités à dégager les ressources nécessaires pour consentir un effort soutenu sur les marchés mondiaux, grâce précisément au développement de la production intérieure. C'est bien le cas — et il est frappant — de l'industrie allemande qui, forte des commandes de la Bundespost, qui représentent près de 25 milliards de francs en 1974, soit deux fois et demie le montant total des crédits d'engagement actuellement prévus en France, peut faire sur les marchés extérieurs la preuve de ses capacités et concurrencer très nettement l'industrie française.

Or, compte tenu de l'engagement qu'elle a pris et respecté en 1974 d'exporter au minimum 20 p. 100 du produit national, notre industrie des télécommunications serait susceptible d'exporter du matériel pour quatre milliards si, selon les estimations, et compte tenu du retard à rattraper, le marché national atteignait un niveau raisonnable de 20 milliards de francs environ.

Ce chiffre de quatre milliards est particulièrement significatif lorsqu'on sait que notre balance commerciale subira, aux dires mêmes du ministre des finances, un déficit de 20 à 25 milliards de francs.

Par conséquent, si cette industrie est soutenue intelligemment, elle peut contribuer très largement à réduire le déficit de notre balance commerciale.

Il serait donc souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement envisage, dans le prochain collectif budgétaire dont on a parlé, paraît-il, au conseil des ministres, une augmentation des autorisations d'engagement de votre budget. Il conviendrait également, compte tenu de l'importance du problème, tant sur le plan intérieur que sur celui des exportations, que les investissements des télécommunications fassent l'objet d'une loi de programme définissant, à moyen terme, des objectifs en volume et garantissant les moyens financiers de les atteindre.

En résumé, on peut estimer que, malgré l'effort consenti par rapport au autres départements ministériels, le budget des P. T. T. que vous nous présentez est déraisonnable : il est deux fois moins important que celui de la Bundespost ; il ne traduit pas une tendance volontariste à régler par tous moyens, fût-ce par des emprunts à l'étranger que les P. T. T. sont susceptibles de contracter au même titre que les entreprises privées, les problèmes posés par le sous-équipement de notre pays et par la nécessité d'accroître le volume de nos exportations.

Au-delà des questions sociales si largement abordées aujourd'hui, et qui seront réglées, je l'espère, d'une manière ou d'une autre, dans les prochaines semaines, le problème des télécommunications demeurera très grave pour l'avenir économique de la France.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je tenais à appeler tout spécialement votre attention sur ce point car un passé dont vous n'êtes pas responsable a montré que, depuis plus de cinquante ans, la prévision n'était pas toujours le point fort des équipes gouvernementales qui se sont succédées, quelles qu'aient été leurs tendances politiques. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Duroure.

M. Roger Duroure. Monsieur le secrétaire d'Etat, le chiffre d'affaires du téléphone, aux Etats-Unis, représente 450 milliards de francs. En France, il est aujourd'hui de 10 milliards de francs seulement.

Si l'on tient compte du rapport de population, qui est de un à cinq, notre chiffre d'affaires devrait être de 90 milliards de francs. Si l'on considère l'activité économique, qui est en France quinze fois moindre, il devrait être de 30 milliards de francs à condition que notre niveau de développement en ce domaine soit voisin de celui des pays comparables.

La perspective de conquérir un marché aussi important ne pouvait, dans notre société capitaliste, qu'aiguïser les appétits.

Au niveau de l'exploitation, la création de la compagnie France-Centrex constitue un début d'occupation de ce marché par le capital privé.

Mais, au niveau des investissements, qui intéresse les fabricants de matériels, et des travaux de mise en place, tâches confiées pour l'essentiel à des entreprises privées, l'administration avait prévu, au cours des dernières années, des mécanismes de contrôle efficaces garantissant, tout à la fois, le développement de ces entreprises, un profit normal pour les capitaux qui y étaient investis, un prix normal des matériels et des travaux concourant au meilleur emploi des crédits d'investissement de l'Etat.

Or ces mécanismes de contrôle étaient jusqu'à présent confiés, pour l'essentiel, au centre national d'études des télécommunications, le C. N. E. T., qui bénéficiait du concours de services décentralisés.

A l'origine, organisme de recherches, le C. N. E. T. s'était vu confier progressivement, d'une part, le contrôle technique, tant au stade de la fabrication en usine qu'au stade de la livraison, d'autre part, le contrôle des prix, selon une méthode originale et efficace qui lui donnait accès à la comptabilité des entreprises.

La commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone, que notre Assemblée avait constituée en octobre 1973, a mis en lumière dans son rapport, qui est présent dans toutes les mémoires, combien ces techniques de contrôle étaient justifiées puisqu'elles ont permis à l'indice moyen pondéré des prix des matériels, en francs courants — j'y insiste — de ne représenter, en 1973, que 91,5 p. 100 de celui de 1966.

Nul ne conteste que, si la rationalisation de la production explique partiellement ce résultat, le contrôle des prix a joué un rôle déterminant.

Il est important de remarquer que, dans le même temps, les résultats des entreprises, au niveau des bénéfices, sont comparables aux meilleurs.

Or, c'est cette situation que vous avez stigmatisée, monsieur le secrétaire d'Etat, dans une déclaration parue dans *Le Monde* du 9 octobre dernier, dans les termes suivants : « Les industriels sont aujourd'hui pris à la gorge, le contrôle de l'administration étant presque trop serré ».

Vous découvrez ainsi ce que l'on peut interpréter comme un certain désir de desserrer ce contrôle.

Comment ne pas comprendre que cela traduit le souci de permettre aux entreprises d'accroître leurs taux de profits sans contrôle ?

Huit jours plus tard, lors du conseil des ministres du 16 octobre, vous faisiez adopter des mesures dites « de réorganisation des télécommunications » qui constituent, en fait, un démantèlement du C. N. E. T.

La nouvelle direction des affaires industrielles se voit confier les tâches qui étaient celles du C. N. E. T. en matière de politique industrielle : proposition des éléments de politique industrielle, contrôle technique et contrôle des prix, répartition des crédits d'études.

D'autres responsabilités techniques étaient enlevées au C. N. E. T. par le même conseil des ministres.

Cela est si vrai, que le centre de Lannion, s'il n'est pas menacé dans son existence, l'est dans son activité, ce qui explique, me semble-t-il, que M. Josselin, notre collègue du département des Côtes-du-Nord, vous en ait entretenu, monsieur le secrétaire d'Etat.

Comment ne pas comprendre que vous êtes ainsi passé aux actes en prenant la première mesure d'application de la pensée politique que vous aviez dévoilée huit jours plus tôt ?

Le C. N. E. T., dont l'efficacité a été reconnue, tant par notre assemblée que par la Cour des comptes, à des dates trop récentes pour qu'il soit possible d'invoquer sa désuétude, était, en effet, l'obstacle qui s'opposait à la volonté du grand capital de se libérer des contraintes qu'il subissait à propos des taux de ses profits. En démantelant le C. N. E. T., vous supprimez ce qui faisait la force de l'administration face aux industriels.

Mais ce n'est pas tout !

Une seconde mesure d'application serait d'ores et déjà décidée, qui éclaire le développement d'une politique nouvelle en matière d'industrie des télécommunications.

Le projet de budget, établi avant cette réforme, prévoit, pour le C. N. E. T., des crédits d'équipement d'un montant de 505 millions de francs.

En outre, les dépassements, devenus coutumiers ces dernières années, laissent espérer que, pour 1975, le total de ces crédits pourrait atteindre, en fait, 540 millions de francs.

Est-il exact, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ayez l'intention de n'affecter aux équipements, en réalité, qu'un peu plus de 300 millions de francs, sur lesquels, de surcroît, seraient prélevées plusieurs dizaines de millions de francs pour le projet de fusée Ariane, opération de prestige qui — ce serait plus logique — devrait être à la charge du budget général et non à la charge de celui des P. T. T. ? Est-il exact que, de ce fait, les crédits affectés aux marchés d'études ne représenteront que la moitié du montant qu'ils avaient atteint jusqu'à présent ?

Il serait important que vous puissiez nier ces intentions. En effet, les marchés d'études jouent un rôle essentiel dans les rapports actuels entre l'administration et les industries, en particulier pour le contrôle des prix et pour les contrôles techniques.

Les réduire de moitié revient à s'engager davantage dans la préparation d'une politique visant à libérer le grand capital des contraintes que votre administration lui imposait jusqu'à présent.

Ces mesures significatives de l'évolution de la politique du Gouvernement confirment une tendance qui s'était dessinée il

ya peu d'années, entre 1968 et 1970, à propos de l'appel au marché financier pour assurer les besoins en investissements.

On a alors discrédité auprès des banques la Caisse nationale des télécommunications, la C. N. T., en utilisant pour combler le déficit d'exploitation, d'ailleurs artificiel, du service des postes, le produit des emprunts accordés pour l'équipement des télécommunications, ce qui était malsain du point de vue de la gestion et a provoqué les réticences des prêteurs.

On a alors créé les sociétés de financement en garantissant que les capitaux drainés par elles seraient effectivement utilisés à leur objet. Accessoirement, au passage, les sociétés de financement assurent aux banques une rémunération supérieure de plus de 2 p. 100 au loyer des prêts accordés par la C. N. T.

Il était possible d'offrir la même garantie aux capitaux drainés par la C. N. T. Mais la solution adoptée alors favorisait déjà le capital. La commission de contrôle de la gestion du téléphone de notre Assemblée a souligné combien de choix constituait une mauvaise gestion.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'êtes pas responsable de ce qui s'est passé il y a six ans ; mais il y a eu une suffisante continuité au Gouvernement pour que nous soyons fondés à établir une liaison entre ce qui est passé hier et ce qui se continue aujourd'hui.

Ces mesures nous inquiètent car elles mettent en évidence que, malgré le maintien des « directions horizontales » dont vous faites grand cas, malgré vos déclarations renouvelées aujourd'hui encore à cette trihune sur le maintien du monopole, un processus est engagé qui conduit à accroître le rôle et le profit de sociétés privées tels I. T. T. et la C. G. E. dans les télécommunications.

L'institution des sociétés de financement supplantant la C. N. T., le démantèlement du C. N. E. T. qui, sans motif justifié, affaiblit l'administration face à l'industrie sont significatives d'une politique qui conduit vers la privatisation du service public du téléphone, quoi que vous en disiez, monsieur le secrétaire d'Etat.

Notre inquiétude est trop grande pour que nous ne dénoncions pas ce marché de 30 milliards de francs de chiffre d'affaires demain — 40 ou 50 par la suite — et les profits incontrôlés et abusifs qu'il peut permettre. Nous ne pouvons admettre qu'il constitue un nouveau terrain de manœuvre du grand capital au détriment de l'usager.

Comment, après ces constatations, ne serions-nous pas confortés dans notre volonté de nationaliser la C. G. E. et I. T. T. - France, ainsi que le prévoit le programme commun de la gauche, dans le but de protéger les deniers publics et ceux des citoyens contre une nouvelle entreprise d'exploitation capitaliste ?

Notre volonté de développer le téléphone français ne le cède en rien à la vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, mais sur la volonté de maintenir intégralement le caractère public au service du téléphone, nous ne voulons pas nous payer de mots. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Sur ce plan, les actes du Gouvernement manifestent une discordance grave avec votre propos. C'est pourquoi les socialistes et les radicaux de gauche ne peuvent que manifester leur défiance en refusant de voter le projet de budget que vous nous proposez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Mesdames, messieurs, cette année encore, les crédits du budget des postes et télécommunications, en forte augmentation — 26 p. 100 par rapport à la présente année — bénéficient d'une des rares priorités effectives du budget.

Cependant, son analyse inspire un sentiment de triple déconvenue.

Déconvenue, d'abord, au sujet des objectifs de rattrapage en matière d'infrastructure téléphonique.

Il manquera au minimum trois milliards de francs pour la réalisation du programme d'équipement des télécommunications fixé à Provins. Les listes d'attente atteignent à présent le chiffre fantastique de 1 200 000 demandeurs, malgré l'effort considérable consenti dans ce budget.

Déconvenue, ensuite, en raison de la détérioration du service et des conditions de travail de la poste, qui s'est accompagnée, paradoxalement, d'un relèvement tarifaire précipité et plus que proportionnel à l'évolution générale des prix.

L'augmentation brutale de 60 p. 100 du tarif d'acheminement des lettres, par rapport au barème fixée en 1971, est difficilement admissible, alors que, depuis cette date, l'indice des prix n'a augmenté que de 35 p. 100.

Déconvenue, enfin, parce qu'en dépit des recommandations de la commission de contrôle, dont le rapport a été déposé sur le bureau de notre assemblée le 20 juin dernier et dont vous avez confirmé le contenu, monsieur le secrétaire d'Etat, par vos premières déclarations, il nous est, cette année encore, présenté

un unique document budgétaire, regroupant des activités aussi fondamentalement distinctes que la poste, les services financiers et les télécommunications.

Cette confusion budgétaire est stérilisante. J'en prendrai une seule illustration :

Est-il financièrement normal, est-il économiquement sain, qu'à la faveur de ce singulier « pot commun » que constitue le budget annexe, les services financiers absorbent en 1975, pour équilibrer leurs comptes, 1,4 milliard de francs d'emprunt, alors que leurs investissements ne dépassent pas 112 millions de francs ?

Ainsi, à concurrence de plus de 90 p. 100 ces emprunts couvriront purement et simplement un déficit d'exploitation courant, obérant ainsi lourdement l'équilibre des années ultérieures.

Pour les télécommunications, les effets des très importants efforts d'investissement réalisés depuis 1970 se manifesteront en 1975 et 1976. Mais, dès 1977, nous subirons les effets des restrictions qui sont proposées cette année et qui entraîneront un préjudice considérable pour le poste des télécommunications auquel seul pourrait remédier l'adoption de budgets séparés.

Je suppose que le ministre de l'économie et des finances, comme du reste son prédécesseur à l'époque où il siégeait parmi nous, apporterait son appui à cette opération de vérité budgétaire.

Si l'on veut vraiment résoudre le grave problème de la poste, on ne peut indéfiniment éluder la nécessité de faire face, par des moyens appropriés, au rythme de croissance du trafic, qui est passé de 1 p. 100 avant la guerre à 4 p. 100 depuis vingt ans, alors que les effectifs n'ont été augmentés chaque année que de 1 à 2 p. 100. C'est là une des causes principales de la grève actuelle.

Le VI^e Plan prévoyait la création de 32 500 emplois nouveaux : jusqu'à présent, 16 000 seulement ont été créés. Le personnel auxiliaire est une main-d'œuvre instable et mal qualifiée dont l'emploi constitue un remède qui n'est guère meilleur que le mal.

Les pourparlers récents ont abouti à une titularisation assez considérable des auxiliaires. Nous nous en réjouissons.

La mécanisation et l'automatisation du tri apportent des gains de productivité, mais qui ne seront effectifs qu'à partir du moment où elles s'étendront à tous les stades, c'est-à-dire aux douze ou quinze manipulations que subissent en moyenne les pils acheminés.

La charge induite que constitue les tarifs préférentiels de la presse a retenu spécialement mon attention.

La presse représente actuellement 30 p. 100 du tonnage transporté par la poste, 20 p. 100 du nombre des envois et ne lui procure que 2 p. 100 de l'ensemble de ses recettes. La réforme tarifaire qui a été décidée aura pour résultat de porter, en 1979, à quelque 22 p. 100, contre 10 p. 100 aujourd'hui, le taux de couverture des charges pour les versements de la presse. Il conviendrait donc de transférer aux charges communes le lourd tribut qu'il faut payer pour assurer la nécessaire diffusion de la pensée et de l'information et moduler ces privilèges tarifaires en fonction de l'importance des messages publicitaires véhiculés par la presse.

J'ajoute que la presse, du fait qu'elle livre un produit particulièrement périssable, est la première victime de la lente dégradation dans laquelle, par son fait, le service postal est entraîné.

Pour les services financiers, une autonomie de gestion ferait ressortir toute l'incohérence de la situation. Vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, qui brassent des sommes énormes en dépôt dans les comptes postaux et à la caisse nationale d'épargne, ne peuvent disposer librement d'une partie au moins de ces fonds et accusent des déficits considérables, couverts par une péréquation, néfaste au sein de ce budget annexe.

Que ces fonds soient remis pour alimenter la trésorerie de l'Etat ou qu'ils soient prêtés à des taux de faveur aux collectivités pour la réalisation d'équipements collectifs et sociaux, les P. T. T. supportent arbitrairement des charges d'un intérêt public certain, mais d'une imputation budgétaire contestable.

Je ferai maintenant une suggestion précise concernant la taxe de raccordement téléphonique en faveur des personnes âgées.

Le maintien des personnes âgées à leur domicile constitue certainement pour la collectivité la solution la moins coûteuse et la plus sociale puisque le séjour en hospice, lui, coûte entre 30 et 70 francs journalièrement par personne.

En accordant la gratuité pour le raccordement et une réduction de tarif pour les personnes âgées de plus de soixante-trois ans, les P. T. T. pourraient justifier et préserver leur rôle de service public. La République fédérale d'Allemagne et le Luxembourg, à ma connaissance, accordent cette priorité de raccordement aux malades âgés, ainsi qu'une réduction de tarif importante sur la taxe de raccordement et sur les abonnements téléphoniques, ramenés de 32 à 26 marks, sous réserve d'un plafond de ressources. Ainsi, les personnes âgées ne seraient pas coupées de leur médecin, de l'ambulance, de leurs proches et de leurs amis.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voterai votre budget (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche*) compte tenu de l'effort consenti par rapport aux autres budgets en cette période d'effort et d'austérité, avec l'espoir toutefois que soit adoptée une présentation plus claire dans le budget pour 1976, qui mettrait au compte des charges communes ce que les P. T. T. et les usagers ne peuvent, ni ne devraient plus financer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Boudet.

M. Roland Boudet. Ce débat, comme vous l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, revêt un caractère particulier en raison des événements actuels.

Il nous faut, sans passion, examiner les problèmes posés par ce service des postes et, partant de là, examiner aussi la situation générale du service public.

Constatons d'abord que l'accroissement rapide et important du volume du trafic postal n'a pas été, en temps opportun, accompagné de la modernisation des installations et de l'augmentation indispensable des effectifs. On a, depuis des années, laissé l'administration des postes se dégrader dangereusement. Sait-on, par exemple, qu'un inspecteur des P. T. T. débute avec un salaire inférieur à celui d'un manoeuvre de la métallurgie ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez amorcé un redressement qui n'a pas été assez connu peut-être et qui n'a pas été non plus assez rapidement réalisé.

En juin 1973, j'ai posé une question écrite au sujet de la situation particulière des receveurs distributeurs. On m'a répondu qu'une étude était en cours en vue de rechercher une solution.

Cette réponse datant de 1^{er} novembre 1973, pouvez-vous m'indiquer où en est aujourd'hui la solution de ce problème et, particulièrement, si vous êtes d'accord pour intégrer le corps des receveurs distributeurs dans celui des receveurs des P. T. T., étant donné l'identité des fonctions ?

Etes-vous d'accord pour reconnaître la qualité de comptable aux receveurs distributeurs, ce qui impliquerait une autonomie de gestion ? Enfin, acceptez-vous un reclassement indiciaire de ces emplois ?

Dans le secteur du téléphone dont l'importance est telle que ce service devrait devenir totalement autonome, si un grand effort est consenti pour l'automatisation dans les villes, les installations en zones rurales, c'est-à-dire les lignes longues, accusent un retard inquiétant et injuste. En effet, de nombreux conseils généraux ont consenti à votre administration des avances financières importantes. Le téléphone est si nécessaire en milieu rural qu'un très gros effort doit être rapidement entrepris. Peut-être la technique des liaisons par radio à courte distance offre-t-elle des possibilités nouvelles en ce domaine.

Dans votre exposé, monsieur le secrétaire d'Etat, évoquant les pourparlers que vous avez eus, vous avez cité plusieurs organisations syndicales. Cependant, pour les négociations qui se sont déroulées entre le 25 octobre et le 5 novembre, vous n'avez jamais convoqué les représentants de la fédération nationale des cadres des P. T. T., qui est affiliée à la C. G. C. Pourtant, la représentativité de cette organisation dans le personnel d'encadrement est incontestable. Il serait donc souhaitable que cette fédération fût associée à toutes les négociations.

M. Christian Laurissergues. Ne permettez-vous de vous interrompre, monsieur Boudet ?

M. Roland Boudet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Laurissergues, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Christian Laurissergues. Monsieur Boudet, le 26 octobre, vous avez déposé une question écrite au sujet des grèves qui, selon vous, conduisaient le pays à la catastrophe. Vous demandiez au Premier ministre « quelles mesures il compte prendre pour faire en ce domaine respecter la loi et s'il ne pense pas que la privatisation de certains grands services est peut-être une solution devant le danger national que constitue l'incompréhension de certains citoyens dans l'exercice du droit de grève ».

Je souhaiterais obtenir de vous quelques explications sur ce texte.

M. Roland Boudet. Mon cher collègue, il était inutile de m'interrompre. En effet, vous pourrez constater que je vais traiter cette question d'une façon plus précise que vous ne le supposez. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Christian Laurissergues. On ne sait jamais !

M. Roland Boudet. Au cours d'un déjeuner-débat, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fait allusion à la loi du 30 juin 1923 qui régit le service des P. T. T., loi qui précise que ce service est placé sous la haute autorité du ministre des P. T. T. Aujourd'hui encore plus qu'en 1923, les services des P. T. T. mériteraient de dépendre d'un ministère.

Cette loi prévoit que le ministre est assisté par un conseil composé de 23 membres qui doit se réunir au moins une fois par mois. Pourriez-vous nous indiquer si ce conseil a bien joué son rôle dans les circonstances présentes ?

Mesdames, messieurs, les journaux et la radio, ce matin, se posaient des questions : Combien y avait-il hier de manifestants à la Bastille ? Qui, du Gouvernement ou des syndicats, pouvait être proclamé vainqueur au soir du 19 novembre ?

Je ne connais pas les réponses à ces questions, mais je sais que si les usagers mécontents des postes s'étaient rassemblés hier ils auraient été plus nombreux que les manifestants de la Bastille. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République. — Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Je ne connais pas le gagnant d'hier soir, mais je sais qui sont les perdants : c'est l'économie nationale tout entière, ce sont les personnes âgées, les petites gens qui attendent un mandat pour acheter du pain ou une lettre d'un être cher. (Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.)

Il faut que le Gouvernement réussisse rapidement à sortir notre pays de la situation chaque jour plus catastrophique dans laquelle il est plongé par cette grève.

Un député sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. Il faudra alors qu'il change d'attitude !

M. Roland Boudet. C'est le devoir des élus de l'aider dans cette action de salut public. C'est pourquoi nous voterons votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Gilbert Faure. Ce n'est pas la meilleure manière d'aider le service public des P. T. T. !

M. Roland Boudet. C'est aussi le devoir de tous les citoyens de mesurer la gravité des dangers qui nous menacent tous si cette grève se prolonge.

Au-delà des problèmes actuels, sans passion, il faut avoir la volonté de rechercher des solutions qui préservent notre pays du retour de telles épreuves. C'est notre devoir à nous, députés investis du pouvoir législatif.

Le droit de grève est inscrit dans le préambule de la Constitution. Il n'est pas question d'en priver qui que ce soit ; ce serait aller à l'encontre de la Déclaration des droits de l'homme à laquelle nous sommes autant que quiconque attachés.

Un député sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. Ce n'est pas certain !

M. Roland Boudet. Mais, dans les temps modernes, les arrêts des services publics causent de si graves préjudices à tous les Français et mettent si dangereusement en péril l'économie tout entière...

M. Christian Laurisergues. A qui la faute ?

M. Roland Boudet. ... qu'il est du devoir de l'Etat de donner à la fonction publique un statut tel qu'il garantisse la permanence des services publics indispensables, par le libre engagement de leurs employés.

Le statut de la fonction publique est resté figé depuis vingt-cinq ans. Si nous voulons qu'il ne soit pas remis en cause par les partisans de la privatisation, il faut avoir le courage de le réformer.

M. Christian Laurisergues. C'est vous-même qui réclamez la privatisation.

M. Roland Boudet. Est-il impossible d'imaginer un statut qui revalorise les différents emplois dont l'attrait s'est dégradé par rapport à ceux de l'industrie privée, un statut qui prévoit un mécanisme efficace d'indexation et institue un organisme d'arbitrage dont la composition serait la garante de l'objectivité, un statut qui, en contrepartie et par la volonté et le libre engagement des employés de l'Etat, assure la permanence des services publics ?

Si l'on considère qu'un peuple ne peut disposer d'une certaine qualité de la vie, que l'économie d'une nation ne peut se maintenir et se développer que si les services publics fonctionnent en permanence, alors il faut admettre que les notions de monopole et de cessation de service sont incompatibles.

Il faut donc repenser le problème de la fonction publique et trouver des solutions qui respectent la dignité humaine, l'égalité des hommes, tout en assurant le fonctionnement permanent des services publics.

Les conflits sociaux qui divisent les Français et sèment la haine, parfois la violence, sont anachroniques. Nous devons avoir la volonté de créer des systèmes d'indexation en même temps que des organismes de concertation et d'arbitrage efficaces qui permettent à tous les Français de travailler dans l'ordre et dans les meilleures conditions possibles.

Nous avons le devoir, vous le Gouvernement et nous les membres du Parlement, de revaloriser, de rénover et d'ennoblir la fonction publique. Etre serviteur de l'Etat même dans l'emploi le plus humble, doit être une situation satisfaisante, un honneur et un engagement civique.

Réaliser cela est peut-être une tâche difficile mais, pour le bien-être des Français, pour la prospérité et le prestige de notre pays, nous devons, tous ensemble, l'entreprendre en nous souvenant qu'il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Pons.

M. Bernard Pons. Monsieur le secrétaire d'Etat, les circonstances tout à fait exceptionnelles dans lesquelles se déroule cette année la discussion du budget des postes et télécommunications retiennent l'attention de tous, dans cet hémicycle comme dans le pays. On est en droit de s'interroger. Une grève qui dure depuis cinq semaines ne peut pas ne pas avoir des raisons profondes.

Au nom de l'amitié et de l'estime que je vous porte, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, d'évoquer devant vous trois problèmes.

Tout à l'heure, M. Ginoux nous a montré deux feuilles de paie du mois d'octobre dont les chiffres ne correspondaient pas avec ceux que vous avez cités ce matin. Vous l'avez interrompu pour préciser qu'il fallait ajouter certaines primes et tenir compte des heures supplémentaires, notamment des heures de nuit. Il est indispensable que, dans votre réponse, vous nous expliquiez dans le détail la différence constatée.

Le deuxième point sur lequel je souhaite appeler votre attention concerne les angoissantes conditions de travail dans les centres de tri. Vous-même en avez parlé dans votre exposé. Mais vous devez revenir sur ce sujet fondamental et annoncer que le Gouvernement est disposé à lancer immédiatement un plan de réorganisation des centres de tri après en avoir discuté avec les organisations syndicales.

Le troisième point de mon intervention portera sur les effectifs.

Dans une situation figée comme celle que nous connaissons, il est nécessaire que le Gouvernement, d'une part, les organisations syndicales, d'autre part, ne se crispent pas sur leurs positions.

Vous avez rappelé qu'on avait créé 5 000 emplois en 1972, 3 600 en 1973, 3 600 en 1974 et que 4 000 étaient prévus pour 1975 auxquels il convient d'ajouter encore 4 000 postes libérés par l'automatisation des télécommunications et des centres de chèques postaux. Mais ces 8 000 emplois nouveaux se révéleront sans doute insuffisants, car vous partez de l'idée que la progression du trafic sera inférieure à 4 p. 100.

Là encore des précisions s'imposent et nous aimerions obtenir de vous l'assurance que le Gouvernement n'en restera pas là, qu'il est prêt à aller au-delà et à rejoindre les prévisions du Plan, ne serait-ce que dans son hypothèse basse.

Je formulerais une dernière observation. Lorsque vous vous êtes installé avenue de Ségur, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai rendu visite immédiatement pour vous faire part de ce que je considérais comme la réparation d'une grave injustice en matière de téléphone. Je veux parler de la suppression des avances remboursables pour les lignes longues en milieu rural. J'ai trouvé en vous un interlocuteur très compréhensif qui s'était déjà saisi du problème. Vous m'avez alors déclaré que vous seriez en mesure de nous fournir des précisions lors de la discussion de votre budget.

M. Gravelle, parlant au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, a affirmé que cette suppression n'interviendrait que dans deux ans. C'est bien la preuve qu'il ne vous a pas bien écouté puisque, ce matin, vous nous avez annoncé que ce serait chose faite dès le 1^{er} janvier 1975.

Je vous remercie personnellement de l'effort remarquable que vous avez accompli pour arriver à ce résultat. Je suis sûr que si vous faites le même effort pour avancer dans la direction que nous vous demandons de prendre, le problème dramatique qui se pose actuellement à notre pays trouvera enfin une solution. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes ici pour discuter le budget des postes et télécommunications et vous accorder ou vous refuser nos votes.

Mais nous ne pouvons faire abstraction du fait que ce débat intervient trente jours après le début d'une grève qui n'est pas terminée. Comme l'ont dit les orateurs précédents — mais il n'est pas inutile de le répéter, puisque, ce faisant, nous exprimons ce que ressentent un nombre considérable de nos concitoyens — cette grève est redoutable pour notre économie qui, à la longue, pourrait se trouver en péril ; elle est grave aussi pour le maintien de la cohésion nationale, pour les P. T. T. eux-mêmes et pour les travailleurs de ce pays, car l'emploi est menacé.

Mais on peut se poser une question. Cette grève, commencée dans les centres de tri où les conditions de travail sont effectivement très dures, a gagné presque tous les services des postes et télécommunications, ce qui est bien le signe d'un malaise profond de l'ensemble du personnel de cette administration.

Ce personnel, nous le connaissons tous ici, du facteur à l'ingénieur en chef; nous savons son dévouement au service public. Nous connaissons ses conditions de travail, dans la poussière et le bruit des centres de tri inhumains, le sentiment de frustration qu'éprouvent ceux qui se sentent des auxiliaires. Nous savons aussi, même si elle ne nous paraît pas toujours fondée, l'anxiété de nombreux travailleurs des postes et télécommunications devant ce qu'ils croient être le danger d'une privatisation.

Mais, parce que nous connaissons des syndicalistes, nous devons signaler ce qu'ont de contradictoires leur demande d'octroi d'avantages particuliers et le maintien dans le statut de la fonction publique.

Les vues sont divergentes entre les postes et les télécommunications, les seconds rêvant d'indépendance et recherchant l'autonomie, les premières voulant, au contraire, leur rester associées.

Nous constatons la même divergence dans l'attitude des syndicats, dont les uns refusent de politiser la grève, alors que d'autres, il faut en convenir, cherchent à la durcir dans le dessein politique de provoquer la désagrégation de notre société libérale. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Si nous pensons au personnel des P. T. T. avec autant d'intensité, de cœur et de chaleur que vous, mes chers collègues de l'opposition — faites-nous l'honneur de le croire — nous ne pouvons oublier le public, le problème de l'emploi et l'économie française en général. Nous avons le devoir de nous poser cette question : au-delà du service public, si noble soit-il, l'intérêt national ne doit-il pas prévaloir sur toute autre considération ?

M. Christian Laurisergues. Les deux sont inséparables.

M. Emmanuel Hamel. Mais il appartient au Gouvernement de convaincre les syndicats de la nécessité d'appeler à reprendre le travail, après leur avoir démontré l'ampleur des efforts accomplis et des réformes projetées en faveur du personnel des P. T. T. Il doit inciter au respect par tous de l'intérêt national dans cette période où notre économie et notre indépendance sont menacées par tant de pressions extérieures. En vertu des textes constitutionnels, le Parlement n'a pas à se substituer au Gouvernement dans sa tâche. Aussi me bornerai-je maintenant à vous exprimer notre sentiment sur le budget soumis à nos votes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la question est de savoir si votre budget permet, dans une conjoncture que nul ne doit oublier à cause des contraintes qu'elle fait peser sur l'économie française, de répondre le mieux possible aux nécessités du service des P. T. T. et de satisfaire les aspirations du personnel.

Bien des chiffres ont été cités mais il n'est pas inutile, puisque je suis le dernier à intervenir avant que vous ne répondiez aux orateurs, d'en rappeler quelques-uns sur lesquels nous n'avons peut-être pas suffisamment réfléchi. En effet, leur vérité est incontestable et leur importance les rend considérables.

Une somme globale de 37 milliards de francs est consacrée au paiement des personnels et au développement des P. T. T. Cela représente un accroissement de 26 p. 100 des dépenses de fonctionnement. Ceux d'entre vous qui se préoccupent du développement des investissements et de l'amélioration des équipements se souviennent-ils que, grâce à ce projet de budget, les autorisations de programme augmenteront, en une seule année, de 43 p. 100, le total des investissements progressant de 24 p. 100 ?

Je sais bien — et l'opposition aurait pu me le rappeler — que la hausse des prix en absorbera une partie. Mais, compte tenu du développement des programmes, notamment dans les télécommunications, et de l'extension des séries, le relèvement du coût des matériels des télécommunications sera nettement inférieur à la hausse des prix. L'augmentation réelle des investissements sera donc considérable.

Sachez aussi qu'en 1975 les recettes de la poste apportées par ceux qu'elle sert et qui pèsent naturellement sur les coûts de l'économie nationale, augmenteront de 56 p. 100.

M. Gilbert Faure. Et de combien augmentera le timbre ?

M. Emmanuel Hamel. Les chiffres sont là ! Vous ne pouvez pas dissocier l'intérêt du personnel de l'intérêt national dont il est solidaire.

Un autre chiffre extrêmement important concerne les recettes trouvées par l'emprunt qui représenteront sept milliards. Or vous savez très bien que le marché financier n'est pas élastique, et il est à redouter que, l'année prochaine, la totalité des possibilités d'appel au marché financier ne dépasse pas 30 milliards.

Eh bien, le secteur des télécommunications absorbera, à lui seul, près du quart de ce total, ce qui souligne le caractère prioritaire que lui reconnaît le budget !

Les autorisations de programme, qui sont le gage de l'avenir, atteindront 13 800 millions de francs. Le chiffre est considérable, même si nous aurions souhaité qu'il soit plus élevé encore pour permettre de combler plus rapidement le retard accumulé pendant des décennies. L'inscription de ces crédits est le résultat d'efforts que l'on méconnaît trop souvent et qu'il faut rappeler pour ne pas céder à une morosité excessive, à des critiques injustifiées.

Le nombre des abonnements au téléphone sera passé, de 1970 à la fin de 1975, de 4 100 000 à 7 100 000, soit une progression de 73 p. 100 en cinq ans.

L'automatisation, qui n'était encore réalisée qu'à 80 p. 100 en 1971, l'est aujourd'hui à 91 p. 100 et le sera à 98 p. 100 à la fin de 1977.

Messieurs de l'opposition, quel orgueil tireriez-vous de tels résultats si vous pouviez vous en prévaloir ? (Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Gilbert Faure. Les collectivités locales y sont aussi pour quelque chose.

M. Emmanuel Hamel. Je n'ai parlé que des crédits budgétaires auxquels il convient, en effet, d'ajouter la contribution des collectivités locales. Ainsi, en matière de télécommunications, l'effort est encore plus important que je ne l'ai dit.

Je vous remercie donc de m'avoir interrompu. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Ce qui importe, c'est de savoir si, dans la conjoncture actuelle, le présent budget permet de résoudre les deux problèmes fondamentaux : l'amélioration de la situation du personnel et la croissance des investissements.

Les dépenses de personnel pour 1975, selon le projet de budget, devraient déjà s'élever à 16,8 milliards de francs, soit une hausse de 19,8 p. 100, compte non tenu des nouvelles mesures proposées aux syndicats et dont le coût sera voisin de 500 millions de francs par an. En conséquence, les dépenses de personnel dépasseront 17 milliards de francs en 1975, soit une majoration nette supérieure à 20 p. 100.

Le problème des effectifs est l'un des plus cruciaux. Il explique, pour une part, le déclenchement et la longueur de la grève à laquelle nous assistons.

Il est exact que, en 1975, 4 000 emplois seulement seront créés mais il s'y ajoute — on n'a pas assez insisté sur ce point — 4 000 autres libérés par l'automatisation. Il y aura donc en fait, l'année prochaine, 8 000 emplois réels supplémentaires. N'oublions pas, non plus, la titularisation de 6 000 auxiliaires. (Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Certes, je souhaiterais plus, mais si vous étiez au Gouvernement, messieurs, vous auriez le devoir, vous aussi, devant les impératifs de la situation, de procéder à des arbitrages. Vous savez très bien qu'entre le rêve et la réalité qui contraint, vous n'auriez pas la possibilité de faire nettement plus, à moins de sacrifier d'autres priorités nationales. (Interruptions sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Je suis le premier à reconnaître qu'il y a un problème de l'auxiliaire. Cela ne date pas d'aujourd'hui, mes chers collègues. Relisez le dix-huitième chapitre des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* de Montesquieu et vous y verrez soulignés les inconvénients d'un gonflement excessif des auxiliaires, ce à quoi le Gouvernement n'a pas assez veillé. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

C'est la raison pour laquelle nous approuvons la promesse faite par M. Chirac avant même le déclenchement de la grève — car nous savons que cette promesse sera tenue — de mettre en œuvre, dès 1975, un plan général de titularisation des auxiliaires dans l'ensemble de la fonction publique.

La vraie solution consiste à donner aux auxiliaires, tout en souhaitant vivement que leur nombre diminue, la même garantie de ressources qu'aux salariés du secteur privé.

En ce qui concerne les centres de tri — j'en ai visité — d'où la grève est partie, peut-on rappeler, sachant la dureté de ce travail, que les effectifs auront augmenté de plus de 10 p. 100 en trois ans ?

Qui ne souhaiterait plus ? Mais il faut convenir que c'est une augmentation proportionnelle à l'augmentation du trafic.

En matière de mécanisation, un effort considérable est sur le point de s'accomplir puisque — et vous ne pouvez le nier — les

crédits pour la modernisation et la mécanisation des centres de tri vont passer en une seule année de 300 à 450 millions de francs, soit une croissance de 50 p. 100 en un an.

Il y a autre chose que vous oubliez, s'agissant de l'amélioration de la situation du personnel, c'est l'accord salarial de juillet 1974. Je comprends que vous ne l'évoquiez pas souvent, puisque beaucoup de vos amis, dirigeants syndicalistes, n'ont pas voulu — et peut-être les travailleurs des P. T. T. reconnaîtront-ils un jour que ce fut une erreur de leur part — le signer.

Mais cet accord salarial garantit un accroissement du pouvoir d'achat supérieur à la hausse des prix. Il est plus avantageux pour les fonctionnaires des petites catégories, et c'est une des raisons pour lesquelles nous en apprécions l'esprit ; il est rétro-actif au 1^{er} janvier 1974.

Tout cela, messieurs, n'est-ce pas un progrès social ? (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

D'autant plus que tout ce que je viens de vous dire — vous ne pouvez le nier — a été fait avant le protocole du 5 novembre. Et je me demande si, abstraction faite des querelles politiques, vous ne regretterez pas un jour, bien qu'appartenant à l'opposition, dans la perspective de l'intérêt national, de ne pas avoir cru de votre devoir de rappeler l'importance des dispositions de ce protocole. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Vives protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Gilbert Faure. Vous n'avez pas le droit de dire cela !

M. Emmanuel Hamel. De quels applaudissements souligneriez-vous les propos du ministre des postes s'il était des vôtres et s'il pouvait déclarer, comme l'a fait à juste titre M. Lelong ce matin : le protocole du 5 novembre constitue pour le personnel des P. T. T. un ensemble de mesures sans précédent depuis plus de vingt ans (*Mêmes mouvements.*)

M. Marcel Rigout. Vous insultez les grévistes !

M. Emmanuel Hamel. Vos interruptions laisseraient croire que je vous gêne en proférant ces vérités. (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Pierre Mauger. C'est vrai !

M. Emmanuel Hamel. Voyons maintenant les investissements. Pour la première fois — et cela n'a pas été assez noté — le budget indique tous les moyens de financement. Il n'y a plus, comme les années précédentes, un rubrique « Moyens à déga-ger ». Cela témoigne à l'évidence d'un souci de clarté et de vérité.

Ceux d'entre vous qui développent une crainte, non fondée, de privatisation n'ont pas dit — mais je le dis, et c'est vrai — que ce budget marque un freinage brutal de la « débudgétisation ». (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*) Avant 1975, la tendance était d'accroître la part des sociétés de financement dans le financement global des investissements.

Cette année... Ecoutez, messieurs, si vous voulez comprendre ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Cette année, la part des autorisations de programme financées par le budget annexe lui-même augmente de 43 p. 100. En une seule année ! Et vous êtes capables de faire la comparaison, je pense...

Un député communiste. Vous nous insultez !

M. Emmanuel Hamel. La part des emprunts des sociétés de financement durant le même temps a été réduite de 33 p. 100. Est-ce que cela n'a pas une signification profonde ? (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Pierre Mauger. Et ils n'ont rien compris !

M. Emmanuel Hamel. Alors, je le demande, pourquoi ces craintes de privatisation ? Dans quel domaine ?

Troisième élément important : on a maintenu un taux d'investissement en très forte croissance, malgré les difficultés de la conjoncture ; 25 p. 100 d'augmentation des autorisations de programme cette année !

M. Christian Laurissegues. Mais non. C'est faux !

M. Emmanuel Hamel. Vous savez bien que c'est vrai. Vous niez la vérité parce qu'elle vous gêne. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Je vous appelle à une méditation sur l'époque dans laquelle nous vivons. J'ai fait partie de la commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone. C'était avant qu'on ne prit conscience — et l'homme politique se doit de saisir la situation du réel — des problèmes de l'énergie et de l'intérêt

fondamental des moyens de production d'énergie nucléaire pour l'emploi et pour le développement de l'économie française. Or cela implique que, parallèlement aux télécommunications, nous dégagions les ressources nécessaires au développement de l'énergie nucléaire, c'est-à-dire que nous trouvions pour elle, cette année, sur le marché financier, 7,5 milliards de francs. Cette nécessité, vous ne pouvez la nier. (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. M. Lucas souhaiterait vous interrompre, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Qu'il me laisse terminer sur ce point monsieur le président.

Je vous demande donc de noter, messieurs, que vous ne devez pas, en tant qu'hommes politiques, faire abstraction du monde dans lequel nous vivons et des contraintes — quel que soit le gouvernement au pouvoir — qui pèsent sur la collectivité nationale. Or, le marché financier n'est pas élastique. D'ailleurs, si vous arrivez au Gouvernement, il se réduirait comme une peau de chagrin...

Plusieurs voix sur les bancs des communistes et des socialistes. Chiche !

M. Emmanuel Hamel. Or, des 30 milliards que l'on peut espérer cette année, les postes et télécommunications et l'énergie nucléaire absorberont plus de la moitié. Qu'avez-vous à répondre à cela ?

M. Pierre Mauger. Rien !

M. Emmanuel Hamel. Voilà ce que je voulais dire.

M. le président. Acceptez-vous que M. Lucas vous interrompe maintenant ?

M. Emmanuel Hamel. Bien sûr. Cela anime le débat. J'accepte les interruptions, messieurs, ce qui n'est pas toujours votre cas.

M. le président. La parole est à M. Lucas, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gilbert Faure. Je voudrais simplement vous dire, monsieur Hamel... (*Vives protestations sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République. — Bruit.*)

M. le président. Monsieur Gilbert Faure, vous n'avez pas la parole. Veuillez vous asseoir.

M. Lucas seul à la parole.

M. André Fanton. Le parti socialiste a peur du parti communiste ! (*Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Gilbert Faure. Il n'a pas peur de M. Fanton. (*Interruptions sur les bancs des démocrates pour la République.*)

M. Henri Lucas. Monsieur Hamel, vous avez parlé de la commission de contrôle sur la gestion du téléphone, dont vous étiez membre.

Vous savez comme moi, puisque vous avez participé à ses travaux — d'une façon assez épisodique d'ailleurs — que cette commission a conclu sur une orientation bien précise : la transformation des télécommunications en établissement commercial et industriel. Nous avons voté contre ces conclusions, considérant que c'était une première étape vers la privatisation.

Ne venez donc pas ici faire du sentimentalisme sur le service public, alors que vous-même et vos amis de la majorité avez voté le rapport de cette commission tendant à la privatisation. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Emmanuel Hamel. Monsieur Lucas, je m'étonne que, ayant assisté avec assiduité aux travaux de la commission de contrôle, vous n'avez pas compris que ce sont les ingénieurs des télécommunications qui, dans le souci d'assurer un développement plus rapide de leur service public, ont demandé qu'une distinction soit établie entre le budget des télécommunications et celui des postes. Ce qui n'a absolument rien à voir avec la privatisation. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Pierre Mauger. Ils ne comprennent rien !

M. Gilbert Faure. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Hamel ?

M. le président. Monsieur Hamel, vous êtes d'accord ?

M. Emmanuel Hamel. Bien entendu.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure, avec l'autorisation de l'orateur. (*Protestations sur plusieurs bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Gilbert Faure. Je constate que ces messieurs de la majorité ne semblent guère avoir envie de nous entendre. (*Protestations sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Il faut croire que cela les gêne, eux qui invoquent si souvent le jeu normal de la démocratie.

Mais vous le savez, messieurs, ce ne sont pas, comme le disait Jaurès, les huées frénétiques qui nous empêcheront de parler. Croyez-le.

M. Hamel nous a dit : si vous veniez au Gouvernement, vous feriez de notre budget une peau de chagrin.

M. Jean Brocard. Oui !

M. Gilbert Faure. Je sais que celui qui vient de me répondre est un connaisseur. Il est l'interprète de ses collègues.

Je répondrai ceci à M. Hamel : nous n'avons pas besoin d'y venir. C'est déjà fait : les budgets que vous nous présentez ne sont que des budgets de misère, des budgets de peau de chagrin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Le souvenir que vous avez de Balzac vous fait dire que la peau de chagrin rétrécit, alors que ce budget augmente de 25 p. 100. Vous niez l'évidence !

Monsieur Gilbert Faure, dans le respect commun que nous avons, vous et moi, de Jaurès — car je le connais comme vous — je vous rappellerai une de ses phrases : « Le courage, c'est de rechercher la vérité et de la dire, c'est de résister aux vagues du mensonge triomphant ». (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Gilbert Faure. Justement !

M. Emmanuel Hamel. Et ce soir, la vérité est de notre côté. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

J'ai accepté d'être interrompu. Je souhaite maintenant terminer mon intervention. Si vous m'en empêchiez, messieurs de l'opposition, ce serait la preuve manifeste que mon argumentation vous gêne véritablement beaucoup. (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Enfin, quatrième élément de ce propos décousu du fait des interruptions — mais je remercie mes collègues, car cela contribue à animer le débat : nous constatons cette année une évolution favorable de ce problème fort délicat et jusqu'à présent mal traité des relations financières entre le budget annexe et le budget de l'Etat.

Cette évolution va dans le bon sens car, en 1975, la rémunération que recevront les postes pour les comptes chèques postaux placés au Trésor, triplera par rapport à celle de 1972. Nous pouvons espérer nous rapprocher du moment où le budget des postes ne sera plus pénalisé, comme il l'est aujourd'hui, d'à peu près 980 millions de francs, par l'insuffisance de la compensation opérée, malgré le système qui fonctionne depuis 1973.

Nous souhaitons tous que l'on parvienne rapidement à une rémunération globale qui dépasse le taux actuel — celui-ci sera sans doute de 3,3 p. 100 l'an prochain — pour se rapprocher du taux de 6,5 p. 100 correspondant à l'équilibre.

J'espère, monsieur le président, que vous me ferez bénéficier pour mon temps de parole, des minutes prises par les interruptions de mes collègues.

M. le président. Cela a été fait.

M. Emmanuel Hamel. J'appelle votre attention, mes chers collègues, sur le fait que ce budget, même s'il ne vous satisfait pas — et dans ce bas monde quoi ou qui peut satisfaire totalement ? — est un budget provisoire dont la révision est inévitable, ce que vous paraissez méconnaître.

Cette révision est inéluctable d'abord parce que le relèvement des taux d'intérêt de la Caisse d'épargne va entraîner des charges supplémentaires que l'on ne peut pas encore évaluer ; parce que le coût du protocole du 5 novembre n'est pas encore totalement chiffré ; parce qu'une dérive des prix est possible.

Par ailleurs, il y a fatalement des incertitudes sur les prévisions de recettes, notamment à cause des conséquences de la grève sur le trafic en 1975.

Mais je pense qu'il serait de mauvaise politique, tant en ce qui concerne l'exercice des droits du Parlement que le bon fonctionnement de l'autorité gouvernementale, de demander une révision immédiate de ce budget. Le Parlement n'aurait qu'une satisfaction illusoire en ouvrant la rubrique « moyens à déterminer », car le Gouvernement ne serait plus obligé de revenir devant le Parlement, comme il y sera obligé l'an prochain, pour justifier ses choix et le développement de sa politique.

C'est la raison pour laquelle je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que d'ici le vote de la loi de finances rectificative, la grève achevée, il soit possible de réfléchir, dans le calme et la sérénité, aux solutions à promouvoir dans le cadre du VII^e Plan.

D'abord, les problèmes humains. Et à ce propos, je vois quatre notions fondamentales : réduire la part d'activité manuelle dans la fonction du tri, donc accélérer la mise en œuvre du plan de sept ans de mécanisation ; déconcentrer, humaniser les conditions de travail dans les centres de tri manuel, un effort consi-

dérable devant être accompli dans ce domaine ; accroître autant qu'il le faut les effectifs en opérant des prélèvements sur les crédits d'heures d'auxiliaires.

Il existe, vous le savez, trois sortes d'auxiliaires : 23.000 auxiliaires utilisés à temps complet depuis plus de quatre années ; il faut souhaiter leur titularisation rapide ; 27.500 auxiliaires de renfort pour préserver la souplesse nécessaire. Mais, en fait, vous disposez d'un crédit de 50 milliards d'anciens francs environ pour l'utilisation à temps plein de 40.350 unités d'auxiliaires qui n'existent pas puisque ce chiffre est le résultat de la division du montant de vos crédits par 2.000 heures. Il vous appartient d'intervenir auprès du ministre des finances pour l'amener à affecter une part de ce crédit d'heures d'auxiliaires à une augmentation des effectifs l'an prochain.

Puisque la lampe s'allume, je vais indiquer, en conclusion, les raisons pour lesquelles nous voterons ce budget.

Nous le voterons parce que nous sommes solidaires du Gouvernement. (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Nous le voterons, parce que nous avons conscience de la nécessité de prémunir l'ensemble du pays, y compris les postiers, contre les dangers de l'inflation qui, pour l'essentiel, est d'origine internationale et ne dépend pas de notre volonté. (Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Louis Darinot. C'est faux !

M. Emmanuel Hamel. Nous le voterons parce que, bien qu'insuffisant — nous le reconnaissons — pour satisfaire toutes les aspirations du personnel, il prouve, par l'accroissement des crédits, que les postes et télécommunications sont vraiment considérées par le Gouvernement comme une priorité nationale.

Nous le voterons, parce que de nouvelles dispositions sont proposées et que d'autres encore pourraient l'être par M. le secrétaire d'Etat. Nous espérons qu'elles seront acceptées. Ces dispositions importantes viennent s'ajouter à celles qui avaient déjà été prévues dans le projet de budget. Nul ne peut nier les progrès accomplis dans ce domaine.

Nous le voterons, parce que, l'inflation une fois maîtrisée, le Gouvernement pourra accroître encore les moyens à mettre en œuvre au service des P. T. T., notamment dans le cadre du VII^e Plan, autant pour les télécommunications que pour la poste. Il faudra instituer deux lois-programmes, pour constituer ces noyaux durs d'investissements à réaliser coûte que coûte.

Nous le voterons aussi dans l'intérêt bien compris du personnel des P. T. T... (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Oui, messieurs, car inciter ce personnel à poursuivre la grève, en lui laissant supposer que les groupés parlementaires de la majorité ne sont pas solidaires du Premier ministre, ce serait plonger le pays dans un chaos économique dont nous ne voulons pas assumer la responsabilité, chaos préjudiciable à tous les travailleurs et qui aboutirait en définitive à diminuer les possibilités de mettre au service de la poste et des télécommunications les moyens accrus qui lui sont nécessaires.

Nous le voterons enfin — ces deux dernières raisons sont graves — parce qu'après les « petites phrases », contrairement à nos traditions démocratiques, prononcées l'an dernier par M. Ségué, M. Maire a cru devoir dire que la politique actuelle du Gouvernement ne pouvait durer jusqu'aux élections, évoquant ainsi par la pression de ces grèves la possibilité de nouvelles élections.

Or, je ne sais, messieurs, ce que vous en pensez, vous, socialistes, qui, dans votre alliance avec le parti communiste, que j'espère provisoire... (Exclamations et rires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche) restez profondément fidèles à vos traditions d'humanisme démocratique. Vous ne pouvez pas nier que de tels propos sont en contradiction absolue avec la loi fondamentale qui régit un peuple libre, une nation démocratique.

Ce budget, nous le voterons, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que le service public n'appartient pas à ceux qui le servent, quelle que soit la passion qu'ils mettent à le servir, et que c'est au Gouvernement, arbitre de l'intérêt national, à faire au nom de la nation les choix qu'appelle, dans une conjoncture difficile, la volonté de préserver l'emploi, de défendre l'activité économique, de défendre — et je le dis sans emphase, car le fond du problème est là — la France et les Français contre les dangers qui les menacent, eux et leurs libertés. (Vifs applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je remercie tout particulièrement M. Hamel... (Rires et exclamations sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République) car il a dit la vérité.

M. Alain Bonnet. C'est votre successeur ! (Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Christian Laurisergues. Il a dit ce qu'il ne fallait pas dire !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Et c'est la seule réponse que je lui ferai ce soir. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Je ne me fatiguerai pas à essayer de parler tant que des voix couvriront la mienne. J'attendrai patiemment. Mais j'essaierai de répondre à chacun des intervenants, tranquillement, un à un.

M. Marcel Rigout. M. Hamel a tout dit !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je ne comprendrais pas — et j'en serais profondément scandalisé — que, s'agissant d'un débat de cette importance sur des questions techniques et humaines difficiles à appréhender, l'Assemblée se laisse aller à des vociférations alors qu'il s'agit pour les uns et pour les autres d'écouter calmement (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes) ce qui se dit, même lorsqu'il s'agit de gens avec lesquels on n'est pas d'accord. Mais nous vivons tous, tout de même, dans le même pays. Nous avons à progresser ensemble en essayant d'avancer, pas à pas, morceau par morceau, bribe par bribe, vers la vérité et vers la recherche de solutions constructives. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et de démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Une voix sur les bancs des communistes. Vers la négociation !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je ne peux pas imaginer que, dans ces conditions, s'agissant, encore une fois, d'un débat très sérieux, je dirai même d'un débat vital, nous nous laissions aller à des méthodes qui sont peut-être celles de réunion électorale, mais qui ne sont pas dignes d'une séance de l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je ne prétends pas obtenir l'accord des parlementaires de l'opposition sur tel ou tel point que j'ai développé ou que je vais développer.

M. Gérard Houteer. Vous avez raison.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je prétends simplement pouvoir les exposer avec clarté, avec tranquillité, avec bonne foi.

Je prétends pouvoir le faire dans des conditions telles que mon propos puisse ensuite être recueilli à l'extérieur et que l'opinion publique et le pays puissent juger.

Vous comprendrez aisément qu'étant occupé à écouter les orateurs je n'ai pas pu préparer une réponse synthétique aux nombreuses et très riches interventions que nous avons entendues.

Je vais donc nécessairement répondre dans un certain désordre et en détail, ce qui me conduira sans doute à certaines répétitions dont je vous prie par avance de m'excuser.

Dans un souci de clarté, cependant, je tenterai d'aller du détail au principal, en réservant pour la fin de mon exposé les sujets les plus généraux dont j'ai d'ailleurs déjà traité ce matin, mais sur lesquels il me semble bon de revenir, dans la mesure où les orateurs de la majorité comme de l'opposition les ont soulignés. Je songe notamment au statut des P. T. T. et au problème des effectifs.

J'ai apprécié l'intervention de M. Ginoux dont je comprends la démarche. Il m'a, certes, adressé des critiques qui n'étaient pas toutes agréables à entendre, mais j'ai trouvé dans son propos des points précis auxquels, en quelque sorte, m'accrocher.

Il pratique cette discipline cartésienne que je me suis permis d'évoquer ce matin. Je suis en parfaite harmonie d'esprit avec lui, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas pour tout ce que j'ai entendu aujourd'hui.

Je lui confirme — et je réponds ainsi également à une question de M. Bernard Pons — que les chiffres que j'ai fournis en ce qui concerne les salaires sont bien exacts.

Quant à la différence que vous avez notée, monsieur Ginoux, entre la feuille de paye que vous avez lue et les chiffres dont j'ai fait état, elle provient de trois éléments.

D'abord, de la date. Je ne sais pas exactement à quel mois correspondait cette feuille de paye...

M. Henri Ginoux. Au mois d'octobre 1974.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Au mois d'octobre ! Par conséquent, il faut prendre en considération la progression salariale qui intervient en novembre et en décembre en application de l'accord de juillet 1974, progression qui est de l'ordre de 15 à 16 p. 100 par an pour les basses catégories.

C'est déjà un premier élément de discordance.

Le deuxième, ce sont les primes que je mentionnais tout à l'heure et qui sont payées semestriellement ou annuellement. Les chiffres que je vous ai fournis prennent, bien entendu, en compte leur ventilation sur les douze mois.

Le troisième élément d'explication enfin, ce sont les incidences du protocole du 5 novembre, qui vont de 110 francs à 230 francs selon les catégories à compter du 1^{er} janvier 1975.

Pour bien persuader l'Assemblée et, à travers elle, l'opinion publique, que tout cela est mathématiquement exact, je me per-

mettrai de vous montrer par quels calculs nous parvenons aux sommes que j'indiquais. Faute de temps, je ne prendrai qu'un cas, celui de l'auxiliaire débutant travaillant dans un centre de tri en service de nuit. Je crois que c'est l'exemple que vous aviez cité.

Au 1^{er} novembre, selon vous, il ne gagnait que 1 335 francs par mois. D'après mes calculs, monsieur Ginoux, il devrait recevoir, au 1^{er} janvier 1975, 1 805 francs, toutes primes comprises.

Voilà l'explication de la différence : la quote-part de la prime de résultat intervient en effet pour 137,50 francs par mois ; l'augmentation normale des salaires au titre de l'accord salarial entre le 1^{er} novembre 1974 et le 1^{er} janvier 1975 pour 34 francs ; l'indemnité pour travail de nuit pour 286 francs ; la quote-part de la prime de rendement, enfin, pour 12,50 francs.

Je suis conscient, monsieur Ginoux, que la région parisienne exerce un attrait insuffisant sur le personnel des P.T.T. qui est essentiellement recruté en province parmi les jeunes.

Aussi croyez bien que si les crédits destinés à l'action sociale sont ceux qui, dans ce projet de budget, progressent dans l'ensemble le plus vite : 36 p. 100, entre 1974 et 1975, ce n'est pas par hasard. Dans mon esprit, l'essentiel de ce budget social doit être consacré aux personnels de la région parisienne et au logement des jeunes agents qui s'y installent.

Ainsi, les crédits pour l'aide aux jeunes — accueil, aides matérielles et hébergement dans des foyers spéciaux aux P. T. T. — passent de 23 millions de francs en 1974 à 43 millions pour l'an prochain, soit une progression qui n'est plus, cette fois, de 36 p. 100, mais de 83 p. 100.

Monsieur Boudet, votre excellente et convaincante intervention sur le plan général m'a tout particulièrement frappé, à la fois par sa justesse, par sa sincérité et par la passion qu'on y sentait. Je répondrai sur deux points particuliers.

La qualité de comptable sera attribuée, en effet, aux receveurs-distributeurs, sous réserve d'une certaine ancienneté.

Je répondrai aussi positivement à votre question sur le rôle du conseil supérieur des P.T.T.

Il est exact que cette instance pourrait être utilisée d'une meilleure façon qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Cette année, en particulier, la raison tient au bouleversement du calendrier de la procédure budgétaire, du fait notamment de l'élection présidentielle et de la constitution d'un nouveau gouvernement. Il n'a donc pas été possible de consulter le conseil supérieur des P. T. T. sur les propositions formulées par mon prédécesseur, M. Royer, et qu'il avait transmises au ministère des finances.

La réunion du conseil supérieur des P. T. T. ayant dû être différée en raison des élections présidentielles, j'ai donc dû le réunir alors que la procédure budgétaire était déjà largement entamée.

L'autre raison de l'utilisation insuffisante de ce conseil ne tient pas aux événements de l'année 1974, mais à sa composition qui, selon moi, est trop lourde.

Profitant de la question de M. Boudet, j'indique à l'Assemblée que j'ai demandé qu'on étudie, en collaboration avec les organisations syndicales qui y sont représentées, une réforme de sa composition, de telle sorte que l'institution soit plus active et plus facilement utilisable. Cette réforme, en cours d'élaboration, aura pour effet, le nombre total de membres étant réduit, de donner à la représentation des organisations syndicales, un poids accru.

Cette réforme se fera d'ailleurs en relation avec la constitution du comité des usagers dont je parlais ce matin. En effet, jusqu'à présent, le conseil supérieur des P. T. T. faisait aussi office de comité des usagers. Nous pourrions désormais dissocier les deux fonctions, comme cela est naturel.

Monsieur Weisenhorn, il est exact que le relèvement des tarifs postaux a été supérieur à l'évolution du niveau général des prix. Mais il faut y voir la conséquence inévitable d'une loi économique et que l'on constate dans tous les pays du monde. En République fédérale d'Allemagne, par exemple, les timbres-poste coûtent plus cher qu'en France. En effet, les prix des activités ont un rythme de croissance supérieur à l'augmentation générale des prix.

Les P.T.T. font partie du secteur des services ; les salaires représentant dans cette administration 82 p. 100 des frais de fonctionnement. Cela restera encore vrai pour de nombreuses années, lorsque la mécanisation sera achevée.

Mais il est important de noter que le prix du timbre-poste, sur une assez longue période, a augmenté moins vite que les prix d'autres activités de service et de certains produits industriels ou agricoles.

Si l'on prend pour base l'année 1949, le prix du timbre-poste s'est, depuis, multiplié par 5,33, mais le prix du kilo de pain par 8,20, celui de la coupe de cheveu par 10,9, celui du quotidien par 12,5 et le salaire minimum interprofessionnel de croissance par 8,21.

J'ai cru vous entendre parler, monsieur Weisenhorn, de 7 000 emplois nouveaux qui avaient été créés au cours de VI^e Plan. Je pense que vous avez voulu dire 16 000. Telle est bien, en tout

cas, la réalité budgétaire. Mais, si l'on tient compte des emplois dégagés par la modernisation, ainsi que M. Hamel l'a rappelé, on arrive alors à un total de 29.200 emplois créés au cours du VI^e Plan, c'est-à-dire que les objectifs du Plan sont respectés.

Monsieur Zeller, vous avez regretté l'insuffisance des crédits d'équipement et le déficit chronique des chèques postaux. Je répondrai tout à l'heure plus en détail. Vous avez tout de même reconnu, et c'est l'essentiel, que tous les services publics, en raison d'une croissance « harassante » — je crois que c'est le mot employé — qui leur est imposée, ont actuellement du mal à s'adapter.

Je crois que c'est là une vérité profonde que nous devrions, les uns et les autres, méditer.

La croissance de la demande est considérable. D'autre part, les règles du service public — je dis bien les règles, et ne nous faisons pas de procès d'intention réciproque sur le mot — sont très rigides.

En période de forte croissance d'un service public, ces règles deviennent un élément de blocage, comme M. Boudet l'a pertinemment remarqué.

Monsieur Zeller, vous avez noté que les sociétés de financement bénéficiaient d'une rémunération de l'ordre de 15 p. 100 de la part des P. T. T.

Je voudrais rectifier devant l'Assemblée ce qui me semble être un malentendu. Les sociétés de financement ont des capitaux propres, leurs actionnaires sont rémunérés en fonction des résultats, lesquels, je sache, sont à peu près le dixième des chiffres que vous citez.

Depuis plusieurs années, les capitaux propres des sociétés de financement ne contribuent plus au développement du téléphone. Je suis le premier à reconnaître que ces sociétés ont perdu de leur intérêt pour les P. T. T. C'est pourquoi, à partir de cette année, je réduirai progressivement leur importance.

M. Zeller me semble donc victime d'un malentendu en citant un taux de 15 p. 100 pour la rémunération des capitaux propres des sociétés de financement. Il a voulu signifier, sans doute, que les capitaux collectés par ces dernières pour financer les équipements téléphoniques sont rémunérés à un taux d'environ 15 p. 100. Nous sommes alors plus proches de la vérité, sans cependant l'atteindre, car le taux réel est de l'ordre de 13,5 p. 100 et non de 15 p. 100. C'est le taux normal du marché financier. Lorsque les P. T. T. empruntent directement sur le marché financier, procédure normale que je souhaite développer, elles le font à quelques dixièmes de point près, au même taux que les sociétés de financement.

M. Zeller regrette, d'autre part, que le budget des P. T. T. soit soumis au contrôle et dépende même de la politique budgétaire du ministère des finances. Si cela traduit un désir très sympathique d'assouplissement du fonctionnement du service public, il y a également quelque excès dans cette façon de présenter le problème. En effet, même si les P. T. T. étaient une société nationale, un établissement public ou même une société privée, les contrôles existeraient. Je prends toutes les précautions possibles pour qu'on ne fasse pas croire que j'envisage l'éventualité de la création d'une société privée.

Même si les P. T. T. dépendaient d'une société privée, les contrôles de l'Etat et ceux du ministère des finances, en particulier, devraient s'exercer car il s'agit d'un ensemble et d'une masse d'investissements considérables.

Je crois donc qu'il s'agit d'un faux problème. La loi de base de 1923 permet de pratiquer une politique suffisamment souple. Les méthodes actuelles peuvent certainement, sur plusieurs points, être encore assouplies. De toute façon, s'agissant d'une entreprise qui construit chaque année l'équivalent de 3 200 kilomètres d'autoroute — presque plus que toutes les autoroutes existant en France, ou, si vous préférez, plus de la moitié des autoroutes de la République fédérale d'Allemagne — il serait inconcevable que le ministère des finances, garant des équilibres économiques et financiers nationaux, ne s'en préoccupe pas.

Je veux rassurer M. Zeller au sujet des préposés cyclistes. Au mois d'octobre, quelques semaines avant la grève, est intervenue une augmentation de la prime d'achat et de la prime d'entretien des bicyclettes. Elle est importante puisqu'elle est de l'ordre de 70 p. 100 environ. Je veillerai à ce que cette politique de revalorisation des primes des préposés cyclistes soit poursuivie.

M. Pierre Mauger. Indexez la prime sur le prix du pétrole ! (Sourires.)

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. M. Hector Rolland a prononcé, d'abord, des paroles aimables pour celui qui a la mission difficile de vous présenter le budget du secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications. J'y ai été sensible et je l'en remercie.

M. Rolland souhaite que la suppression des avances remboursables intervienne dans un délai plus bref que celui que j'avais indiqué au mois de juillet. C'est chose faite depuis ce matin, à la suite des discussions approfondies que j'ai eues au mois

d'août et de septembre avec une délégation, conduite par M. Pons, de parlementaires de la majorité concernés par les problèmes de lignes téléphoniques en zone rurale.

M. Rolland, avec d'autres, a fait état des difficultés éprouvées par les jeunes agents des P. T. T. en poste à Paris. J'ai répondu tout à l'heure à cette question.

Les chiffres que j'ai cités concernant les résultats du protocole du 5 novembre sur les rémunérations des agents débutants, ont aussi donné matière à interrogation à M. Rolland. Je crois donc utile de les rappeler car ils méritent vraiment d'être connus.

M. Gilbert Faure. Ce n'est pas la peine, M. Rolland n'est plus ici.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Oui, mais vous êtes là et je crois que tout le monde n'est pas convaincu. Le protocole du 5 novembre augmente mensuellement les auxiliaires débutants de 184 francs, les agents d'exploitation débutants de 137 francs, les préposés débutants de 105 francs et les techniciens des télécommunications débutants de 257 francs. Tout compris, les salaires de début de ces agents atteignent respectivement 1 519 francs, 1 843 francs, 1 770 francs et 2 291 francs.

M. Emmanuel Hamel. C'est beaucoup plus que les deux cents francs de la revendication que vous appuyez, messieurs de l'opposition : reconnaissez-le ! (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Il faut reconnaître que, dans certains cas, le protocole leur apporte beaucoup plus que deux cents francs. (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Je vous en prie, laissez parler M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Les réactions comme la remarque de M. Hamel montrent bien que nous sommes au cœur du débat.

Il aurait été beaucoup plus facile, en effet, de donner 200 francs à tout le monde, mais comme je l'ai déclaré ce matin, cela ne pouvait entrer dans le cadre juridique des différentes carrières aux P. T. T.

Au cours des négociations, aucun de mes interlocuteurs n'a pu m'indiquer comment un tel acompte sur les revendications catégorielles, puisque c'est ainsi que la mesure a été présentée, pourrait être ensuite transformé en avantage catégoriel. C'est, en effet, absolument impossible.

Ou bien, on donne définitivement 200 francs d'augmentation à tout le monde, au risque de démolir le système des rémunérations dans toute la grille indiciaire des P. T. T., de provoquer des revendications en chaîne et de créer un désordre considérable.

Ou bien on se saisit à bras-le-corps de tout le contentieux catégoriel, comme nous l'avons fait, et l'on accorde des avantages que l'on peut traduire en chiffres ronds, parfois difficilement justifiables, c'est vrai, auprès de l'opinion publique, surtout quand certains ne nous y aident pas ; (*Interruptions sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Il reste que l'on peut régler de façon spécifique les situations particulières : dans certains cas, on accordera 257 francs, mais dans d'autres 105 francs parce qu'une augmentation plus forte ne serait pas justifiée. Au cours des soixante-quinze heures de négociations, nous avons pu le constater. Que croyez-vous que nous ayons fait pendant tout ce temps. Croyez-moi, nous n'avons pas passé notre temps à prendre le thé ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Nous avons, au cours de ces négociations, recueilli l'adhésion des organisations syndicales. Je mets au défi n'importe quelle organisation de nier qu'elle n'a pas donné son accord sur chacune des mesures qui figurent dans le protocole.

C'est au fil de ces soixante-quinze heures de négociations que nous avons dégagé les mesures qui, compte tenu bien sûr des possibilités financières, devaient permettre de liquider, d'emblée, le contentieux catégoriel.

J'ai d'ailleurs cru comprendre que M. Lucas lui-même considérait que c'est sur le plan catégoriel que devait se régler le conflit des P. T. T.

En effet, à moins de créer le désordre le plus complet, au sein d'une administration qui comprend près de 400 000 fonctionnaires, il n'y avait pas d'autre méthode.

Je répondrai maintenant, dans la mesure où je le pourrai, aux remarques formulées par les orateurs de l'opposition.

Je laisserai de côté les attaques de caractère très général, et davantage celles qui présenteraient un caractère plus ou moins personnel, que j'ai eu la surprise, je l'avoue, d'entendre au cours de ce débat.

D'une part, il ne me semble pas possible d'être préoccupé plus que moi par les aspects humains de ce conflit ni d'être plus soucieux de tous les problèmes politiques ou personnels que pose la gestion du secrétariat d'Etat des P. T. T.

J'ajouterai que je ne suis pas doué d'une voix méridionale apte à faire retentir de vibrants et sonores accents. (*Interruptions sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Gilbert Faure. L'accent méridional n'est pas suffisant ! Il y faut aussi celui de la vérité.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. En tout cas, ce n'est pas à la fin de cette journée fatigante que je trouverai de telles intonations. Je laisserai donc chacun libre de se faire une opinion en toute bonne foi.

La presse m'a prêté de nombreuses déclarations : je tiens à vous signifier formellement que j'en refuse a priori la paternité. Par plus que quiconque je ne suis maître de l'interprétation que l'on donne de tel ou tel de mes propos, et de la façon dont tel ou tel peut être rapporté ou résumé, quelle que soit la bonne foi du journaliste. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Bien sûr, je ne vise que les citations qui ont été avancées aujourd'hui à la tribune.

Pour entrer maintenant dans les précisions, monsieur Lucas, je vous indique que la hausse moyenne des tarifs postaux est de 56 p. 100, mais elle varie, en plus ou en moins, par rapport à ce taux selon le type de trafic, car nous avons essayé de nous aligner au plus près sur les prix de revient. En tout cas, il est inexact de prétendre que les tarifs ont été relevés dans une proportion variant de 60 à 100 p. 100. (*Interruptions sur les bancs des communistes.*)

J'ai été quelque peu étonné d'entendre M. Laurissegues regretter la mise en place, depuis le début de la grève, d'un réseau postal parallèle. N'est-ce pas grâce à lui que dès le premier jour ont pu être effectuées les communications urgentes concernant, par exemple, les maladies — transports de vaccins ou de sérums ? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

C'est grâce à ce réseau parallèle que l'activité économique de notre pays a pu être maintenue.

M. Christian Laurissegues. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le Président. La parole est à M. Laurissegues, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Christian Laurissegues. En fait, vous portez atteinte à la Constitution en violant à la fois le droit de grève et le principe du monopole des P. T. T. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.* — *Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Pierre Mauger. Et le racket syndical, alors ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Vous êtes très mal informé de la matière juridique du monopole car juridiquement il n'existe que pour les petits paquets et les lettres. Rien n'interdit de grouper les lettres pour les faire acheminer de cette manière.

En fait, depuis 1923, il n'y a pas de monopole de la poste. En revanche, la loi a institué le monopole pour le téléphone. Les fonctionnaires en grève ne devraient pas l'oublier et vous devriez le savoir ! (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Le Gouvernement n'avait pas les moyens juridiques, même s'il le souhaitait, d'empêcher une entreprise privée de pratiquer la poste pour son compte afin de remédier à la défaillance du service postal public. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

De toute façon, ce n'est pas le résultat que nous avons cherché à obtenir, bien au contraire. Le réseau parallèle a été mis en place avec la pleine collaboration de la direction générale des postes. Pour l'essentiel, son fonctionnement a d'ailleurs été possible que parce qu'un agent sur deux, après tout, n'a pas fait grève. (*Mêmes mouvements.*)

Malgré la paralysie due à la grève des centres de tri, nous avons tenté le maximum pour que fonctionne le réseau postal. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui à l'Assemblée nationale que désormais nous serons en mesure, compte tenu de la reprise du travail de certains agents depuis la signature du protocole du 5 novembre, de multiplier par vingt la capacité d'acheminement par le réseau parallèle. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Jusqu'à présent, il a déjà permis d'acheminer quotidiennement 30 000 lettres, en moyenne. Depuis aujourd'hui il dispose donc d'une capacité suffisante pour acheminer 600 000 lettres par jour.

C'est un palier considérable dans la lutte contre l'asphyxie économique du pays, dont les effets seront sensibles dès les prochains jours et qui est redevable avant tout à la conscience

professionnelle et à la raison des agents des P. T. T. qui n'ont pas fait grève ou ont repris le travail. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Je suis aussi en mesure d'indiquer à l'Assemblée que mes collaborateurs et moi-même étudions le palier suivant qui interviendra, je l'espère, au milieu de la semaine prochaine. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

De toute façon, il ne s'agit de rien d'autre que de mettre en place des moyens supplétifs pour la durée de la grève et pour les deux mois qui suivront la reprise de l'activité de la poste, compte tenu du retard à résorber. Ces moyens supplétifs, qui s'articulent autour des chambres de commerce, établissements publics, ne l'oubliez pas — et je m'étonne que l'on puisse reprocher au Gouvernement de coopérer avec elles — seront supprimés lorsque la nécessité ne s'en fera plus sentir, mais seulement à ce moment-là. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Monsieur Gravelle, il est inexact de prétendre que nous transférons au secteur privé des activités rentables en matière de téléphone ; c'est exactement l'inverse et je vous le prouverai par écrit.

D'ores et déjà, même si je ne dispose pas ici de tous les éléments, je puis indiquer que, compte tenu des tarifs actuels, l'activité de beaucoup la plus rentable pour le téléphone c'est l'activité de service, c'est-à-dire l'activité afférente au fonctionnement proprement dit du téléphone. Celle-ci est environ dix fois plus rentable, sur le plan financier, que la pose des lignes, la construction des câbles ou la fabrication de matériel.

J'écrirai donc à M. Gravelle en lui donnant toutes précisions, et j'espère qu'il reconnaîtra l'exactitude arithmétique de ma démonstration.

Quant à la sous-traitance, celle que nous pratiquons est, en quelque sorte, une sous-traitance contrôlée, domestiquée, qui permet à l'administration des P. T. T. d'atteindre ses objectifs dans les meilleures conditions possibles.

La sous-traitance est la manifestation logique de l'activité d'une grande entreprise digne de ce nom, et je mets quiconque au défi de me prouver qu'une entreprise publique ou privée refuserait de la pratiquer, à l'instar des P. T. T.

Dans ces conditions, je ne vois pas en quoi, si l'on suivait le raisonnement de l'opposition, ce qui serait considéré comme bon pour une entreprise sagement gérée, serait mauvais pour les P. T. T.

Par une étrange volonté de déformer toutes nos intentions, MM. Gravelle et Lucas considèrent que la réforme des structures de la direction générale des télécommunications va dans le sens du démembrement du service public.

J'ai créé, auprès du directeur général des télécommunications, à l'administration centrale, une direction des affaires industrielles, qui a été confiée à un fonctionnaire éminent, M. Souviron, ingénieur en chef des mines. Cette direction a repris en charge le service du contrôle des prix qui était rattaché auparavant au centre national d'études des télécommunications.

S'agissant de matériels qui font l'objet de fabrications en série, il est logique, en effet, que le service qui passe les commandes et conclut les marchés dispose des moyens de contrôler les prix.

Bien entendu, pour les matériels à mettre au point et les prototypes le centre national d'études des télécommunications conserve les moyens de contrôler les prix industriels.

La réforme que j'ai décidée n'a eu d'autre objet que ce partage des compétences. Le secrétariat d'Etat disposera ainsi des moyens de remplir rationnellement sa mission de contrôle des prix.

Il est absolument scandaleux que, depuis le début de la grève, les objectifs et les modalités de cette réforme aient été dénaturés dans le sens dont M. Lucas s'est fait l'écho.

M. Henri Lucas. Ce que j'ai dit est vrai !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Quant au contrôle des prix lui-même, il faut éviter de faire l'amalgame de deux éléments bien différents, sous peine d'être superficiel ou de mauvaise foi.

Le premier est la connaissance de la structure du prix de revient. A cet effet, depuis 1966, nous avons mis en place des équipes qui vérifient sur place, chez l'industriel et pas seulement dans les livres comptables, les éléments matériels qui interviennent dans la fixation des prix...

M. Henri Lucas. C'est faux !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. ... c'est-à-dire, par exemple, les temps de travail, les mouvements de matériaux dans les entrepôts, en un mot toutes les composantes du prix de revient.

En conséquence, pour le matériel des transmissions, nous sommes actuellement à l'indice 38, par rapport à la base 100 en 1966 ; ce résultat se passe de commentaire.

Une fois cette connaissance des prix acquise, intervient — second élément — l'appréciation de la marge d'autofinancement laissée à l'industriel, M. Bernard Marie y faisait allusion tout à l'heure.

Sur ce point, j'ai dit, en effet, qu'il convenait d'être attentif à laisser aux sociétés une marge d'autofinancement suffisante, faute de quoi elles ne pourraient ni investir, ni accroître leurs exportations, ni assurer le développement du téléphone en France — car, quoi qu'on dise, il se développe et même très rapidement.

Il reste que l'essentiel est la connaissance des prix de revient et pour nous celle-ci est maintenant totale. Je m'étonne donc que M. Lucas me contredise. Mais je crains de ne pouvoir le convaincre au cours du présent débat, malgré certains faits qui devraient pourtant emporter notre commun accord. S'agit-il d'un parti pris politique ou d'un défaut d'information ? Je n'en sais rien.

En tout cas, lorsque la situation sera redevenue normale, je demanderai à un représentant de chaque groupe de l'Assemblée de participer, en ma présence ou celle d'un de mes proches collaborateurs, à des réunions d'information sur ce sujet ; je dis bien d'information, ce qui n'engagera personne.

J'espère qu'elles nous permettront d'établir un certain nombre d'éléments de fait sur lesquels, si nous sommes de bonne foi, nous devrions tomber d'accord.

En raison des divergences considérables entre les points de vue, je demanderai à quelques personnalités tout à fait étrangères à l'administration des P. T. T. — des membres de l'Université, par exemple — de jouer en quelque sorte le rôle de témoins.

Grâce à une confrontation objective et loyale, je souhaite que nous parvenions, sur certains faits, à des positions moins hétérogènes, parfois même moins aberrantes. En tout cas, ces discussions me permettront de confirmer les indications que j'ai déjà données.

M. Louis Darinot. Vous y inviterez les syndicats ?

M. Henri Lucas. Puis-je vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Lucas, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Lucas. Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai pas l'intention de prolonger ce débat.

Nous avons écouté avec attention votre proposition et sommes prêts à y répondre. Mais si vraiment chacun a le désir sincère d'effectuer des recherches sur les pratiques qui président à la fixation des prix des matériels, nous demandons que des représentants du personnel soient invités aussi à participer à ces travaux. Car le personnel est intéressé au premier chef.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Votre réponse montre clairement votre mauvaise foi. (*Vives exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur de nombreux bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Je vous invite à des discussions loyales dont aussitôt vous voulez modifier les conditions.

Le personnel dispose de procédures régulières pour exprimer son point de vue, notamment par le canal du conseil supérieur des P. T. T.

Décidément, vous venez de prouver que, pour vous, les mots n'ont pas la même signification que pour nous. La proposition que je vous ai adressée était franche, elle était rien moins que préméditée puisqu'elle m'est venue à l'esprit à l'instant.

Quand je parle de négociation, vous pensez à la possibilité d'effectuer des pressions. De même, quand je parle de réunion d'information sur des faits précis, avec un représentant de chaque groupe de l'Assemblée, vous imaginez aussitôt des procédures qui vous permettraient de pêcher en eau trouble. (*Vifs applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants. — Protestations et rires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Je le regrette, car ma bonne foi peut être ressentie par chacun ici. Ma proposition n'était pas préméditée. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Pierre Mauger. C'est à vous de répondre, messieurs de l'opposition !

M. Henri Lucas. Qu'est-ce que viendraient faire les représentants des universitaires ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je répondrai maintenant à M. Corrèze et à M. Marie au sujet du téléphone.

M. Roger Corrèze. Nous ne sommes pourtant pas dans l'opposition, nous.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. En matière de télécommunications, le montant des autorisations de programme, prévues pour 1975, en francs constants 1970, permettra d'exécuter le Plan à 107,5 p. 100.

M. Bernard Marie. C'est pourtant insuffisant par rapport aux besoins.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Les réalisations par rapport aux besoins sont une chose et les réalisations par rapport au Plan en sont une autre. Pour l'instant, j'examine les prévisions du VI^e Plan.

En francs 1970, l'enveloppe du VI^e Plan prévoyait 35 600 millions de francs de réalisations et, avec le budget pour 1975, nous arriverons à 38 350 millions de francs. On ne peut donc prétendre que le budget 1975 ne s'inscrive pas dans la stricte projection des orientations adoptées par le Parlement lors de l'examen du VI^e Plan.

M. René Ribière. Très bien !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je ne peux davantage laisser dire que le budget pour 1975 marquera une cassure dans la croissance du téléphone.

J'ai d'ailleurs eu la satisfaction d'entendre, par la voix de son rapporteur spécial, que la commission des finances, dans son ensemble, n'en avait pas jugé de la sorte, puisque, quels que soient les critiques ou les regrets qu'elle a cru devoir exprimer, elle a reconnu que le montant des crédits d'équipement était satisfaisant.

En fait, entre 1972 et 1974, les crédits d'équipement consacrés au téléphone ont connu une expansion à la japonaise, de l'ordre de 25 p. 100 par an. En 1975, cette expansion sera, sinon à la japonaise, du moins à l'allemande ou à la suédoise, soit de 10 à 15 p. 100. Je ne peux pas admettre que l'on soutienne qu'elle entraînera une cassure.

Nous avons d'ailleurs veillé avec soin — et c'est un des arguments auxquels M. le Premier ministre a été sensible lorsque nous avons arrêté le volume total des engagements — à ce que le plan de charge de l'industrie du téléphone ne soit pas remis en cause par le budget.

Malgré la très forte augmentation de productivité, ce plan de charge sera tel, en 1975, qu'aucun débauchage n'est à craindre.

M. Bernard Marie. Qui a parlé de cassure ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. M. Corrèze ; mais, monsieur Bernard Marie, je réponds aux deux observations qui m'ont été présentées à propos du téléphone.

On ne peut non plus prétendre que nous confondrions les deux activités de la poste et du téléphone. En effet, dans la pratique, les services locaux, les services de gestion sont complètement séparés, de même que les budgets, quoi qu'on en ait dit, ainsi que l'attestent d'ailleurs les documents qui vous ont été distribués.

Certes, le débat et le vote sur le projet de budget sont uniques. Mais du point de vue financier, comptable et de la gestion, il n'y a désormais rien de commun entre la poste et le téléphone.

J'en arrive aux deux sujets qui, au cours de ce débat, ont appelé de part et d'autre de l'Assemblée les observations les plus nombreuses et les plus ardentes : les centres de tri et les effectifs.

En ce qui concerne les centres de tri, je tiens, au stade où nous sommes, à développer, à préciser et à renforcer les indications que j'ai données ce matin. Je le fais — point n'est besoin de le rappeler — avec le plein accord de l'ensemble du Gouvernement.

Pour faciliter la solution des problèmes que nous connaissons j'ai décidé, en accord avec M. le Premier ministre, de mettre à l'étude une réorganisation des centres de tri dans l'ensemble de notre système postal et d'examiner les conséquences de cette réforme sur les moyens de ces centres et la situation de leur personnel. Comme cela avait été le cas au début de l'année 1974, cette étude donnera lieu à une concertation avec les organisations syndicales.

Concernant plus spécialement les moyens, je rappelle que le Gouvernement envisage de porter de 450 millions à 550 millions de francs les autorisations de programme consacrées à la modernisation du tri. Je dis « envisage », mais ce mot est en deçà de la réalité. Il signifie que l'étude complémentaire de tous les besoins qu'il est nécessaire de satisfaire sans gaspiller les crédits n'est pas encore terminée.

Si ces moyens supplémentaires sont mis en œuvre, en une année le volume des équipements consacrés aux centres de tri aura doublé. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Louis Mexandeau. C'est le résultat de l'action des travailleurs !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je réponds ainsi — je l'espère — aux observations formulées notamment par M. Emmanuel Hamel.

M. Louis Odru. Et aussi par **M. Lucas!**

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne le problème primordial des effectifs...

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Volontiers !

M. le président. La parole est à **M. le rapporteur spécial**, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Je vous remercie monsieur le secrétaire d'Etat, de m'autoriser à vous interrompre au terme de ce très long débat et avant que vous ne descendiez de cette tribune.

Après des torrents de critiques, de vociférations ou d'éloquence, selon le cas, il est bon de ramener le débat à son objet essentiel, que vous avez cerné.

Nous nous trouvons devant le problème que nous avons vu ce matin : l'opinion publique en général a fondé de grands espoirs sur le présent débat.

Je rappelle que le total des crédits d'investissements dans les postes et télécommunications atteint cette année 37 milliards de francs. Une telle somme est considérable ; ce n'est pas, comme on l'a avancé, une peau de chagrin et je rends hommage à l'effort consenti en l'occurrence par le Gouvernement.

Je rappelle aussi — et je le dis en préambule à la question que je vais vous poser — qu'on ne saurait critiquer sans cesse les télécommunications, la poste et les services financiers, en arguant de solutions miracles que l'on aurait dans ses dossiers et que demain, si l'on dirigeait les P. T. T., on appliquerait en un tournemain, résolvant ainsi tous les problèmes.

Je rends aussi hommage à tous les personnels de la poste, des télécommunications et des services financiers. On ne peut à la fois critiquer le fonctionnement des P. T. T. et louer l'activité de leurs personnels. Les deux éléments sont liés et un équilibre s'impose entre eux.

Compte tenu des observations présentées chaque année par la commission des finances et par de nombreux orateurs, il faut bien considérer — et c'est pour cela que j'ai demandé à vous interrompre — que les effectifs sont des paramètres essentiels du succès de votre action. Rien ne sert, en effet, de dépenser des milliards de francs, si ces milliards ne peuvent se traduire dans le fonctionnement de la façon la plus valable. La stérilisation dont nous nous sommes fait l'écho pour le budget précédent ne doit pas continuer en 1975.

Je vous demande donc de bien vouloir nous préciser très nettement dans quel sens vous entendez procéder en 1975 aux recrutements complémentaires d'effectifs qui paraissent aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement de la poste, des télécommunications et des services financiers.

J'espère que votre réponse sera — j'y insiste — aussi nette que possible. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Monsieur le rapporteur spécial, le caractère très précis de votre question à ce stade du débat m'embarasse quelque peu.

J'allais indiquer à l'Assemblée que, dans le protocole du 5 novembre — on ne l'a pas assez remarqué — le Gouvernement avait reconnu que ce problème des effectifs se posait indépendamment des mesures très importantes décidées en matière d'auxiliaire, notamment en promettant d'entamer une procédure spécifique pour examiner les créations d'emplois en 1976.

Mais votre question très précise m'oblige à demander à **M. le président** une suspension de séance de dix minutes. (Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Etant donné l'importance du problème, je m'étonne que certains protestent parce que le Gouvernement demande dix minutes de réflexion.

M. le président. La suspension est de droit.

La séance est suspendue. Elle sera reprise à vingt heures vingt.

(La séance, suspendue à vingt heures dix, est reprise à vingt heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à **M. le secrétaire d'Etat** aux postes et télécommunications.

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je suis maintenant en mesure, en présence de **M. le ministre de l'économie** et des finances, de répondre à la question très importante, essentielle même, qu'a posée **M. Ribes**.

Je le ferai brièvement car, il ne s'agit pas, au point où nous en sommes, de nous griser de mots.

Voici ma déclaration : je m'engage, au 1^{er} juillet 1975, donc au milieu de l'année...

Un député communiste. Au moment des vacances ?

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. ... à examiner l'évolution du trafic postal et du trafic téléphonique par rapport aux hypothèses sur lesquelles le budget 1975 a été élaboré.

Je vous rappelle que c'est au sujet de ces hypothèses qu'une certaine incertitude demeure. Si elles sont dépassées, ou en voie de l'être, en accord avec **M. Fourcade**, je procéderai au recrutement des agents supplémentaires nécessaires. Ces recrutements d'agents titulaires seront régularisés en cours d'année dans le cadre de la procédure budgétaire normale.

Le nombre d'agents ainsi recrutés ne devra pas excéder 2 000.

M. Henri Ginoux. Ce n'est pas assez !

Plusieurs députés communistes. C'est clair !

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je pense qu'il est inutile que je commente ces dispositions très claires, en effet.

J'en ai donc terminé, monsieur le président, avec les réponses aux questions qui m'ont été posées au cours de ce débat. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 27, au chiffre de 31 134 603 109 francs.

M. Guy Ducloné. Le groupe communiste vote contre.

M. Raoul Bayou. Le groupe socialiste vote également contre.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Dans les explications de vote sur les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 28, la parole est à **M. Laurissergues**.

M. Christian Laurissergues. **M. Hamel**, citant **Jaurès**, a dit : « Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire. »

Vous l'avez sûrement cherchée et peut-être l'avez-vous trouvée, mais vous vous êtes bien gardé de la dire !

Nous avons donc été obligés de la faire pour vous.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les socialistes et les radicaux de gauche ne peuvent vous faire confiance et ne voteront pas votre budget. Ce matin, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'argumentation des rapporteurs — je devrais plutôt dire leurs états d'âme. Car s'ils étaient logiques, ils ne devraient pas le voter non plus. Mais voilà, on invoque la solidarité, on promet des améliorations pour l'année prochaine, et le tour est joué ! Voilà seize ans qu'on nous fait le même coup !

Cette fois-ci, nous sommes en plein conflit et il vous sera difficile, messieurs, d'échapper à vos responsabilités. Pour vous aider à les prendre, pour que les employés des P. T. T. puissent dans les années à venir se souvenir, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a déposé deux demandes de scrutin public : une sur les autorisations de programme et l'autre sur les crédits de paiement. Nous ne voulons plus de déclarations non suivies d'effets, nous voulons des actes. Si le budget est mauvais, votez contre !

De plus, vous pratiquez une politique fondée sur le mépris des hommes... (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.) ... une politique fondée sur le mensonge, une politique de clan, comme le démontrent vos récentes décisions de mutations des cadres supérieurs, une politique dirigée contre les intérêts légitimes de l'industrie française ! En agissant de la sorte, vous voulez briser la notion de service public.

Vous livrez votre administration aux intérêts privés ; vous souhaitez surtout priver l'opposition d'un instrument dont elle aura besoin demain pour gagner le combat économique. Ne comptez pas sur nous pour être vos complices.

Tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez fait une merveilleuse démonstration à propos des salaires en incorporant les indemnités et primes. Je regrette que vous n'ayez pas cru devoir nous donner le montant du salaire le plus bas et du salaire le plus élevé de votre administration, toutes indemnités et charges comprises.

Si mes renseignements sont bons, certains de nos collègues auraient eu des surprises !

Nombreux sont ceux sur ces bancs qui ont parlé des usagers. Croyez que nous y pensons aussi et le personnel, quoi que vous puissiez dire se bat pour lui, pour qu'enfin on le respecte en lui offrant un service correct, de techniciens en nombre suffisant et parfaitement formés. en lui donnant un véritable service public.

Votre budget ne répond pas aux aspirations du personnel. Il va à l'encontre des intérêts économiques de notre pays. En un mot, il est mauvais. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Vos réactions le prouvent ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Les socialistes et radicaux de gauche ne le voteront pas.

Je conclurai en regrettant une fois de plus que vous n'ayez pas cru devoir saisir l'occasion du débat pour relancer les négociations. Pourtant, ce matin, je pense, ainsi que mes collègues,

vous en avoir donné l'occasion. Mais je constate que le Gouvernement, défenseur des gros intérêts et des monopoles, a choisi la politisation. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Votre devoir, monsieur le secrétaire d'Etat, est été de défendre votre personnel ainsi que votre département ministériel. Or, vous venez de les livrer aux manœuvres politiques lancées par votre Gouvernement et nous le regrettons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Lucas

M. Henri Lucas. Après la déclaration que M. le secrétaire d'Etat a faite à la suite de la suspension de séance qu'il avait demandée, nous maintenons notre position.

Nous pensions que le Gouvernement accepterait peut-être de reprendre les propositions du conseil supérieur des P. T. T., c'est-à-dire la création de 11 809 emplois. Il propose d'en créer 2 000.

M. Louis Odru. Et ce n'est qu'une éventualité !

M. Henri Lucas. Bref, rien n'est réglé, aucun engagement précis n'est pris.

Notre groupe maintient donc sa position et sa demande de scrutin public.

Ce scrutin public revêt une grande importance ; chaque député devra publiquement se prononcer sur le contenu global du projet de budget des P. T. T. pour 1975.

En le rejetant, les députés communistes confirmeront leur volonté de voir les P. T. T. dotés de moyens suffisants pour assurer le bon fonctionnement d'un service public qui est indispensable à la vie de la nation.

M. Pierre Mauger. Vous êtes en train de le détruire ! Vous sabotez l'économie nationale !

M. Henri Lucas. Au-delà de toutes les déclarations, c'est le vote lui-même qui montrera les intentions réelles de chacun des membres de cette Assemblée. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. En une seule phrase je dirai ma tristesse, connaissant les grands textes des auteurs socialistes, d'avoir entendu le représentant du parti socialiste parler ce soir comme il l'a fait, au terme d'un débat si grave : le peuple jugera. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Pons.

M. Bernard Pons. Monsieur le président, au terme de ce débat, nous ne pouvons pas laisser dire au porte-parole du parti socialiste que la majorité conduit sa politique au mépris des hommes. Sans doute l'opposition a-t-elle oublié dans quelles circonstances difficiles nous avons dû mener notre politique, et dans quel état était la France que nous avons reçue en héritage. (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Gilbert Faure. Il y a dix-sept ans que vous êtes là !

M. Bernard Pons. Vous n'avez pas le droit de profiter d'une situation comme celle que notre pays connaît aujourd'hui et nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous. (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Christian Laurisergues. Nous non plus !

M. le président. Je vous en prie ! Pas d'interpellation de collègue à collègue.

Je demande à nos collègues, jusqu'à maintenant très courtois, de laisser parler l'orateur.

La parole est à M. Pons et à lui seul.

M. Bernard Pons. Je regrette que les propos de M. Laurisergues aient sans doute dépassé sa pensée.

Au terme de ce débat qui a été profond, extrêmement grave — et nous sommes tous ici conscients que la situation commence à devenir véritablement insupportable — je déclare, au nom du groupe de l'U. D. R. que nous voterons ce budget.

Bien sûr, il n'est pas tel que nous l'aurions souhaité. Mais nous sommes convaincus que ce n'est pas en le refusant que nous réglerons une situation très difficile dans un contexte qui l'est encore plus.

En le votant nous faisons preuve de courage, de conscience et nous vous disons, monsieur Gilbert Faure, dix-sept ans, c'est peut-être beaucoup mais, croyez-moi, cela durera encore ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Schloesing.

M. Edouard Schloesing. Monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux votera votre budget.

Nous le voterons parce que nous considérons qu'il représente un effort sans précédent en faveur du développement du téléphone. (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Ce développement, nous le réclamons depuis de longues années. Aujourd'hui les chiffres en témoignent : l'effort est sans précédent.

Nous le voterons aussi parce que le Gouvernement a décidé de déployer un effort considérable pour moderniser et rénover la poste. Cet effort était nécessaire.

Nous le voterons également parce que le Gouvernement a accepté d'ouvrir le dialogue avec le personnel.

Plusieurs députés sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. Non !

M. Edouard Schloesing. De difficiles problèmes de conditions de travail, de rémunérations, d'effectifs insuffisants restent à résoudre.

Nous faisons confiance à l'ensemble du personnel des postes et télécommunications, qui est fier de la tâche qu'il remplit au service de la nation et en rappelant que notre hostilité à toute privatisation, quelque forme qu'elle revête, nous voterons ce budget d'espérance pour les P. T. T. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 28, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 11 990 millions de francs.

Je suis saisi par le groupe communiste et le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants.....	480
Nombre des suffrages exprimés.....	473
Majorité absolue.....	237
Pour l'adoption.....	291
Contre	182

L'Assemblée nationale a adopté.

M. Pierre Mauger. Grâce à nous, le personnel sera payé.

M. Gilbert Faure. Vous êtes les fossoyeurs des P. T. T. !

M. Pierre Mauger. Et vous les restaurateurs de la misère !

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 28, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 6 171 151 012 francs.

Sur cet article, MM. Wagner et Corréze ont présenté un amendement n° 183, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 28 de 50 millions de francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Cet amendement tend à transférer des crédits du chapitre 63-01 à d'autres chapitres, afin de permettre d'embaucher des titulaires qui effectueraient certaines tâches actuellement données à des entreprises privées, dans les centres de télécommunications, les centraux téléphoniques et, éventuellement, pour le ramassage des compteurs des cabines téléphoniques.

Cet amendement, monsieur le secrétaire d'Etat, vous priverait de 50 millions de francs s'il était adopté. Je vous demande de prévoir, pour les années à venir, une diminution sensible de la part des tâches effectuées par des entreprises de travail temporaire et de consacrer les crédits ainsi économisés au recrutement de personnels titulaires permanents.

Compte tenu de l'effort que le Gouvernement a bien voulu faire tout à l'heure, nous retirons notre amendement. (Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Je remercie M. Wagner de bien vouloir retirer cet amendement et je lui donne l'assurance que le problème sera examiné dans le sens qu'il souhaite.

M. Henri Lucas. Nous reprenons l'amendement, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. La commission des finances s'est réunie en fin de matinée et s'est opposée à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?
M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement repousse également cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 183, repoussé par la commission saisie au fond et par le Gouvernement.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, l'Assemblée est consultée par assis et levé.)

M. le président. L'amendement n'est pas adopté. (Protestations sur les bancs des communistes, des socialistes et des radicaux de gauche.)

M. Louis Mexandeau. Donnez-nous les résultats chiffrés !

M. le président. La parole est à M. Duroure, pour expliquer son vote sur les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 28.

M. Roger Duroure. Monsieur le président, l'opposition souhaiterait d'abord connaître le décompte des voix dans le vote qui vient d'intervenir.

M. le président. Monsieur Duroure, nous ne pouvons revenir sur un vote qui est acquis.

M. Roger Duroure. Je prends note que vous refusez de vous justifier par les chiffres.

M. le président. Monsieur Duroure, vous êtes un jeune député. Sachez que le président de séance n'a pas à se justifier. Il se borne à proclamer le résultat du vote, en se fondant sur le comptage opéré par les secrétaires qui appartiennent à tous les groupes. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Je suis convaincu que vos propos ont largement dépassé votre pensée.

Vous avez la parole, monsieur Duroure.

M. Roger Duroure. J'ai remarqué tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous aviez stigmatisé certains propos de M. Séguy — que je ne suis pas chargé de défendre ici car il est assez grand pour le faire — quand il a manifesté le souhait que le pouvoir change de mains.

Si M. Séguy est en cela répréhensible, alors je le suis aussi, puisque, avec les membres du groupe des socialistes et radicaux de gauche, je m'emploie de mon mieux et, reconnaissez-le, non sans un certain succès, à faire en sorte que le pays change de politique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Mais j'ai posé une question à M. le secrétaire d'Etat à laquelle il n'a pas répondu. Il a répondu à tant d'autres qu'il s'agit sans aucun doute d'un oubli.

Dans le projet de budget, un crédit de 505 millions de francs est prévu pour les investissements du centre national d'études des télécommunications. Pouvez-vous confirmer, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'avez pas l'intention de n'utiliser qu'environ 300 millions à cet usage ? (Interruptions sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Je m'adresse au secrétaire d'Etat, messieurs !

Il est quelque peu facile, parce que notre analyse de votre budget et de votre politique est différente de la vôtre, de nous accuser de manquer d'informations et de faire preuve de parti pris. Je vous rassure, notre information est certainement meilleure que vous ne le pensez. D'autre part, j'estime abusif que vous vous arrogiez le monopole de l'objectivité.

Nous dénonçons, monsieur le secrétaire d'Etat, votre conception de la concertation qui exclut ceux qui sont le plus fondés à y participer, à savoir les représentants du personnel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Les redouteriez-vous ? Depuis seize ans, nous subissons un régime dans lequel l'Etat-patron prétend penser pour tous ses sujets. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.) On en voit le résultat depuis un mois ! Mais, une fois de plus, il est évident que la concertation n'est pour vous qu'un vain mot. Sans vous engager pour autant dans la voie de l'autogestion, vous vous seriez honoré en donnant un contenu à ce mot lorsque vous vous êtes adressé à M. Lucas. Vous vous y êtes refusé.

Quant à votre déclaration de dernière heure...

M. Benoît Macquet. De quoi discute-t-on ?

M. Roger Duroure. Nous discutons des crédits de paiement. Permettez-moi de considérer que votre déclaration assez salvatrice, semble-t-il pour les parlementaires de la majorité, n'est qu'une promesse sans garantie, dépourvue de sérieux.

Quant à M. Schloesing, il a dit qu'il fallait voter ce budget parce que c'était un budget d'espérance qui marquait notamment un effort sans précédent pour le téléphone.

En fait, les investissements pour le téléphone prévus pour 1975 sont pratiquement au même niveau que ceux de 1974 et inférieurs d'environ 33 p. 100 aux 18 milliards que la commission de contrôle de la gestion du téléphone — aux travaux de laquelle j'ai assisté, monsieur Hamel, avec assiduité — jugeait indispensables. Nous en sommes loin avec la simple progression de 15 p. 100 qui nous est proposée.

Oui, c'est 18 milliards qu'il aurait fallu — et ce n'est pas M. Corréze qui me contredira, puisque c'est lui qui l'a écrit — pour combler en dix ou douze ans notre retard et nous mettre au niveau de nos voisins. Or, au train où l'on veut aller, il faudra une génération ou deux avant de cesser d'être les sous-développés du téléphone. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Si l'on estime que le téléphone est un puissant instrument de développement économique pour la société française, il faut en tirer les conclusions.

Certes, je n'irai pas jusqu'à soutenir, ce ne serait pas sérieux, que tout est mauvais, dans votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.) Mais il comporte trop de dispositions graves et dont le principe est fondamentalement mauvais pour que nous puissions accepter de voter des crédits de paiement dont nous ignorons l'utilisation que vous en ferez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 28, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 6 171 551 012 francs.

Je suis saisi par le groupe communiste, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et par le groupe d'union des démocrates pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

.....

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin.

Nombre des votants.....	478
Nombre de suffrages exprimés.....	471
Majorité absolue.....	236
Pour l'adoption.....	289
Contre.....	182

L'Assemblée nationale a adopté. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Nous avons terminé l'examen des crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Commerce extérieur.

Taxes parafiscales (art. 39 et état E, à l'exception de la ligne 104) ;

Comptes spéciaux du Trésor (art. 29 et 31 à 38) ;

Charges communes ;

Services financiers ;

Articles (art. 40, 41, 42, 46, 48, 53 et 54) et articles additionnels non rattachés ;

Articles de récapitulation (art. 21, 22, 23, 26, 27 et 28) ;

Eventuellement, seconde délibération ;

Explications de vote et vote sur l'ensemble.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinquante-cinq.)
 Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
 JACQUES RAYMOND TEMIN.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mercredi 20 Novembre 1974.

SCRUTIN (N° 110)

Sur les autorisations de programme inscrites à l'article 28 du projet de loi de finances pour 1975. (Budget des postes et télécommunications.)

Nombre des votants..... 480
 Nombre des suffrages exprimés..... 473
 Majorité absolue..... 237

Pour l'adoption..... 291
 Contre 182

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.	Bourdellès.	Crenn.
Aillières (d')	Bourgeois.	Mme Crépin (Allette).
Alloncle.	Bourges.	Crespin.
Anthoiz.	Bourson.	Cressard.
Antoune.	Bouvard.	Dahalani.
Aubert.	Boyer.	Daillet.
Audinot.	Braillon.	Damamme.
Authier.	Braun (Gérard).	Damette.
Barberot.	Brial.	Darnis.
Bas (Pierre).	Briane (Jean).	Dassault.
Baudis.	Brillouet.	Debré.
Baudouin.	Brocard (Jean).	Degraeve.
Baumel.	Brochard.	Delaneau.
Beauguitte (André).	Brogie (de).	Delatre.
Bécam.	Brugeroile.	Delhalle.
Bégault.	Burckel.	Deliaune.
Bélocour.	Buron.	Delong (Jacques).
Bénard (François).	Cabanel.	Deniau (Xavier).
Bénard (Mario).	Calli (Antoine).	Denis (Bertrand).
Bennetot (de).	Caillaud.	Deprez.
Bénonville (Je).	Caille (René).	Desanlis.
Bérard.	Caro.	Dhinnin.
Beraud.	Cattin-Bazln.	Dominati.
Berger.	Caurier.	Donnadieu.
Bernard-Reymond.	Cerneau.	Donnez.
Bettencourt.	Ceyrac.	Dousset.
Beucier.	Chaban-Delmas.	Dugoujon.
Bichat.	Chabrol.	Duhamel.
Bignon (Albert).	Chalandon.	Durand.
Bignon (Charles).	Chamant.	Durieux.
Billotte.	Chambon.	Duvillard.
Bisson (Robert).	Chassagne.	Ehm (Albert).
Bizet.	Chasseguet.	Falala.
Blanc (Jacques).	Chauvet.	Fanton.
Blary.	Chinaud.	Favre (Jean).
Blas.	Claudius-Petit.	Flornoy.
Boinvilliers.	Cointat.	Fontaine.
Boisdé.	Commenay.	Forens.
Bolo.	Cornel.	Fossé.
Bonhomme.	Cornette (Maurice).	Fouchier.
Boscher.	Corrèze.	Fourneyron.
Boudet.	Couderc.	Foyer.
Boudon.	Coulais.	Frédéric-Dupont.
Boulin.	Couve de Murville.	Mme Fritsch.

Gabrlac.
 Gabriel.
 Gagnaire.
 Gastlines (de).
 Gaussin.
 Georges.
 Gerbet.
 Girard.
 Gissingier.
 Glon (André).
 Godefroy.
 Godon.
 Goulet (Daniel).
 Guéna.
 Guermeur.
 Guichard.
 Guillermin.
 Guillod.
 Hamel.
 Hamelin.
 Harcourt (d').
 Hardy.
 Hausherr.
 Mme Hautecloque (de).
 Hersant.
 Herzog.
 Hoffer.
 Honnet.
 Icart.
 Inchauspé.
 Jacquet (Michel).
 Joanne.
 Joxe (Louis).
 Julia.
 Kaspereit.
 Kédinguer.
 Kervéguen (de).
 Kiffer.
 Krieg.
 Labbé.
 Lacagne.
 La Combe.
 Lafay.
 Landrin.
 Lauriol.
 Le Cabellec.
 Legendre (Jacques).
 Lejeune (Max).
 Lemaire.

Le Tac.
 Ligot.
 Liogier.
 Macquet.
 Magaud.
 Malène (de la).
 Malouin.
 Marcus.
 Margette.
 Marle.
 Martin.
 Masson (Marc).
 Massoubre.
 Mathieu (Gilbert).
 Mathieu (Serge).
 Mauger.
 Maujouan du Gasset.
 Mayoud.
 Médecin.
 Méhaignerie.
 Mesmin.
 Messmer.
 Métayer.
 Meunier.
 Mme Missoffe (Hélène).
 Mohamed.
 Montagne.
 Montesquiou (de).
 Morellon.
 Mourot.
 Muller.
 Narquin.
 Nessler.
 Neuwirth.
 Noal.
 Nungesser.
 Offroy.
 Ollivro.
 Omar Farah Mireh.
 Palewski.
 Papet.
 Papon (Maurice).
 Partrat.
 Peretti.
 Petit.
 Peyret.
 Pianta.
 Picquot.
 Pidjot.
 Pinte.
 Piot.
 Plantier.
 Pons.
 Poulpiquet (de).

Préaumont (de).
 Pujol.
 Quentier.
 Radius.
 Raynal.
 Renouard.
 Réthoré.
 Ribes.
 Ribière (René).
 Richard.
 Richomme.
 Rickert.
 Riquin.
 Rivière (Paul).
 Riviérez.
 Rocca Serra (de).
 Rohel.
 Rolland.
 Roux.
 Sablé.
 Sallé (Louis).
 Sanford.
 Sauvaigo.
 Schloesing.
 Schnebelen.
 Schwartz (Julien).
 Seitlinger.
 Servan-Schreiber.
 Simon.
 Simon-Lorière.
 Sourdille.
 Soustelle.
 Sprauer.
 Stehlin.
 Mme Stephan.
 Terrenolre.
 Tiberi.
 Tissandier.
 Torre.
 Turco.
 Valbrun.
 Valenet.
 Valleix.
 Vauclair.
 Verpillière (de la).
 Vitter.
 Vivien (Robert-André).
 Voisin.
 Wagner.
 Weber (Pierre).
 Wejman.
 Weisenhorn.
 Zeller.

Ont voté contre (1) :

MM.
 Abadie.
 Alduy.
 Alfonsi.
 Allainmat.
 Andrieu.
 (Haute-Garonne).
 Andrieux.
 (Pas-de-Calais).

Ansart.
 Antagnac.
 Arraut.
 Aumont.
 Baillot.
 Ballanger.
 Balmigère.
 Barbet.
 Bardol.

Barel.
 Barthe.
 Bastide.
 Bayou.
 Beck.
 Benoist.
 Bernard.
 Berthelot.
 Berthouin.

Besson.	Fiszbín.	Madrelle.
Billoux (André).	Forni.	Maisonnat.
Biloux (François).	Franceschl.	Marchais.
Blanc (Maurice).	Frêche.	Masse.
Bonnet (Alain).	Frelaut.	Massot.
Bordu.	Gaillard.	Maton.
Boulay.	Garcin.	Mauroy.
Bouloche.	Gau.	Mermaz.
Brugnon.	Gaudin.	Mexandeau.
Bustin.	Gayraud.	Michel (Claude).
Cenacos.	Giovannini.	Michel (Henri).
Capdeville.	Gosnat.	Millet.
Carlier.	Gouhier.	Mitterrand.
Carpentier.	Gravelle.	Mollet.
Cermolacce.	Guerlin.	Montdargent.
Césaire.	Haesebroeck.	Mme Moreau.
Chambaz.	Hage.	Naveau.
Chandernagor.	Houél.	Nilès.
Charles (Pierre).	Houteer.	Notebart.
Chauvel (Christian).	Huguet.	Odrú.
Chevènement.	Huyghues des Etages.	Philibert.
Mme Chonavel.	Ibené.	Pignon (Lucien).
Clérambeaux.	Jaiton.	Pimont.
Combrisson.	Jans.	Planeix.
Mme Constans.	Josselin.	Poperen.
Cornette (Arthur).	Jourdan.	Porelli.
Cornut-Gentille.	Joxe (Pierre).	Pranchère.
Cot (Jean-Pierre).	Juquin.	Ralite.
Crépeau.	Kalinsky.	Raymond.
Dalbera.	Labarrère.	Renard.
Darinot.	Laborde.	Rieubon.
Darras.	Lagorce (Pierre).	Rigout.
Defferre.	Lamps.	Roger.
Delclis.	Larue.	Roucaute.
Delorme.	Laurent (André).	Ruffe.
Denvers.	Laurent (Paul).	Saint-Paul.
Depietri.	Laurissergues.	Sainte-Marie.
Deschamps.	Lavielle.	Sauzedde.
Desmulliez.	Lazzarino.	Savary.
Dubedout.	Lebon.	Schwartz (Gilbert).
Ducloné.	Leenhardt.	Sénés.
Duffaut.	Le Foll.	Spénale.
Dupuy.	Legendre (Maurice).	Mme Thome-Pate-
Duraffour (Paul).	Legrand.	nótre.
Duroméa.	Le Meur.	Tourné.
Duroure.	Lemoine.	Vacant.
Dutard.	Le Pensec.	Ver.
Eloy.	Leroy.	Villa.
Fabre (Robert).	Le Sénéchal.	Villon.
Fajon.	L'Huillier.	Vivien (Alain).
Faure (Gilbert).	Longueueu.	Vizet.
Faure (Maurice).	Loo.	Weber (Claude).
Fillioud.	Lucas.	Zuccarelli.

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM.	Chaumont.	Ginoux.
Brun.	Chazalon.	Hunault.
Buffet.	Drapiet.	

N'ont pas pris part au vote :

MM. Consté, Dronne, Masquère et Voilquin.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3 du règlement.)

MM. Feit (René), Le Theule, Ribadeau Dumas, Sudreau.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Le Douarec, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Cressard à M. Macquet.
Deniau (Xavier) à M. Foyer.
Gourault à Mme Crépin (Aliette).
Sauvaigo à M. Piot.

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

SCRUTIN (N° 111)

Sur les crédits inscrits à l'article 28 du projet de loi de finances pour 1975. (Budget des postes et télécommunications.)

Nombre des votants..... 478
Nombre des suffrages exprimés..... 471
Majorité absolue..... 236

Pour l'adoption..... 289
Contre 182

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.	Claudius-Petit.	Hardy.
Ailléres (d')	Cointat.	Hausherr.
Alloncle.	Commenay.	Mme Hautesclouque
Anthoiz.	Cornet.	(de).
Antoune.	Cornette (Maurice).	Hersant.
Aubert.	Corrèze.	Herzog.
Audinet.	Couderc.	Hoffer.
Authier.	Coulais.	Honnet.
Barberot.	Couve de Murville.	Icart.
Bas (Pierre).	Crenn.	Inchauspé.
Baudis.	Mme Crépin (Aliette).	Jacquet (Michel).
Baudouin.	Crespin.	Joanne.
Baumel.	Cressard.	Joxe (Louis).
Beauguette (André).	Dahalani.	Julia.
Bécam.	Daillet.	Kaspereit.
Bégault.	Damamme.	Kédinguer.
Belcour.	Damette.	Kervéguen (de).
Bénard (François).	Darnis.	Krieg.
Bénard (Mario).	Dassault.	Labbe.
Bennetot (de).	Debré.	Lacagne.
Bénouville (de).	Degraeve.	La Combe.
Bérard.	Delaneau.	Lafay.
Béraud.	Delatre.	Laudrin.
Berger.	Delhalle.	Lauriol.
Bernard-Reymond.	Deliaune.	Legendre (Jacques).
Eutencourt.	Delong (Jacques).	Lejeune (Max).
Beucler.	Deniau (Xavier).	Lemaire.
Bichat.	Denis (Bertrand).	Le Tac.
Bignon (Albert).	Deprez.	Ligot.
Bignon (Charles).	Desanlis.	Logier.
Billotte.	Dhinnin.	Macquet.
Bisson (Robert).	Dominiati.	Magaud.
Bizet.	Donnadieu.	Malène (de la).
Blanc (Jacques).	Donnez.	Malouin.
Blary.	Dousset.	Marcus.
Blas.	Dugoujon.	Marette.
Boinvilliers.	Duhamel.	Marie.
Boisdé.	Durand.	Martin.
Bolo.	Durieux.	Masson (Marc).
Bonhomme.	Duvillard.	Massoubre.
Boscher.	Ehm (Albert).	Mathieu (Gilbert).
Boudet.	Falala.	Mathieu (Serge).
Boudon.	Fanton.	Mauger.
Boulin.	Favre (Jean).	Maujouan du Gasset.
Bourdellès.	Flornoy.	Mayoud.
Bourgeois.	Fontaine.	Médecin.
Bourges.	Forens.	Méhaignerie.
Bourson.	Fossé.	Mesmin.
Bouvard.	Fouchier.	Messmer.
Boyer.	Fourneyron.	Métayer.
Braillon.	Foyer.	Meunier.
Braun (Gérard).	Frédéric-Dupont.	Mme Missoffe
Brial.	Mme Fritsch.	(Hélène).
Briane (Jean).	Gabriac.	Mohamed.
Brillouet.	Gabriel.	Montagne.
Brocard (Jean).	Gagnaire.	Montesquiou (de).
Brochard.	Gastines (de).	Morellon.
Brogie (de).	Gaussin.	Mourot.
Brugerolle.	Georges.	Muller.
Burckel.	Gerbet.	Narquin.
Buron.	Girard.	Nessler.
Cabanel.	Gissingier.	Neuwirth.
Caill (Antoine).	Glon (André).	Noal.
Caillaud.	Godefroy.	Nungesser.
Caillé (René).	Godon.	Offroy.
Caro.	Goulet (Daniel).	Ollivro.
Cattin-Bazin.	Gourault.	Omar Farah Iltireh.
Caurler.	Graziani.	Palewski.
Cerneau.	Grimaud.	Papet.
Ceyrac.	Grussenmeyer.	Papon (Maurice).
Chaban-Delmas.	Guéna.	Partrat.
Chabrol.	Guermeur.	Peretti.
Chalandon.	Guichard.	Petit.
Chamant.	Guillermin.	Peyret.
Chambon.	Guihliod.	Planta.
Chassagne.	Hamel.	Picquot.
Chasseguet.	Hamelin.	Pidjot.
Chauvet.	Harcourt (d').	Pinte.
Chinaud.		Piut.

Plantier.
Pons.
Poulquet (de).
Préaumont (de).
Pujol.
Quentier.
RADIUS.
Raynal.
Renouard.
Réthoré.
Ribes.
Rivière (René).
Richard.
Richomme.
Rickert.
Riquin.
Rivière (Paul).
Rivière.
Rocca Serra (de).

Rohel.
Rolland.
Roux.
Sablé.
Sallé (Louis).
Sanford.
Sauvaigo.
Schloesing.
Schnebelen.
Schvartz (Julien).
Seitlinger.
Servan-Schreiber.
Simon.
Simon-Lorcre.
Sourdille.
Soustelle.
Sprauer.
Stehlin.
Mme Stephan.

Terrenoire.
Tiberi.
Tissandier.
Torre.
Turco.
Valbrun.
Valenet.
Valleix.
Vauclair.
Verpillière (de la).
Vitter.
Vivien (Robert-André).
Voisin.
Wagner.
Weber (Pierre).
Weinmann.
Weiseuhorn.
Zeller.

Legrand.
Le Meur.
Lemoine.
Le Pensec.
Leroy.
Le Sénéchal.
L'Huillier.
Longueue.
Loo.
Lucas.
Madrelle.
Maisonnat.
Marchais.
Masse.
Massot.
Maton.
Mauroy.
Mermaz.
Mexandeau.
Michel (Claude).
Michel (Henri).

Millet.
Mitterrand.
Mollet.
Montdargent.
Mme Moreau.
Naveau.
Nilès.
Notebart.
Odru.
Philibert.
Pignion (Lucien).
Pimont.
Planeix.
Poperen.
Porelli.
Franchère.
Ralite.
Raymond.
Renard.
Rieubon.
Rigout.

Roger.
Roucaute.
Ruffe.
Saint-Paul.
Sainte-Marie.
Sauzedde.
Savary.
Schvartz (Gilbert).
Sénès.
Spénale.
Mme Thome-Patenôtre.
Tourné.
Vacant.
Ver.
Villa.
Villon.
Vivien (Alain).
Vizet.
Weber (Claude).
Zuccarelli.

Ont voté contre (1) :

MM.
Abadie.
Alduy.
Alfonsi.
Allainmat.
Andrieu.
(Haute-Garonne).
Andrieux.
(Pas-de-Calais).
Ansart.
Antagnac.
Arraut.
Aumont.
Baillot.
Ballanger.
Balmigère.
Barbet.
Bardol.
Barel.
Barthe.
Bastide.
Bayou.
Bcek.
Benoist.
Bernard.
Berthelot.
Berthouin.
Besson.
Billoux (André).
Billoux (François).
Blanc (Maurice).
Bonnet (Alain).
Bordu.
Boulay.
Bouloche.
Brugnon.
Bustin.
Canacos.
Capdeville.
Carlier.
Carpentier.

Cermolacce.
Césaire.
Cbambaz.
Chandernagor.
Charles (Pierre).
Chauvel (Christian).
Chevenement.
Mme Chonavel.
Clérambeaux.
Combrisson.
Mme Constans.
Cornette (Arthur).
Cornut-Gentille.
Cot (Jean-Pierre).
Crépeau.
Dalbera.
Darinet.
Darras.
Defferre.
Delelis.
Delorme.
Denvers.
Depietri.
Deschamps.
Desmulliez.
Dubedout.
Ducoloné.
Duffaut.
Dupuy.
Duraffour (Paul).
Duroméa.
Duroure.
Dutard.
Eloy.
Fabre (Robert).
Fajon.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Fillioud.
Fiszbin.
Forni.

Franceschi.
Frêche.
Frehaut.
Gaillard.
Garcin.
Gau.
Gaudin.
Gayraud.
Giovannini.
Gosnat.
Gouhier.
Gravelle.
Guerlin.
Haesebroeck.
Hage.
Houël.
Houteer.
Huguet.
Huyghues des Etages.
Ibéné.
Jalton.
Jans.
Josselin.
Jourdan.
Joxe (Pierre).
Juquin.
Kalinsky.
Labarrère.
Laborde.
Lagorce (Pierre).
Lamps.
Larue.
Laurent (André).
Laurent (Paul).
Laurissergues.
Lavielle.
Lazzarino.
Lebon.
Leenhardt.
Le Foll.
Legendre (Maurice).

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM.
Brun.
Buffet.

Chaumont.
Chazalon.
Drapiet.

Ginoux.
Hunault.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Cousté.
Dronne.

Kiffer.
Le Cabellec.

Masquère.
Voilquin.

Excusés ou absents per congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Feit (René), Le Theule, Ribadeau Dumas, Sudreau.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Le Dourec, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Cressard à M. Macquet.
Deniau (Xavier) à M. Foyer.
Gourault à Mme Crépin (Alicette).
Sauvaigo à M. Piot.

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)